



Assemblée générale

Distr. générale
27 octobre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 118 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

**Prévisions de dépenses relatives aux missions
politiques spéciales, missions de bons offices
et autres initiatives politiques autorisées
par l'Assemblée générale ou le Conseil
de sécurité**

**Groupe thématique III. Bureaux des Nations Unies,
bureaux d'appui des Nations Unies pour la consolidation
de la paix, bureaux intégrés des Nations Unies
et commissions**

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport contient les prévisions de dépenses pour 2009 relatives à 10 missions politiques spéciales classées dans le groupe thématique « bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix, bureaux intégrés des Nations Unies et commissions », établies en application de décisions du Conseil de sécurité.

Le montant estimatif des crédits demandés pour 2009 au titre des missions politiques spéciales relevant de ce groupe s'élève à 98 918 800 dollars (net). Déduction faite du solde inutilisé des crédits alloués aux 10 missions à la fin de 2008, estimé à 505 500 dollars, le montant du crédit additionnel demandé au titre de ces missions est de 98 413 300 dollars.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Situation financière		3
II. Missions politiques spéciales	1–161	4
A. Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest	1–16	14
B. Bureau d’appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	17–34	14
C. Bureau d’appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	35–47	22
D. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	48–73	33
E. Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone	74–89	44
F. Appui de l’ONU à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	90–109	55
G. Commission d’enquête internationale indépendante	110–117	63
H. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	118–131	66
I. Bureau intégré des Nations Unies au Burundi	132–147	71
J. Mission des Nations Unies au Népal	148–161	86

I. Situation financière

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	1 ^{er} janvier – 31 décembre 2008			Prévisions de dépenses pour 2009			
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart (3) = (1) - (2)	Total (4)	Montant net (5) = (4) - (3)	Dépenses non renouvelables (6)	Variation (7) = (4) - (1)
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest	5 373,0	5 362,6	10,4	5 788,6	5 778,2		415,6
Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	6 409,9	6 900,1	(490,2)	8 818,1	9 308,3	5	2 408,2
Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	3 639,8	3 636,5	3,3	4 833,0	4 829,7	2	1 193,2
Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	15 260,1	10 648,0	4 612,1	5 993,8	1 381,7	3	(9 266,3)
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone	–	–	–	15 204,0	15 204,0	1	15 204,0
Commission mixte Cameroun-Nigéria	8 273,2	7 858,8	414,4	8 099,8	7 685,4	2	(173,4)
Commission d'enquête internationale indépendante	30 786,3	34 246,3	(3 460,0)	3 056,9	6 516,9		(27 729,4)
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	2 317,5	1 812,1	505,4	2 293,6	1 788,2	4	(23,9)
Bureau intégré des Nations Unies au Burundi	31 124,6	32 251,6	(1 127,0)	37 898,4	39 025,4	3	6 773,8
Mission des Nations Unies au Népal	55 121,5	55 084,4	37,1	6 932,6	6 895,5		(48 188,9)
Total	158 305,9	157 800,4	505,5	98 918,8	98 413,3	4	(59 387,1)

II. Missions politiques spéciales

A. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

(5 788 500 dollars)

Historique, mandat et objectif

1. À l'issue d'un échange de lettres datées des 26 et 29 novembre 2001, respectivement, entre le Secrétaire général (S/2001/1128) et le Président du Conseil de sécurité (S/2001/1129), le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, également dénommé Bureau du Représentant du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) a été créé à Dakar pour une période initiale de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2002. Le mandat du Bureau a été prorogé pour une nouvelle période de trois ans par un autre échange de lettres (S/2004/797 et S/2004/858) et à l'issue d'un bilan à mi-parcours qui a été présenté par le Bureau au Conseil de sécurité (S/2004/797, annexe). Un deuxième bilan à mi-parcours a été présenté au Conseil en mai 2007 (S/2007/294). Dans une lettre datée du 21 décembre 2007 (S/2007/754), le Président du Conseil de sécurité a fait savoir au Secrétaire général que le Conseil était convenu de proroger le mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest jusqu'au 31 décembre 2010, ses fonctions et activités étant accrues, et a demandé au Secrétaire général de faire rapport au Conseil tous les six mois sur la façon dont le Bureau s'acquitte de son mandat.

2. Les travaux du Bureau ont été accueillis avec satisfaction à diverses occasions, en particulier dans la déclaration faite au nom du Président du Conseil de sécurité par son Président (S/PRST/2005/9), suite au débat du Conseil au sujet du rapport intérimaire du Secrétaire général sur les moyens de combattre les problèmes sous-régionaux en Afrique de l'Ouest (S/2005/86). Le Conseil a pris note avec satisfaction du renforcement de la coopération entre les différentes missions politiques et missions de maintien de la paix dans la sous-région et a encouragé le Bureau à continuer de promouvoir une démarche intégrée et conjointe en coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine ainsi que d'autres partenaires internationaux de premier plan et des organisations de la société civile. Dans une déclaration sur la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest faite en son nom par son Président le 9 août 2006 (S/PRST/2006/38), le Conseil de sécurité a insisté sur la dimension régionale de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest et il a encouragé le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et les missions des Nations Unies dans la région à poursuivre leurs efforts pour coordonner les activités des Nations Unies en vue d'en accroître la cohérence et l'efficacité. Sur la demande du Conseil, le Secrétaire général a présenté le 13 mars 2007 un rapport sur les questions transfrontières en Afrique de l'Ouest (S/2007/143), dans lequel il formulait des recommandations visant à renforcer la coopération entre les organismes des Nations Unies dans la sous-région, avec d'autres missions des Nations Unies, avec les institutions spécialisées et avec des organisations comme la CEDEAO.

3. Comme l'ont recommandé le Conseil de sécurité dans la déclaration de son Président datée du 17 mai 2004 (S/PRST/2004/16) et le Secrétaire général dans son rapport du 2 mars 2005 sur la coopération entre missions et la possibilité pour les missions de mener des opérations frontalières (S/2005/135), l'UNOWA facilite la collaboration entre les missions de paix des Nations Unies opérant dans la sous-

région, à savoir le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUSIL), la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS). Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest coordonne et préside les réunions que tiennent chaque trimestre des chefs des missions de paix des Nations Unies, dans l'objectif d'échanger des perspectives concernant l'évolution politique et en matière de sécurité dans les régions de leurs missions respectives, d'évaluer les nouvelles menaces à la paix d'un point de vue sous-régional et de recommander un suivi et des mesures concertées. L'UNOWA communique également aux missions des renseignements en temps réel sur la sécurité dans la sous-région. En plus de consulter les équipes de pays des Nations Unies lorsqu'elles se rendent dans des pays de la sous-région, l'UNOWA collabore également avec les institutions spécialisées et bureaux régionaux des Nations Unies et facilite leurs relations mutuelles, dans le cadre de réunions tenues à intervalles réguliers et à l'occasion de débats sur les stratégies intégrées transfrontières concernant les affaires humanitaires, les droits de l'homme, le développement et la sécurité. Le Représentant spécial du Secrétaire général met régulièrement à profit les compétences des chefs d'autres bureaux régionaux de l'ONU, qui l'accompagnent lors de certains voyages officiels, pour coordonner les approches et les interventions sur le plan sous-régional. Conformément à son mandat, l'UNOWA a l'intention d'intensifier cette collaboration en 2009, en améliorant les mesures de suivi ainsi qu'en renforçant les synergies et la complémentarité des activités et des programmes.

4. La collaboration avec d'autres entités des Nations Unies prend également la forme d'une mise en commun des avoirs, dans le but d'assurer l'utilisation optimale des ressources et de minimiser les coûts. Le Bureau fournit des services d'appui aérien aux missions et organismes des Nations Unies moyennant participation aux frais et fournit une assistance aux délégations auprès de l'ONU et aux hauts fonctionnaires de l'ONU qui transitent par Dakar. Les arrangements concernant la mise en commun des personnels et des avoirs déjà mis en place avec la Commission mixte Cameroun-Nigéria demeureront pleinement opérationnels en 2009 et le Bureau accroîtra son appui à la Commission mixte conformément à son mandat révisé.

5. Le Bureau entretient des relations concernant les questions de fond avec le Département des affaires politiques, qui lui fournit des orientations stratégiques et politiques et facilite et supervise la mise en œuvre efficace de son mandat. Le Département de l'appui aux missions accorde une assistance administrative, financière et logistique au Bureau.

Résultats obtenus en 2008 par rapport aux objectifs et aux réalisations escomptées

6. La mesure dans laquelle l'UNRWA a renforcé les efforts de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest devrait être évalués en tenant compte des deux critères ci-après :

a) Aptitude réelle et durable de la CEDEAO et d'autres organisations sous-régionales à aider à prévenir, gérer et résoudre les conflits dans la sous-région;

b) Élaboration et application, par l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires, de stratégies et de politiques sous-régionales concertées visant à consolider durablement la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest.

7. Entre janvier et juillet 2008, l'UNRWA a contribué à renforcer les efforts déployés en Afrique de l'Ouest sur la voie de l'harmonisation d'une approche sous-régionale en matière de paix et de sécurité. La mission a poursuivi cet objectif en faisant prendre davantage conscience des risques qui apparaissent en matière de paix et de sécurité et en facilitant la coopération entre les organismes des Nations Unies dans la région, les partenaires sous-régionaux de premier plan ainsi que la société civile, en vue de promouvoir une perspective intégrée concernant les questions régionales. Le Représentant spécial du Secrétaire général a également exercé ses bons offices pour s'employer à répondre des situations de crise et à faire face à des menaces transfrontières, en particulier dans la région du Sahel.

8. Dans le domaine des droits de l'homme, l'UNOWA a suivi l'évolution de la situation, participé à des réunions et des séminaires et dispensé à des protagonistes sous-régionaux de premier plan des conseils concernant les droits de l'homme et l'égalité des sexes et leur prise en compte systématique dans les activités et les programmes. Le Bureau a réussi en particulier à aider la CEDEAO à mettre en place une stratégie et un plan d'action relatifs aux droits de l'homme et à constituer un groupe de travail sous-régional sur les femmes, la paix et la sécurité.

9. En dépit des progrès réalisés dans certains domaines, relativement peu d'activités ont été entreprises au titre du programme relatif à la bonne gouvernance, particulièrement en ce qui concerne le cadre de coopération entre le Bureau et la CEDEAO et l'octroi à cette dernière d'une aide en matière de mise en œuvre de ses divers instruments; ceci est imputable au manque de ressources humaines nécessaires pour gérer efficacement des programmes de bonne gouvernance. Il n'en reste pas moins que les activités de sensibilisation, l'octroi à la CEDEAO d'une assistance concernant les questions électorales et la collaboration avec les partenaires de premier plan aux fins de l'élaboration d'une perspective intégrée et sous-régionale en matière de bonne gouvernance ont constitué des facteurs de progrès.

Priorités pour 2009

10. Conformément à son mandat, l'UNOWA continuera en 2009 à faire prendre davantage conscience des défis sous-régionaux qui seraient les principales causes d'instabilité en Afrique de l'Ouest et à faciliter l'adoption de stratégies associant organismes des Nations Unies, gouvernements et agents non gouvernementaux pour relever ces défis. Les domaines prioritaires demeureront, entre autres, les suivants : l'insécurité alimentaire, la prolifération des armes légères et de petit calibre, le trafic de drogues et le trafic d'êtres humains, le chômage de la jeunesse, l'urbanisation rapide, la piraterie et le terrorisme. L'UNOWA s'emploiera particulièrement à constituer des synergies et des complémentarités avec les organismes des Nations Unies dans la sous-région et à établir des partenariats avec des organisations régionales et sous-régionales et d'autres parties prenantes. Il cherchera également à accroître son influence et à se faire mieux connaître en adoptant une approche dynamique, en améliorant l'harmonisation et la coordination avec les partenaires et en étudiant davantage la possibilité de chercher à obtenir des contributions directes auprès des États Membres.

11. Le Bureau intensifiera son appui à la CEDEAO, en particulier dans le secteur de la prévention des conflits, notamment en actualisant et en réalisant un programme de travail conjoint qui comprendra des bons offices et des missions de haut niveau, des réunions régulières de coordonnateurs et d'experts; des groupes de travail, des activités sur le terrain et une coopération dans le cadre de la troïka CEDEAO-Union européenne-Bureau et des Groupes de contact internationaux de la CEDEAO concernant le bassin du fleuve Mano et la Guinée-Bissau. Le Bureau continuera à aider la CEDEAO à mettre en œuvre sa nouvelle vision stratégique en matière de développement régional et appuiera l'application d'un nouveau Cadre stratégique complet de prévention des conflits, ainsi que les protocoles y relatifs. Les secteurs prioritaires de coopération porteront, entre autres, en 2009 sur le développement durable, la réduction de la pauvreté, les droits de l'homme, le renforcement des processus démocratiques et les progrès sur la voie d'une Afrique de l'Ouest sans frontières d'ici à 2020.

12. L'objectif du Bureau, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès pour 2009 sont présentés ci-après :

Objectif : Préserver la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest

Réalisations escomptées

a) Réalisation de progrès vers une approche sous-régionale harmonisée concernant les défis transfrontières et les nouvelles menaces pour la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest

Indicateurs de succès

a) i) Augmentation du nombre des activités conjointes (ateliers, réunions, formation, consultations, activités promotionnelles, campagnes, études, missions sur le terrain, visites d'étude, suivi) associant les partenaires, dont les organisations sous-régionales, la société civile, le secteur privé et d'autres entités de la sous-région en vue de renforcer la coopération et de faciliter la mise au point de stratégies communes et harmonisées

Mesure des résultats

2007 : 10
2008 (estimation) : 10
2009 (objectif) : 20

ii) Augmentation du nombre des activités conjointes (ateliers, réunions, formation, consultations, activités promotionnelles, campagnes, études, missions sur le terrain, visites de travail, suivi) associant, entre autres, les organismes des Nations Unies, la CEDEAO, la société civile, des organisations internationales et les gouvernements en vue de faire mieux connaître les nouvelles menaces pour la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest

Mesure des résultats

2007 : 6
2008 (estimation) : 10
2009 (objectif) : 15

iii) Augmentation du nombre des activités conjointes et mise en œuvre des stratégies et des plans d'action pertinents avec la CEDEAO, les États Membres, les organismes des Nations Unies, les organisations internationales, la société civile, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les milieux universitaires et d'autres parties prenantes afin de renforcer les capacités de la CEDEAO dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales

Mesure des résultats

2007 : 3

2008 (estimation) : 9

2009 (objectif) : 10

iv) Augmentation du nombre des missions d'évaluation conjointes et des activités réalisées avec la CEDEAO dans les domaines de l'alerte rapide et de la prévention des conflits, pour parvenir à la stabilité sous-régionale, à une paix durable, au développement humain et à la sécurité

Mesure des résultats

2007 : 16

2008 (estimation) : 16

2009 (objectif) : 20

Produits

- Tenue d'une réunion de membres du Conseil de sécurité à Dakar pour débattre des défis de portée générale et des nouvelles menaces dans la région et pour aider à promouvoir une coopération plus étroite
- Organisation de 4 réunions du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest (1 réunion à Dakar et 3 dans la sous-région) en vue de débattre des défis de portée générale et des nouvelles menaces dans la région et de promouvoir une coopération plus étroite
- Tenue de réunions régulières concernant les échanges d'informations et l'harmonisation, à l'intention d'experts des missions des Nations Unies en Afrique de l'Ouest (commandants des forces; chefs de services des droits de l'homme; conseillers pour l'égalité des sexes) ainsi que de représentants d'organismes de l'ONU à Dakar et d'autres partenaires, dont les institutions spécialisées de l'ONU, la CEDEAO, la société civile, les organisations internationales et les gouvernements, en vue de concevoir une approche intégrée des problèmes sous-régionaux et des interventions coordonnées
- Établissement de 4 rapports/études/monographies sur les nouveaux problèmes multisectoriels, dont le trafic des drogues et le trafic des êtres humains, la criminalité transnationale, les migrations irrégulières, l'insécurité dans le Sahel, l'insécurité alimentaire et les problèmes environnementaux, comportant des recommandations à l'intention des principales parties prenantes, à des fins de sensibilisation et de promotion d'approches régionales concertées
- Établissement de communiqués de presse quotidiens et hebdomadaires et publication sur Internet, aux fins d'activités de vulgarisation et de diffusion et pour faire mieux connaître l'UNOWA et la conjoncture sous-régionale en matière de paix et de sécurité
- Établissement de 2 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité

- Participation à des réunions officielles de la CEDEAO, aux réunions du Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO et réalisation d'activités conjointes dans le cadre du programme de travail CEDEAO/UNOWA
- Participation à 2 réunions de la troïka CEDEAO-Union européenne-Bureau et des groupes de contact internationaux concernant le bassin du fleuve Mano et la Guinée-Bissau
- Contribution à l'actualisation et à la mise en œuvre du Plan d'action pour la paix et la sécurité associant l'ONUWA, la CEDEAO et l'Union européenne et à tous les aspects du programme de travail ONUWA/CEDEAO
- Participation au Groupe de travail CEDEAO/Union européenne sur les migrations
- Organisation de missions conjointes UNOWA/CEDEAO concernant les bons offices/évaluation des besoins et alerte rapide en cas de situations de crise et de menaces transfrontières
- Organisation de 6 réunions sous-régionales d'experts à l'intention des conseillers militaires des missions de maintien de la paix de l'ONU, de missions politiques spéciales en Afrique de l'Ouest et d'experts de la CEDEAO
- Organisation à Dakar d'une conférence des commandants des forces des opérations de maintien de la paix et participation à 3 réunions de la conférence et à 6 réunions des chefs d'état-major des pays de la CEDEAO dans la sous-région
- Participation à 3 évaluations des sessions de formation des forces en attente de la CEDEAO, à 3 réunions régionales de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) à Dakar et à 1 séminaire sous-régional de l'UNODC
- Organisation, dans la sous-région, de 3 missions d'enquête concernant les menaces potentielles en matière de sécurité dans les zones de conflit de l'Afrique de l'Ouest et participation à des séminaires sous-régionaux sur la réforme du secteur de la sécurité

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

b) Progrès sur la voie d'une approche sous-régionale harmonisée et renforcée concernant les pratiques et les mesures relatives à la bonne gouvernance

b) i) Augmentation du nombre des activités conjointes (ateliers, réunions, formation, consultations, activités promotionnelles, campagnes, études, missions sur le terrain, visites d'étude, suivi) entre partenaires, dont les organisations sous-régionales, la société civile, le secteur privé et d'autres entités afin de renforcer la coopération entre parties prenantes et d'assurer la mise au point d'approches intégrées dans le domaine de la bonne gouvernance, de la primauté du droit, de la démocratie et des élections

Mesure des résultats

2007 : 3

2008 (estimation) : 10

2009 (objectif) : 15

ii) Augmentation du nombre des initiatives conjointes (ateliers, réunions, formation, consultations, activités promotionnelles, campagnes, études, missions sur le terrain, visites d'étude, suivi) avec la CEDEAO portant sur les problèmes de

gouvernance, dont la primauté du droit, la démocratie et les élections, afin d'élaborer une conception harmonisée de ces problèmes, des politiques communes, des stratégies conjointes et des plans d'action intégrée, dans un objectif de stabilité politique et sociale, de démocratisation, de développement humain et de sécurité

Mesure des résultats

2007 : non disponible

2008 (estimation) : 5

2009 (objectif) : 10

Produits

- Organisation de consultations relatives à la réforme du secteur de la sécurité et du secteur judiciaire avec la CEDEAO, les organismes compétents en matière de sécurité, la société civile et les partenaires de développement, dont l'Union européenne, les gouvernements et les fondations privées dans la sous-région
- Établissement de 5 études aux fins de stratégies et de plans d'action concertés portant sur les nouveaux problèmes (chômage de la jeunesse, prolifération des armes légères et de petit calibre, urbanisation, réforme du secteur de la sécurité et du secteur judiciaire, administration de la justice pendant une période de transition, trafic des drogues et des êtres humains, menaces terroristes et autres questions relatives à la criminalité transfrontière organisée
- Participation à des séminaires et réunions organisés par des partenaires sous-régionaux de premier plan, dont des organismes des Nations Unies, la CEDEAO, la société civile, les organisations internationales et les gouvernements, fourniture d'un apport à cette occasion et mise au point de stratégies et d'activités d'information conjointes concernant la bonne gouvernance
- Fourniture à la Commission affaires politiques, paix et sécurité de la CEDEAO d'un appui et de conseils concernant la planification et le renforcement des capacités dans les domaines de la paix et de la sécurité dans la région du Sahel
- Formulation et exécution avec les partenaires, dont les organismes des Nations Unies, la CEDEAO, la société civile, les organisations internationales, les gouvernements, le secteur privé et les groupes de réflexion, de programmes conjoints concernant la lutte contre la corruption, le trafic des ressources minérales et le blanchiment d'argent
- Fourniture de conseils à la CEDEAO et à ses États membres sur la mise en œuvre des protocoles concernant la démocratie et la bonne gouvernance, le programme Initiatives transfrontières, les processus électoraux et l'élaboration de stratégies visant l'administration de la justice en période de transition

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

c) Renforcement de la coopération avec les acteurs sous-régionaux concernant les problèmes transversaux relatifs à la sécurité humaine, aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes et prise en compte systématique de ces questions dans leurs activités

c) i) Augmentation du nombre des activités conjointes (ateliers, réunions, formation, consultations, activités promotionnelles, campagnes, études, missions sur le terrain, visites d'étude, suivi) associant les partenaires, dont les organisations sous-régionales, la société civile, le secteur privé et d'autres entités, en vue de renforcer la coopération entre partenaires et de promouvoir des approches intégrées en matière de sécurité humaine et de droits de l'homme

Mesure des résultats

2007 : 19

2008 (estimation) : 14

2009 (objectif) : 25

ii) Augmentation du nombre des réunions et des activités conjointes (ateliers, réunions, formation, consultations, activités promotionnelles, campagnes, études, missions sur le terrain, visites d'étude, suivi) associant l'UNOWA, les organismes des Nations Unies, la CEDEAO, la société civile, les organisations internationales et les gouvernements afin de faire mieux connaître la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité dans la sous-région et d'en assurer l'application

Mesure des résultats

2007 : 8

2008 (estimation) : 10

2009 (objectif) : 12

iii) Augmentation du nombre des sessions de formation auxquelles participent les parties prenantes sous-régionales (par exemple fonctionnaires de police, agents de l'immigration et des douanes, magistrats et administrateurs locaux) afin de les familiariser à la prise en compte systématique des droits d'homme, de l'égalité des sexes et des problèmes sociaux, dans le but de promouvoir une approche harmonisée de la réforme du secteur de la sécurité dans la sous-région

Mesure des résultats

2007 : sans objet

2008 (estimation) : 1

2009 (objectif) : 4

iv) Augmentation du nombre des réunions et des activités conjointes menées avec la CEDEAO pour renforcer son mécanisme en matière de promotion et de protection des droits de l'homme

Mesure des résultats

2007 : Non disponible

2008 (estimation) : 8

2009 (objectif) : 13

Produits

- Formulation et adoption d'une stratégie et d'un plan d'action relatifs aux droits de l'homme conjointement avec la CEDEAO, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les parties prenantes de premier plan, dont les organismes des Nations Unies, la société civile, les organisations internationales, les pouvoirs publics, les centres de formation et les milieux universitaires

- Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan de travail aux fins de la réalisation, avec l'Union africaine, d'activités conjointes concernant la promotion et la protection des droits de l'homme
 - Organisation de consultations avec la CEDEAO, la société civile et les partenaires de développement, dont l'Union européenne, les gouvernements et les fondations privées de la sous-région, concernant la pertinence d'une charte sociale pour l'Afrique de l'Ouest visant à promouvoir le dialogue social et les droits économiques et sociaux
 - Organisation d'une mission conjointe UNOWA/CEDEAO/Haut-Commissariat aux droits de l'homme dans les États Membres concernant les préoccupations relatives aux droits de l'homme qui constituent des menaces pour la paix et la sécurité sous-régionales
 - Fourniture, aux titulaires de mandats au titre des procédures spéciales, y compris les rapporteurs thématiques spéciaux et les rapporteurs par pays de l'Union européenne et de l'Union africaine, de conseils en matière de prévention des conflits et des crises et fourniture aux gouvernements de conseils sur les rapports qu'ils doivent présenter aux organes créés par traité
 - Tenue de 6 réunions sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes avec les partenaires sous-régionaux, dont les organismes des Nations Unies, la CEDEAO, la société civile, les organisations internationales et les gouvernements
 - Fourniture, au Groupe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité, de conseils concernant la mise à jour du plan d'action pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité
 - Organisation de deux ateliers sur les droits de l'homme et la prévention des conflits
-

Facteurs externes

13. L'objectif fixé devrait être réalisé si les conditions suivantes sont remplies :

- a) Il ne se produira aucun conflit ou crise de grande ampleur qui affecterait durablement les conditions de vie des différents pays ou de la sous-région sur les plans économique, politique et social et qui amènerait à modifier les rangs de priorité;
- b) Les parties prenantes aux niveaux national et régional et leurs partenaires feront preuve de la volonté politique voulue pour agir en faveur de la prévention des conflits.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2008			Prévisions de dépenses pour 2009			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Montant net	Dépenses non renouvelables	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
Militaires et personnel de police	67,6	76,1	(8,5)	161,7	170,2	–	94,1
Personnel civil	2 338,3	2 398,6	(60,3)	2 667,7	2 728,0	–	329,4
Dépenses opérationnelles	2 967,1	2 887,9	79,2	2 959,2	2 880,0	–	(7,9)
Montant total	5 373,0	5 362,6	10,4	5 788,6	5 778,2	–	415,6

14. Le montant net des prévisions de dépenses pour la période 2009 se chiffre à 5 788 600 dollars (montant brut : 6 227 200 dollars). Le montant se décompose comme suit : dépenses afférentes aux services de deux conseillers militaires, dont un nouveau poste de temporaire de conseiller militaire (161 700 dollars); traitements et dépenses communes de personnel (2 667 700 dollars) pour un tableau d'effectifs comportant 30 postes, présenté en détail dans le tableau ci-après, dont deux nouveaux postes de temporaire de la classe P-4 et un poste de temporaire (agent du Service mobile); services d'experts et de consultants (192 100 dollars); frais de voyage (489 000 dollars); et autres dépenses opérationnelles au titre des rubriques suivantes : installations et infrastructure (122 800 dollars), transports terrestres (89 000 dollars), transports aériens (1 768 900 dollars), communications (143 200 dollars), informatique (82 200 dollars) et frais divers (72 000 dollars).

15. L'augmentation des besoins pour 2009 tient essentiellement à une augmentation du nombre des postes de temporaire recruté sur le plan international, qui passe de 13 à 15, à laquelle s'ajoute une augmentation du coefficient d'ajustement qui passe de 40,1 à 54,2 %, laquelle est compensée en partie par l'emploi d'un taux de vacance plus élevé (12 % en 2009 contre 5 % en 2008).

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
									Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)			Total		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2				Adminis- trateurs	Agents locaux			
Effectif approuvé pour 2008	1	–	–	1	2	3	2	–	9	3	1	13	2	12	1	28
Effectif proposé pour 2009	1	–	–	1	2	5	1	–	10	4	1	15	2	12	1	30
Variation	–	–	–	–	–	2	(1)	–	1	1	–	2	–	–	–	2

16. Outre le tableau d'effectifs approuvés pour 2008, lequel comporte 28 postes de temporaire, il est proposé de créer un poste supplémentaire de temporaire de conseiller pour l'égalité des sexes (P-4) en vue de chapeauter six activités différentes dans le domaine de l'égalité des sexes, comme le prévoit le mandat renforcé, un poste de temporaire d'assistant administratif (Service mobile) pour fournir un appui réservé au Bureau du Directeur et de reclasser le poste de temporaire de fonctionnaire d'administration de la classe P-3 à la classe P-4 en vue de fournir un appui efficace à l'UNOWA et à la Commission mixte Cameroun-Nigéria, en particulier en ce qui concerne l'administration du personnel recruté sur le plan national dans les deux missions.

B. Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine

(8 818 100 dollars)

Historique, mandat et objectif

17. À la suite d'une série de mutineries violentes survenues en 1996 et 1997 au sein des forces armées du pays, le Conseil de sécurité a décidé, le 15 avril 1998, de mettre en place la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA). La MINURCA a remplacé la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB), une force régionale africaine de maintien de la paix. La Mission a contribué au bon déroulement des élections législatives et présidentielles qui se sont tenues en 1998 et 1999, respectivement.

18. Dans sa résolution 1271 (1999), le Conseil de sécurité a décidé qu'une opération de consolidation de la paix des Nations Unies succéderait à la MINURCA. Dans une lettre au Président du Conseil de sécurité datée du 3 décembre 1999 (S/1999/1235), le Secrétaire général a présenté des propositions sur les modalités d'une opération qui aiderait les autorités de la République centrafricaine à faire face aux problèmes de sécurité et de développement. Le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) a été créé le 16 février 2000.

19. À la suite d'une tentative de coup d'État en mai 2001 et du renversement du régime du Président Ange-Félix Patassé par le général François Bozizé le 15 mars 2003, le mandat du BONUCA a été redéfini pour permettre à celui-ci de prêter assistance au Gouvernement durant la période de transition. Un référendum constitutionnel s'est tenu en décembre 2004, suivi en 2005 par des élections présidentielles et législatives multipartites, remportées par le général Bozizé et la coalition de partis politiques qui le soutenait. Les élections ont mis un terme à la période de transition, l'ordre constitutionnel se trouvant rétabli.

20. En dépit des élections, la situation politique et en matière de sécurité est restée très fragile, en raison de l'absence de dialogue entre le Gouvernement et les acteurs sociopolitiques et de la lenteur extrême des réformes prévues dans les domaines politique, judiciaire, économique et de la sécurité. C'est ce qui explique l'apparition de nouveaux groupes armés et de nouvelles rébellions dans les provinces du nord, menés principalement par le Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC), l'Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD) et l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR).

21. Depuis février 2007, le Gouvernement a signé trois accords de paix séparés avec le FDPC, l'APRD et l'UFDR. Ces accords devaient ultérieurement être renforcés par la signature d'un accord de paix global entre le Gouvernement et tous les groupes politico-militaires. La prochaine étape du processus de paix en cours consistera à ouvrir un dialogue politique sans exclusive visant à mettre un terme aux crises politiques et militaires qui secouent régulièrement le pays. Le 25 avril 2008, le Président Bozizé a présenté les modalités de cette concertation au Comité d'organisation du dialogue qu'il a établi en décembre 2007 et qui se compose de représentants du Gouvernement, de l'opposition, des mouvements rebelles et de la société civile. Cette initiative a bénéficié du concours du BONUCA et de l'Organisation internationale de la Francophonie, ainsi que de l'appui technique du Centre for Humanitarian Dialogue.

22. Bien que le conflit politique ait quelque peu perdu de son intensité au cours de l'année écoulée, la sécurité reste un problème majeur dans la plupart des régions. Contribuent à cette situation, outre la présence de plus en plus active de bandits de grand chemin, les agissements de braconniers lourdement armés et d'éléments également armés dont on pense qu'il s'agit de rebelles de l'Armée de résistance du Seigneur, ainsi que la constitution de groupes d'autodéfense dans certaines régions. Ce climat d'insécurité s'est traduit par des violations de plus en plus nombreuses des droits de l'homme, une misère croissante et des déplacements massifs de population, notamment vers le Cameroun et le Tchad, pays voisins. La situation instable dans la région du Darfour au Soudan et dans l'est du Tchad, conjuguée à la présence de bandits le long de la frontière avec ces pays, est aussi un facteur d'insécurité en République centrafricaine et reste une menace pour la paix dans l'ensemble de la sous-région.

23. En 2008, le Bureau a continué de travailler en liaison étroite avec les institutions et programmes faisant partie de l'équipe de pays des Nations Unies en République centrafricaine : le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA), la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI). Le BONUCA participe régulièrement aux réunions de coordination de cette équipe, dont il utilise les services de sécurité et services médicaux communs. Il entretient également des relations de travail très étroites sur des questions transversales avec la MINURCAT, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS).

24. Le BONUCA continue de faciliter différentes opérations de la MINURCAT en République centrafricaine, l'aidant ainsi à instaurer des conditions plus sûres pour le déroulement des activités humanitaires dans le nord-est du pays. Les deux missions procèdent régulièrement à l'échange d'informations et coordonnent les stratégies et activités exigées par l'exécution de leur mandat dans leurs domaines de compétence respectifs. Le Bureau et la Mission ont tous deux participé au séminaire national sur

la réforme du secteur de la sécurité en République centrafricaine, organisé conjointement par le PNUD et par le Gouvernement en avril 2008.

25. En étroite concertation avec le Gouvernement et avec l'appui et les conseils du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, du Département des affaires politiques et du PNUD, le Bureau a participé à l'établissement d'un plan de priorités national définissant les principaux volets du processus de consolidation de la paix susceptibles d'être financés par le Fonds pour la consolidation de la paix. Le Bureau a aussi continué de coopérer étroitement avec l'Union africaine, l'Organisation internationale de la Francophonie, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale. Il collabore également avec la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX), une force de maintien de la paix régionale forte de 500 membres, qui a pris le relais de la Force multinationale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (FOMUC).

26. Le BONUCA avait initialement pour mandat d'appuyer l'action menée par le Gouvernement pour consolider la paix et promouvoir la réconciliation nationale, et de faciliter la mobilisation d'une aide internationale en faveur de la reconstruction et du redressement économique du pays. Toutefois, la violence persistant, il a dû se concentrer non pas sur la consolidation de la paix mais sur son rétablissement et sur le règlement des conflits. En conséquence, même si c'est au Gouvernement de la République centrafricaine qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer la stabilité politique à long terme, l'aide de la communauté internationale à la consolidation de la paix et à la réforme du secteur de la sécurité reste nécessaire. Cela étant, la présence du BONUCA et son action en faveur de cet objectif général et du renforcement de la paix et de la démocratie doivent être de durée et de portée limitées, et ajustées en fonction de l'évolution de la situation sur le plan politique et en matière de sécurité.

Résultats obtenus en 2008 par rapport aux objectifs et aux réalisations escomptées

27. Les activités du BONUCA ont consisté essentiellement à aider les parties prenantes de la République centrafricaine à organiser un dialogue politique sans exclusive, notamment en offrant ses bons offices pour le règlement d'un certain nombre de problèmes susceptibles de perturber le déroulement des processus de paix et de réconciliation actuellement engagés. En particulier, le Bureau a facilité les travaux du Comité d'organisation créé par les autorités centrafricaines pour préparer l'ouverture d'un dialogue politique sans exclusive visant à mettre un terme aux conflits que connaît régulièrement le pays. Le Bureau a surveillé la situation en matière de droits de l'homme et conseillé les autorités nationales et locales. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement, il a participé à l'élaboration d'un plan définissant les priorités nationales qui a bénéficié d'un financement du Fonds pour la consolidation de la paix.

Priorités pour 2009

28. En 2009, le BONUCA aidera le Gouvernement à mettre en œuvre les recommandations issues du dialogue politique sans exclusive et les accords de paix signés avec les groupes rebelles en 2008. Il mobilisera des fonds afin d'aider la

République centrafricaine à améliorer la gouvernance politique et économique et la protection des droits de l'homme, ainsi qu'à encourager la société civile à s'intéresser plus largement et plus activement aux problèmes divers rencontrés par le pays, notamment à préparer la tenue d'élections libres et régulières en 2010. Les organismes des Nations Unies se doteront d'une stratégie complète et intégrée afin que leur action en République centrafricaine soit pleinement adaptée aux besoins du pays et favorise la réalisation des programmes et activités destinés à y répondre, y compris ceux de la Commission de consolidation de la paix.

29. Afin de consolider les progrès enregistrés dans l'Ouham-Pende, une province du nord-ouest où la situation s'est récemment stabilisée avec la cessation des hostilités, le BONUSCA ouvrira à Paoua son quatrième bureau auxiliaire pour les droits de l'homme. Cette ville a été le théâtre de violations flagrantes de ces droits depuis qu'en 2005 des groupes rebelles ont commencé à s'en prendre aux institutions étatiques. C'est à Paoua que les rebelles de l'APRD ont été les plus actifs ces derniers temps et que sont concentrées les activités humanitaires en République centrafricaine. En effet, l'Ouham-Pende est la province la plus touchée par le conflit en cours. C'est le bastion de l'APRD, dont les combattants sont censés participer à un programme de désarmement, démobilisation et réintégration depuis la signature des accords de paix du 9 mai et du 21 juin. On notera à ce sujet que le BONUSCA fait partie du comité de suivi de l'application de l'Accord de paix global signé à Libreville le 21 juin. La dernière base ouverte par la force de maintien de la paix sous-régionale (FOMUC/MICOPAX) l'a été dans l'Ouham-Pende en mars 2008. Il est donc indispensable que le Bureau ouvre un bureau auxiliaire dans cette partie du pays.

30. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès proposés pour 2009 sont présentés ci-après.

Objectif : Continuer à contribuer aux activités visant à consolider la réconciliation nationale, le respect des droits de l'homme, les institutions démocratiques et l'état de droit, ainsi qu'à promouvoir une paix durable en République centrafricaine

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Avancées du processus de réconciliation nationale contribuant au règlement des problèmes sociaux, économiques et de sécurité du pays

a) i) Création d'un organe de contrôle composé des parties prenantes nationales et internationales chargé de mettre en œuvre les conclusions du dialogue politique sans exclusive

Mesure des résultats

2007 : 0

2008 (estimation) : 0

2009 (objectif) : 1

ii) Nombre (réduit ou nul) de violations de l'Accord de paix global signé par le Gouvernement et des groupes rebelles

Mesure des résultats

2007 : sans objet

2008 (estimation) : 0

2009 (objectif) : 0

Produits

- Aide à la création d'un organe viable, composé des parties prenantes nationales et internationales, chargé de surveiller la mise en œuvre des recommandations issues du dialogue politique sans exclusive
- Bons offices et médiation pour le règlement des différends entre les parties prenantes nationales susceptibles de faire obstacle à la mise en œuvre des recommandations issues du dialogue
- Missions mensuelles dans les provinces pour surveiller l'application des recommandations issues du dialogue politique sans exclusive et étudier avec les responsables locaux des programmes éducatifs visant à promouvoir une culture de la paix, à instaurer la confiance et à offrir aux jeunes des possibilités d'instruction et d'emploi
- Réunions hebdomadaires de haut niveau avec des dirigeants politiques et des représentants de la société civile pour débattre de questions ayant trait à la réconciliation nationale
- 4 séminaires sur les mécanismes destinés à promouvoir le dialogue, la culture de la tolérance et de la paix, la réconciliation nationale et le rétablissement de la confiance, à l'intention de membres des partis politiques, de parlementaires, de fonctionnaires et de représentants de la société civile
- Présidence de consultations mensuelles avec un groupe composé des principaux partenaires extérieurs de la République centrafricaine afin de coordonner avec eux la mobilisation de fonds destinés à financer la reconstruction nationale et le développement et de les inciter à participer à la mise en œuvre des recommandations issues du dialogue
- 1 séminaire à l'intention des membres de l'équipe de pays des Nations Unies, des milieux diplomatiques et des donateurs présents dans le pays sur la contribution qu'ils peuvent apporter à la consolidation de la paix, au processus de réconciliation et à l'élaboration d'une stratégie de développement concertée
- Réunions trimestrielles avec des représentants de pays voisins touchés par l'insécurité transfrontalière, en vue de renforcer la coopération et de faire front à la menace que posent les groupes armés, notamment les bandits de grand chemin
- 2 rapports au Conseil de sécurité
- 4 réunions sur la coopération entre missions organisées avec la MINURCAT pour débattre des questions de fond et des problèmes opérationnels d'intérêt commun
- Campagne d'information visant à promouvoir la culture de la paix, comprenant des points de presse mensuels à l'intention des médias locaux et la production de 200 affiches (en sango et en français) et d'un millier de tracts (également en sango et en français)

Réalisations escomptées

b) Respect par les institutions nationales des normes démocratiques, des règles de transparence et du principe de la séparation des pouvoirs

Indicateurs de succès

b) i) Nombre d'institutions étatiques soumises à un audit par l'Assemblée nationale ou un organisme spécialisé désigné à cette fin (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : sans objet

2008 (estimation) : 5

2009 (objectif) : 7

ii) Nombre de forums tenus par les institutions nationales sur le thème de la séparation des pouvoirs (maintien)

Mesure des résultats

2007 : 1

2008 (estimation) : 2

2009 (objectif) : 2

Produits

- Réunions mensuelles avec de hauts fonctionnaires en vue d'examiner les conditions à réunir pour que les institutions nationales fonctionnent conformément aux normes démocratiques
- Réunions mensuelles avec les partenaires internationaux en vue d'appuyer l'action que mène le Gouvernement pour consolider et améliorer les institutions nationales
- Réunions mensuelles avec les partenaires internationaux destinées à soutenir l'action menée par le Gouvernement pour réorganiser les forces de sécurité nationales et la mise en œuvre des recommandations adoptées lors du séminaire d'avril 2008 sur la réforme du secteur de la sécurité

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

c) Plus grande aptitude des organisations nationales de défense des droits de l'homme à promouvoir le respect des droits de l'homme et de l'état de droit

c) i) Nombre de violations des droits de l'homme signalées aux autorités judiciaires par des organisations nationales de défense des droits de l'homme (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : 10

2008 (estimation) : 14

2009 (objectif) : 16

ii) Nombre de mois écoulés entre la dénonciation d'une violation des droits de l'homme et l'examen de l'affaire

Mesure des résultats

2007 : 3

2008 (estimation) : 1

2009 (objectif) : 1

iii) Nombre d'affaires de violation des droits de l'homme instruites par la justice (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : 12

2008 (estimation) : 14

2009 (objectif) : 16

Produits

- 5 ateliers sur le respect des droits de l'homme et de l'état de droit et sur des stratégies de collecte de fonds par les organisations non gouvernementales locales, organisés à l'intention de représentants de la société civile, des partis politiques et des forces de défense et de sécurité dans la capitale et dans les quatre provinces où le BONUCA a ouvert des bureaux auxiliaires pour les droits de l'homme
- Services consultatifs et un séminaire à l'intention de ministères clefs afin d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre le plan d'action national pour les droits de l'homme en collaboration avec le comité national des droits de l'homme

- Réunions mensuelles avec des représentants de la magistrature et des forces de sécurité pour examiner la question de l'impunité et comptes rendus de ces réunions
- 12 rapports sur les missions de suivi effectuées sur l'ensemble du territoire et sur les enquêtes menées par le BONUCA au sujet de violations des droits de l'homme
- Campagne d'information pour la promotion et la protection des droits de l'homme, prévoyant des points de presse mensuels, des programmes radiophoniques (30 minutes par mois en sango et en français) et la production de 1 000 tracts (en sango et en français) et de 200 affiches (également en sango et en français)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

d) Intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans le travail des institutions nationales

d) i) Nombre de femmes occupant des postes de responsabilité au sein du Gouvernement (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : 4

2008 (estimation) : 5

2009 (objectif) : 6

ii) Adoption d'un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité

Mesure des résultats

2007 : 0

2008 (estimation) : 0

2009 (objectif) : 1

Produits

- 2 séminaires destinés à sensibiliser les responsables politiques et les membres de la société civile au rôle des femmes et des jeunes dans la consolidation de la paix, et portant notamment sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité
- 4 missions sur le terrain pour sensibiliser les femmes et les hommes aux questions de la participation des femmes à la prise de décisions et de la violence sexuelle et sexiste
- 1 séminaire à l'intention des femmes parlementaires et des associations de femmes sur la promotion de l'accès des femmes aux postes de responsabilité et de leur participation à la vie politique
- Services consultatifs et 1 séminaire à l'intention de fonctionnaires de ministères clefs et de représentants de partis politiques et de groupes de la société civile sur la prise en compte systématique de la question de l'égalité des sexes dans les programmes de développement et sur l'élargissement de la participation des femmes à la vie politique nationale
- Organisation de manifestations pour célébrer la Journée internationale de la femme, commémorer l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et marquer la campagne de mobilisation de 16 jours contre la violence à l'égard des femmes
- 1 atelier à l'intention de représentants de l'État et de la société civile en vue d'élaborer un plan national de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité

- 1 étude ou rapport et 1 atelier sur l'acquisition par les femmes et les jeunes de leur autonomie et sur les moyens de donner à ces deux groupes vulnérables accès à l'éducation et à l'emploi

Facteurs externes

31. Le BONUCA estime pouvoir atteindre ses objectifs, sous réserve que ses efforts ne soient pas contrecarrés par l'insécurité transfrontalière et l'instabilité dans les pays voisins (République démocratique du Congo, Soudan et Tchad).

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2008			Prévisions de dépenses pour 2009			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Montant net	Dépenses non renouvelables	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
Militaires et personnel de police	227,0	180,8	46,2	236,2	190,0	–	9,2
Personnel civil	4 442,1	4 650,8	(208,7)	5 374,9	5 583,6	–	932,8
Dépenses opérationnelles	1 740,8	2 068,5	(327,7)	3 207,0	3 534,7	909,5	1 466,2
Montant total	6 409,9	6 900,1	(490,2)	8 818,1	9 308,3	909,5	2 408,2

32. Le montant net des ressources nécessaires pour l'année 2009, estimé à 8 818 100 dollars (montant brut : 9 515 100 dollars), se répartit entre les postes de dépense suivants : observateurs militaires (138 100 dollars), conseillers de police civile (98 100 dollars), traitements et dépenses communes de personnel correspondant au tableau d'effectifs présenté ci-après (5 374 900 dollars), consultants (36 600 dollars), voyages autorisés (176 700 dollars), installations et infrastructures (483 200 dollars), transports terrestres (708 300 dollars), transports aériens (225 900 dollars), communications (997 300 dollars), informatique (190 600 dollars), services médicaux (46 700 dollars) et fournitures, services et matériel divers (341 700 dollars). L'augmentation prévue est imputable en majeure partie à l'augmentation des effectifs, au relèvement de l'indemnité de subsistance (missions) et aux achats de véhicules (augmentation du parc ou remplacement).

33. Les dépassements attendus en 2008, dont le montant est estimé à 490 200 dollars, sont dus principalement à l'augmentation des dépenses de personnel consécutive à la hausse de la monnaie locale par rapport au dollar des États-Unis, aux déplacements plus nombreux que prévu effectués par le responsable de la mission et ses collaborateurs pour assister à des réunions sur les pourparlers de paix et s'acquitter du mandat du Bureau, aux voyages effectués par des membres du personnel pour suivre une formation obligatoire mais imprévue et à la hausse des loyers et du coût de l'éclairage, de l'énergie et de l'eau ainsi que de l'essence, des carburants et des lubrifiants.

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies		Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Adminis-trateurs	Agents locaux	Nations Unies	
Effectif approuvé pour 2008	-	1	-	-	2	3	3	4	13	7	9	29	-	56	4	89
Effectif proposé pour 2009	-	1	-	-	2	4	2	4	13	8	9	30	-	61	5	96
Variation	-	-	-	-	-	1	(1)	-	-	1	-	1	-	5	1	7

34. Pour l'année 2009, l'effectif civil proposé pour le BONUCA comporte 96 postes de temporaire. Il prévoit le reclassement de P-3 à P-4 du poste de spécialiste des questions d'égalité des sexes, justifié par l'expansion continue des activités de son titulaire. Il est également prévu de créer cinq postes pour le nouveau bureau auxiliaire de Paoua : l'un pour un spécialiste des droits de l'homme (Volontaire des Nations Unies), deux pour des assistants aux droits de l'homme (agents locaux), un pour un assistant aux communications et à l'informatique (agent local) et le dernier pour un chauffeur (agent local). Un poste d'assistant aux communications (agent du Service mobile) et un autre d'assistant aux finances et au budget (agent local) sont également demandés pour le quartier général de la mission à Bangui. Le Groupe des finances a vu sa charge de travail augmenter ces dernières années du fait du renforcement sensible des effectifs : composés de 47 personnes en 2000, ceux-ci devraient en compter 96 en 2009. Un poste supplémentaire permettrait au Groupe d'appuyer les bureaux régionaux de Bouar, Bossangoa, Bambari et Paoua, d'effectuer en temps voulu les paiements requis (dépenses en espèces, traitements, prime de risque et remboursement des frais de voyage) et de faciliter l'établissement du budget et le suivi de son exécution. Le titulaire du poste supplémentaire d'agent du Service mobile demandé pour un assistant aux communications assurerait le bon fonctionnement de la microstation terrienne de la mission, du matériel de transmission en haute fréquence (HF) et très haute fréquence (VHF), du système Thuraya et du central téléphonique à autocommutateur privé (PABX). Avec l'augmentation du nombre de bureaux auxiliaires, les services chargés de la microstation et des équipements HF, VHF et PABX sont davantage sollicités, d'où la nécessité de renforcer leurs effectifs afin d'assurer le bon fonctionnement des équipements et des services informatiques et télématiques aussi bien au quartier général de la mission que dans les bureaux extérieurs.

C. Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

(4 833 000 dollars)

Historique, mandat et objectif

35. Dans sa résolution 1216 (1998), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui faire des recommandations sur le rôle que pourrait éventuellement

jouer l'Organisation des Nations Unies dans le processus de paix et de réconciliation en Guinée-Bissau. Dans une lettre du 26 février 1999 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/1999/232), le Secrétaire général a proposé la création d'un Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS), lequel est devenu opérationnel en juillet 1999. Compte tenu de l'évolution du climat politique et de requêtes ultérieures du Gouvernement, le mandat du Bureau a été prorogé à plusieurs reprises. Dans une lettre datée du 3 décembre 2007 (S/2007/701), le Président du Conseil a informé le Secrétaire général que ce mandat avait été prorogé jusqu'au 31 décembre 2008 et modifié, le Bureau ayant désormais également pour mission d'appuyer la lutte contre le trafic de stupéfiants, la traite des êtres humains et la criminalité organisée, d'épauler les initiatives visant à juguler la prolifération des armes légères et de petit calibre et de participer à la collecte des armes détenues illégalement, enfin de faciliter, en étroite coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux, la tenue en 2008 d'élections législatives crédibles et transparentes.

36. Le Bureau a joué un rôle essentiel dans l'instauration d'un dialogue politique soutenu, qui a permis de désamorcer les tensions politiques entre le responsable du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert, le Parti du renouveau social, le Parti uni social-démocrate, le Premier Ministre, le Président et le Parlement, dont on pouvait craindre qu'elles fassent chuter le Gouvernement et conduisent à une crise institutionnelle. Le Bureau a également usé de ses bons offices pour atténuer les tensions opposant différents services des forces de sécurité, en amenant toutes les autorités compétentes à se rencontrer et en faisant campagne pour le respect de l'état de droit.

37. En 2008, à la suite de l'inscription de la Guinée-Bissau au programme de la Commission de consolidation de la paix en décembre 2007, le BANUGBIS a joué un rôle essentiel à cet égard auprès de la Commission, en apportant un appui, sous forme de conseils stratégiques notamment, aux activités du Bureau d'appui à la consolidation de la paix dans le pays, et en facilitant la prise en charge par les autorités nationales de l'élaboration et de l'exécution de projets à effet rapide et du cadre stratégique intégré pour la consolidation de la paix.

38. Conformément à son mandat révisé, le BANUGBIS a continué, dans le cadre d'une stratégie générale de consolidation de la paix, à soutenir les initiatives visant à renforcer la capacité des institutions nationales de maintenir l'ordre constitutionnel, réformer le secteur de la sécurité, faciliter la tenue d'élections libres, régulières et transparentes en 2008, et consolider la paix et la démocratie. Il a également appuyé la lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée ainsi que l'action menée pour promouvoir l'état de droit et le respect des droits de l'homme. Il a facilité l'obtention par le pays d'une aide internationale pour appuyer ces initiatives. Pour atteindre ces objectifs, le BANUGBIS a étroitement coopéré avec des éléments représentatifs de la société bissau-guinéenne, en cherchant à promouvoir un dialogue constructif, la réconciliation et la reconstruction. Pour donner suite à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité concernant les femmes, la paix et la sécurité, il a contribué à la création d'un groupe de travail thématique sur la question de la parité des sexes, afin que les organismes des Nations Unies et les parties prenantes nationales, y compris celles représentant la société civile, intègrent de manière coordonnée une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans les programmes de développement socioéconomique de la Guinée-Bissau. Par ailleurs, la création de la Commission nationale contre la prolifération

des armes légères et de petit calibre, constituée de représentants des principales parties prenantes étatiques, des organisations de la société civile, de l'association d'anciens combattants, de la CEDEAO et du BANUGBIS, a permis des avancées considérables dans la lutte contre cette prolifération.

Résultats obtenus en 2008 par rapport aux objectifs et aux réalisations escomptées

39. En 2008, le BANUGBIS a continué de collaborer avec l'équipe de pays des Nations Unies en Guinée-Bissau, coopération qui a permis de coordonner efficacement les initiatives en faveur de la consolidation de la paix et du développement socioéconomique. La plupart des activités de consolidation de la paix du Bureau sont menées en consultation avec les entités compétentes de l'équipe de pays, notamment le PNUD. La planification et les préparatifs relatifs à la contribution du Bureau aux élections de 2008 se sont faits en coopération étroite avec le PNUD, l'organisme chef de file pour cette activité. À la demande des autorités nationales, le BANUGBIS a coordonné le travail des équipes d'observateurs électoraux internationaux, composées de représentants d'organisations régionales, d'États Membres de l'ONU et d'organisations non gouvernementales, et leur a fourni un appui technique et logistique. Le Bureau a intensifié l'action qu'il mène contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée en Guinée-Bissau, dans le cadre d'une coopération étroite avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), les autorités nationales, la CEDEAO et l'Union européenne. En collaboration avec l'ONUDC et l'UNOWA, il a organisé sous l'égide de la CEDEAO une conférence régionale sur le trafic de stupéfiants afin de jeter un nouvel éclairage sur les problèmes posés par ce trafic en Guinée-Bissau et de définir des moyens de lutte à l'échelon régional. En 2008, le Bureau s'est employé avec succès à resserrer la coopération et la coordination avec l'Union africaine, la CEDEAO, la Communauté des pays de langue portugaise, le Groupe de contact international pour la Guinée-Bissau et d'autres partenaires internationaux, ainsi qu'avec diverses missions.

Statut futur de la mission

40. Suite à une demande des autorités de la Guinée-Bissau et s'appuyant sur la déclaration relative à ce pays que le Président du Conseil de sécurité a faite au nom du Conseil le 19 octobre 2007 (S/PRST/2007/38), le Secrétaire général a indiqué au Conseil, dans une lettre du 28 novembre 2007 (S/2007/700), qu'après les élections législatives prévues en 2008, qu'il espérait crédibles et transparentes, il étudierait la possibilité de transformer le Bureau d'appui en un bureau intégré en Guinée-Bissau et qu'il lui ferait des recommandations à ce sujet en décembre 2008.

41. Compte tenu de ce qui précède et en attendant les recommandations du Secrétaire général et la décision du Conseil de sécurité, les propositions contenues dans le présent rapport comportent uniquement les modifications de la structure des effectifs et des dépenses opérationnelles exigées pour faciliter l'exécution du mandat et l'appui administratif.

42. Les incidences budgétaires éventuelles qu'entraînerait une décision ultérieure du Conseil de sécurité de transformer le BANUGBIS en bureau intégré seraient présentées à l'Assemblée générale pour examen lors de la première partie de la reprise de sa soixante-troisième session.

43. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès de l'action du BANUGBIS sont indiqués ci-après.

Objectif : Renforcer la capacité des institutions nationales de maintenir l'ordre constitutionnel, la paix et la démocratie, de lutter contre le trafic de stupéfiants, la criminalité organisée et la prolifération des armes légères et de petit calibre, et de promouvoir l'état de droit et le respect des droits de l'homme

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Instauration d'un climat plus propice à la mise en œuvre du dialogue national et à la consolidation de la réconciliation nationale

a) i) Nombre de réunions conjointes tenues par les organes de l'État – présidence, Parlement, Gouvernement, pouvoir judiciaire et forces armées – à l'effet de stabiliser et de normaliser leurs relations (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : 30

2008 (estimation) : 35

2009 (objectif) : 55

ii) Nombre d'organisations et de participants ayant pris part au dialogue sans exclusive associant la présidence, le Parlement, le Gouvernement, le pouvoir judiciaire, les forces armées et la société civile (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : 8 organisations et 60 participants

2008 (estimation) : 15 organisations et 150 participants

2009 (objectif) : 20 organisations et 180 participants

iii) Nombre de membres des forces armées, des forces de police et d'organisations de la société civile, y compris les associations de femmes et de jeunes, ainsi que de journalistes ayant suivi une formation en matière de droits de l'homme, d'état de droit et d'égalité des sexes (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : 300

2008 (estimation) : 400

2009 (objectif) : 410

iv) Nombre de participants au programme de formation des formateurs sur les relations entre les civils et l'armée (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : 30

2008 (estimation) : 75

2009 (objectif) : 100

Produits

- Réunions consultatives bimestrielles sur la situation politique et socioéconomique et les questions de sécurité organisées par le Représentant du Secrétaire général à l'intention des principales parties prenantes nationales, et donnant lieu à des consultations avec les partenaires régionaux et internationaux
 - Réunions hebdomadaires avec les acteurs étatiques et non étatiques, y compris les représentants de la société civile, en vue de la formation d'un consensus sur les grandes questions d'intérêt national
 - 4 séminaires régionaux sur les relations entre les civils et l'armée, à l'intention des militaires, des organisations de la société civile, dont les réseaux de femmes, et d'autres acteurs tels que l'Union européenne, la CEDEAO et des missions diplomatiques
 - Production de bulletins mensuels et de 40 émissions radiophoniques, dont des débats, sur des questions de fond intéressant le pays, notamment la lutte contre le trafic de stupéfiants, la criminalité organisée et le terrorisme, la réforme du secteur de la sécurité, la réconciliation nationale, la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et l'organisation des élections législatives
 - Rapports trimestriels et exposés à l'intention du Conseil de sécurité
 - Étude ou rapport de synthèse sur le niveau de participation aux élections législatives de 2008
-

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Renforcement de la capacité des parties prenantes nationales, y compris le Gouvernement, la société civile et les médias, de participer de manière constructive à la mise en œuvre de la stratégie de consolidation de la paix en Guinée-Bissau, en réalisant des projets à effet rapide et d'autres à plus long terme

b) i) Nombre de projets à effet rapide, conformes aux stratégies de consolidation de la paix, approuvés et exécutés par les parties prenantes nationales (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : sans objet
2008 (estimation) : 4
2009 (objectif) : 8

ii) Nombre de projets à moyen et long terme concernant la réforme de l'administration, la consolidation de l'état de droit et la réforme du secteur de la sécurité, la promotion de l'enseignement technique et professionnel et l'apport d'une assistance aux jeunes et aux groupes vulnérables, exécutés par les parties prenantes nationales et s'inscrivant dans le cadre stratégique intégré de consolidation de la paix en Guinée-Bissau (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : sans objet
2008 (estimation) : 4
2009 (objectif) : 10 à 15

iii) Nombre de participants aux ateliers et réunions organisés pour l'exécution de projets à effet rapide ou de projets à long terme dans le cadre de la stratégie de consolidation de la paix de la Guinée-Bissau (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : sans objet

2008 (estimation) : 430

2009 (objectif) : 650

Produits

- Appui technique aux réunions bihebdomadaires tenues par la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix
- Réunions mensuelles du comité directeur national du Fonds pour la consolidation de la paix
- 20 ateliers et programmes de formation sur la consolidation de la paix en Guinée-Bissau organisés à l'intention de parties prenantes nationales
- Bulletins mensuels et 6 programmes radiophoniques sur les domaines d'action de la Commission de consolidation de la paix en Guinée-Bissau
- Apport d'une assistance technique aux parties prenantes nationales, y compris la société civile, pour l'élaboration et l'exécution du plan de priorités intérimaire nécessaire au Fonds pour la consolidation de la paix et du cadre stratégique intégré de consolidation de la paix

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

c) Engagement plus important des partenaires internationaux en faveur des initiatives de consolidation de la paix et de l'action menée par les autorités nationales pour mettre en œuvre la stratégie de réforme du secteur de la sécurité, notamment de la lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée

c) i) Sommes collectées par les instances chargées de mobiliser des fonds pour financer les initiatives de consolidation de la paix en Guinée-Bissau (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : 10 373 000 dollars

2008 (estimation) : 17 173 000 dollars

2009 (objectif) : 52 200 000 dollars

ii) Nombre de projets d'assistance technique consacrés à la consolidation de la paix (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : 2

2008 (estimation) : 5

2009 (objectif) : 7

iii) Sommes collectées à la suite des annonces de contributions faites par les donateurs et nouveaux engagements de financement obtenus pour la réforme du secteur de la sécurité, y compris l'exécution du plan d'action (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : 2 millions de dollars

2008 (estimation) : 3,5 millions de dollars

2009 (objectif) : 5 millions de dollars

iv) Nombre d'éléments du programme de réforme du secteur de la sécurité exécutés par le Gouvernement et ses partenaires dans le cadre institutionnel de cette réforme (comités interministériels, comités directeurs et comités de coordination technique) (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : 1

2008 (estimation) : 10

2009 (objectif) : 15

v) Nombre de projets exécutés dans le cadre du plan opérationnel national de lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : 2

2008 (estimation) : 6

2009 (objectif) : 10

vi) Nombre de projets exécutés dans le cadre du plan d'action régional de lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : 0

2008 (estimation) : 1

2009 (objectif) : 3

vii) Nombre de projets ayant pour objet la collecte et la destruction d'armes légères et de petit calibre (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : 0

2008 (estimation) : 1

2009 (objectif) : 3

Produits

- Réunions de coordination mensuelles organisées avec les donateurs et les représentants de la Communauté des pays de langue portugaise, de la CEDEAO, de l'Union européenne et de l'Union africaine afin de faire le point de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action pour la réforme du secteur de la sécurité
- Réunions hebdomadaires avec les autorités nationales en vue d'une planification et d'une mise en œuvre efficaces de la stratégie de réforme du secteur de la sécurité
- 6 séminaires du comité de coordination technique de la réforme du secteur de la sécurité

- 6 ateliers de suivi sur la stratégie et le plan d'action pour la réforme du secteur de la sécurité organisés à l'intention de la Commission parlementaire de la défense et de la sécurité
- 1 séminaire de suivi sur la stratégie et le plan d'action pour la réforme du secteur de la sécurité organisé à l'intention des parlementaires
- 4 missions de parlementaires auprès de forces armées et d'unités de police de pays autres que la Guinée-Bissau
- 3 séminaires organisés à l'intention des organisations de la société civile, des parlementaires et des journalistes en vue de promouvoir une communauté de vues concernant la législation-cadre relative à la réforme du secteur de la sécurité
- 2 programmes radiophoniques sur la stratégie et le plan d'action pour la réforme du secteur de la sécurité
- Initiatives visant à faciliter, en coopération avec l'ONUSC, la mise en œuvre du plan opérationnel national de lutte contre le trafic de stupéfiants
- Réunions bimestrielles des membres du comité directeur national sur la mise en œuvre du plan opérationnel de lutte contre le trafic de stupéfiants
- Initiatives visant à faciliter, en coopération avec la CEDEAO, la conférence régionale sur le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée, aux fins de l'élaboration d'un plan d'action
- Bulletin mensuel du BANUGBIS et 4 programmes radiophoniques consacrés à la réforme du secteur de la sécurité

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

d) Instauration de conditions plus propices au respect de la loi et des droits de l'homme, ainsi que de l'indépendance de la magistrature, garantie de l'état de droit

d) i) Nombre de fonctionnaires de la justice, de responsables régionaux de la police et de responsables de centres de détention ayant suivi une formation sur les procédures légales applicables aux personnes détenues (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : 30
2008 (estimation) : 60
2009 (objectif) : 80

ii) Nombre d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés par les institutions nationales (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : 1
2008 (estimation) : 2
2009 (objectif) : 3

iii) Nombre de programmes visant à renforcer l'état de droit exécutés par les institutions démocratiques nationales, la société civile et les médias (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : 3
2008 (estimation) : 4
2009 (objectif) : 7

Produits

- 2 programmes de formation en matière de droits de l'homme et de déontologie à l'intention des fonctionnaires de la justice
 - 1 programme de formation à l'intention des magistrats, des responsables régionaux de la police et des responsables des centres de détention sur les garanties judiciaires des personnes détenues
 - Réunions mensuelles de sensibilisation à la nécessité de promouvoir les droits de l'homme, par le biais de la commission nationale des droits de l'homme dont la création est envisagée, en ratifiant les instruments relatifs à ces droits
 - 10 programmes de formation sur l'état de droit à l'intention des magistrats
 - 1 séminaire sur le renforcement des institutions chargées de faire appliquer la loi et sur le rôle de la police de proximité
 - Programmes radiophoniques mensuels sur les droits de l'homme et l'état de droit
-

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

e) Instauration de conditions plus favorables à un processus de prise de décisions sans exclusive, l'accent étant mis sur la recherche de l'équilibre entre les sexes

e) i) Nombre de postes à responsabilité occupés par des femmes dans les principales institutions nationales, au Parlement et dans les ministères (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : 18
2008 (estimation) : 20
2009 (objectif) : 28

ii) Nombre de représentants de la société civile formés pour intervenir dans le domaine de la promotion des droits de la femme (augmentation)

Mesure des résultats

2007: 132
2008 (estimation) : 200
2009 (objectif) : 250

iii) Nombre de programmes exécutés à l'échelon des communautés locales pour sensibiliser la population au problème de la violence à l'égard des femmes (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : 4
2008 (estimation) : 6
2009 (objectif) : 10

iv) Nombre de représentants de l'Administration formés à la prise en compte systématique de la question de l'égalité des sexes (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : sans objet
2008 (estimation) : 30
2009 (objectif) : 50

Produits

- 2 séminaires nationaux à l'intention de responsables politiques et de représentants de la société civile pour examiner les obstacles à la participation pleine et entière des femmes au développement socioéconomique
 - 3 séminaires de formation à l'intention des formateurs de la société civile qui œuvrent à la promotion des droits des femmes
 - 10 missions dans les zones rurales, en vue de sensibiliser les femmes à leurs droits et de renforcer leur capacité de les défendre
 - 1 séminaire à l'intention de responsables des communautés locales et de journalistes sur la violence à l'égard des femmes
 - 1 séminaire à l'intention des femmes parlementaires ou journalistes sur la promotion des droits des femmes, y compris l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
 - 2 séminaires à l'intention des fonctionnaires de ministères clefs sur la prise en compte systématique de la question de l'égalité des sexes dans les programmes qu'ils mettent en œuvre aux échelons local et national
 - Sensibilisation à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et à la nécessité de prendre en compte systématiquement la question de l'égalité des sexes, grâce à deux manifestations destinées, respectivement, à célébrer la Journée internationale de la femme et à commémorer l'anniversaire de l'adoption de la résolution du Conseil
 - 1 séminaire national à l'intention de dirigeantes sur le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et le développement socioéconomique
 - Production de 500 brochures, 500 tee-shirts et 300 chapeaux pour la promotion des droits des femmes et la campagne contre la violence sexiste
 - 3 programmes radiophoniques sur la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
-

Facteurs externes

44. Les objectifs devraient être atteints sous réserve : a) que les élections se déroulent dans le calme et, selon l'avis général, de manière libre, régulière et transparente, et qu'elles soient suivies par l'établissement de relations stables entre tous les organes de l'État; b) que des mesures de réforme de la gouvernance, y compris des dispositions détaillées touchant le secteur de la sécurité, soient prises avec la pleine adhésion des parties prenantes nationales; c) que les parties prenantes nationales et les partenaires internationaux prennent les engagements voulus dans le cadre de la Commission de consolidation de la paix; d) que la communauté internationale continue d'apporter un appui technique et financier aux réformes politiques, administratives et économiques de la Guinée-Bissau, et poursuive l'action menée pour parvenir à un minimum de développement socioéconomique grâce au document de stratégie pour la réduction de la pauvreté; e) que les relations institutionnelles entre la présidence, le pouvoir exécutif, les organes judiciaires et les forces armées se stabilisent dans un climat politique moins tendu.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2008			Prévisions de dépenses pour 2009			Variation (7) = (4) - (1)
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart (3) = (1) - (2)	Total (4)	Montant net (5) = (4) - (3)	Dépenses non renouvelables (6)	
Militaires et personnel de police	129,8	144,8	(15,0)	154,7	169,7	–	24,9
Personnel civil	2 428,2	2 008,6	419,6	2 715,1	2 295,5	–	286,9
Dépenses opérationnelles	1 081,8	1 483,1	(401,3)	1 963,2	2 364,5	291,5	881,4
Montant total	3 639,8	3 636,5	3,3	4 833,0	4 829,7	291,5	1 193,2

45. À supposer que le mandat du BANUGBIS soit à nouveau prorogé d'un an, le montant net des ressources à prévoir pour l'année 2009 s'élèverait à 4 833 000 dollars (montant brut : 5 218 700 dollars), ce qui permettrait de financer les dépenses afférentes à deux conseillers militaires et un conseiller de police civile (154 700 dollars), les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant aux 32 postes de temporaire indiqués dans le tableau ci-après (2 715 100 dollars), les voyages (144 000 dollars) et les autres dépenses opérationnelles : installations et infrastructures (647 600 dollars), transports terrestres (207 000 dollars), transports aériens (286 100 dollars), communications (209 800 dollars), informatique (135 800 dollars), services de consultants et d'experts (36 500 dollars), services médicaux (49 100 dollars) et fournitures, services et matériel divers (247 300 dollars). L'augmentation prévue pour 2009 est imputable pour l'essentiel au renforcement des effectifs, à l'augmentation concomitante des frais de location et d'entretien des locaux et des services de sécurité, aux dépenses entraînées par les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile et aux frais de location de l'avion de l'UNOWA dont l'utilisation s'impose faute de liaisons aériennes commerciales fiables dans la région.

46. Les économies prévues en 2008 sont dues principalement aux délais de recrutement du personnel, dont l'effet a été en partie annulé par les augmentations au titre des services de sécurité et du carburant pour les groupes électrogènes découlant de l'adoption des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile, le relèvement du loyer des locaux partagés avec l'équipe de pays des Nations Unies prévu par le contrat d'entretien révisé des locaux communs, ainsi que les frais d'installation du système comptable Sun, du système Mercury de gestion des achats et du système Galileo de gestion du matériel dont le Bureau a dû se doter pour le traitement des opérations et de l'information financières, le PNUD n'assurant plus ce service.

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies		Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Adminis- trateurs	Agents locaux			
Effectif approuvé pour 2008	-	-	1	-	1	4	3	-	9	2	4	15	1	13	-	29	
Effectif proposé pour 2009	-	-	1	-	1	4	4	-	10	3	4	17	3	12	-	32	
Variation	-	-	-	-	-	-	1	-	1	1	-	2	2	(1)	-	3	

47. L'effectif prévu pour 2009 se compose de 17 personnes recrutées sur le plan international et de 15 personnes recrutées sur le plan national. Il faut y ajouter deux conseillers militaires et un conseiller de police civile. Il est proposé de créer trois postes de temporaire, l'un pour un spécialiste de la consolidation de la paix (administrateur recruté sur le plan national) chargé d'appuyer les initiatives de la Commission de consolidation de la paix, notamment l'élaboration d'un cadre stratégique de consolidation de la paix pour la Guinée-Bissau, le deuxième pour un fonctionnaire du budget et des finances de la classe P-3 qui serait chargé des questions financières (opérations et orientations), le PNUD n'étant plus en mesure de fournir des services administratifs et financiers au Bureau, enfin, le troisième pour un assistant informaticien (agent du Service mobile) qui serait chargé des systèmes comptables (Sun et Progen), du système de gestion des achats (Mercury) et du système de gestion du matériel (Galileo). En raison des difficultés rencontrées pour trouver un traducteur qualifié qui accepte d'occuper un poste d'agent local, il est également proposé de transformer un poste de temporaire de cette catégorie en poste d'administrateur recruté sur le plan national.

D. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie

(5 993 800 dollars)

Historique, mandat et objectif

48. En application de la résolution 1744 (2007) du Conseil de sécurité, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNOPS) continuera d'encourager le Gouvernement fédéral de transition et toutes les parties à entamer un dialogue sans aucune exclusive et à faciliter de concert avec l'Union africaine et d'autres partenaires internationaux le déploiement intégral de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Le Bureau s'attachera aussi, en coopération avec les différentes parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur de la région, en particulier l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), à promouvoir l'instauration d'une paix et d'une stabilité véritables et durables en Somalie et, plus généralement, dans la corne de l'Afrique.

49. Dans ses résolutions 1744 (2007) et 1772 (2007), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de poursuivre et d'intensifier ses efforts pour consolider le

Congrès de réconciliation nationale, promouvoir un processus politique sans exclusive et aider les institutions fédérales de transition à s'acquitter de leur mandat respectif. Dans sa résolution 1772 (2007), le Conseil a aussi prié le Secrétaire général de lui présenter de nouvelles mesures permettant de renforcer la capacité de l'UNOPS de jouer son rôle élargi.

50. Comme premier pas dans la mise en œuvre des dispositions pertinentes de la résolution 1772 (2007), le Secrétaire général a indiqué dans une lettre du 27 août 2007 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2007/522) qu'il avait l'intention de reclasser le poste du chef du Bureau au rang de secrétaire général adjoint.

51. Dans une autre lettre, datée du 24 décembre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2007/762), le Secrétaire général rappelait sa lettre du 20 septembre 2007 (S/2007/566), dans laquelle il recommandait que l'UNOPS soit doté des ressources nécessaires à la mise en œuvre par l'Organisation des Nations Unies d'une démarche intégrée en Somalie qui déboucherait sur une stratégie commune des Nations Unies pour la consolidation de la paix et présentait les objectifs du Bureau pour 2008, lesquels devaient consister, entre autres, à contribuer au renforcement des institutions fédérales de transition et à promouvoir un dialogue sans exclusive entre toutes les parties somaliennes; et à coordonner, à la fois avec l'équipe de pays des Nations Unies et avec ces institutions, l'appui apporté à ces dernières dans les domaines politique, électoral et humanitaire ainsi que sur les plans de la sécurité et du développement. L'UNOPS devait aussi collaborer étroitement avec le Siège de l'Organisation en vue de mettre au point un plan d'urgence pour le déploiement d'une éventuelle mission de maintien de la paix des Nations Unies.

52. L'objet de cette démarche intégrée était que les organismes des Nations Unies adoptent une stratégie commune de consolidation de la paix ayant pour principaux volets la facilitation du dialogue entre toutes les parties somaliennes, la coordination de l'appui apporté par le système des Nations Unies aux institutions fédérales de transition dans les domaines politique, électoral et humanitaire ainsi que sur les plans de la sécurité et du développement, et la collaboration avec les partenaires extérieurs associés aux activités de facilitation.

53. En janvier 2008, le Secrétaire général a dépêché sur place une équipe interorganisations, dirigée par le Département des affaires politiques, dont la mission était de procéder à une évaluation stratégique en vue de l'adoption d'une démarche commune, comme indiqué plus haut. Les conclusions et recommandations issues de cette évaluation figurent dans le rapport du Secrétaire général en date du 14 mars 2008 (S/2008/178 et Corr.1 et 2). L'idée-force de l'évaluation stratégique était que les éléments des interventions des Nations Unies relevant du domaine politique, de la sécurité et des programmes devaient être étroitement liés et se renforcer mutuellement dans le cadre d'un plan d'action en trois volets bien orchestré. Les principales recommandations consistaient à créer au sein de l'UNOPS un groupe de planification conjoint chargé de coordonner les activités de l'équipe de pays des Nations Unies avec celles du Bureau, à renforcer celui-ci pour qu'il puisse assumer son rôle de chef de file et établir les relations de travail nécessaires avec l'équipe de pays des Nations Unies, et à transférer le Bureau et l'équipe de pays en Somalie afin de renforcer la capacité d'exécution des Nations Unies. Les

recommandations issues de l'évaluation stratégique ont été adoptées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1814 (2008).

54. Dans cette résolution 1814 (2008), le Conseil de sécurité a demandé à l'UNOPS de favoriser, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, un règlement global et durable en Somalie et d'accroître son appui aux institutions fédérales de transition pour qu'elles puissent, conformément aux principales dispositions de la Charte fédérale de transition, élaborer une constitution, organiser un référendum constitutionnel et tenir des élections libres et démocratiques en 2009. Le Conseil a également demandé la création d'une capacité efficace chargée de contrôler et renforcer la protection des droits de l'homme en Somalie et la mise en place, sous les auspices de l'ONU, d'un mécanisme destiné à faciliter les consultations entre les organisations humanitaires actives en Somalie. Il est prévu que le Bureau et l'équipe de pays des Nations Unies soient transférés en Somalie en juillet 2009.

55. Par le biais du Département des affaires politiques, l'UNOPS reçoit du Siège un appui permanent. En tant que chef de file des organismes des Nations Unies pour la Somalie, il maintient une coopération étroite avec les organismes et programmes des Nations Unies basés à Nairobi, y compris l'Office des Nations Unies à Nairobi, le Bureau du coordonnateur résident et coordonnateur de l'action humanitaire et l'équipe de pays des Nations Unies, afin de leur fournir les orientations nécessaires et d'éviter les doubles emplois dans les nombreux services d'appui. Ses activités restent axées sur son rôle essentiel qui est de faciliter le processus de paix. Pour assurer la cohérence des interventions des Nations Unies dans le conflit en Somalie et l'adoption des mesures de sécurité devant accompagner le processus de paix, le Département des affaires politiques et l'UNOPS maintiendront leurs contacts étroits avec l'équipe de planification pour la Somalie du Département des opérations de maintien de la paix. Cette équipe est chargée de déterminer et de mettre en place l'appui à apporter à l'AMISOM et de planifier le déploiement d'une force internationale en Somalie conformément aux directives du Conseil de sécurité. Le Bureau du coordonnateur de l'action humanitaire s'emploie à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, ce qui suppose, depuis juillet 2008, d'appuyer les opérations absolument vitales menées dans les centres d'alimentation thérapeutique de l'UNICEF et dans les ports à partir desquels les vivres fournis par le PAM sont distribués dans le pays. Le PNUD continue d'apporter une aide au développement selon trois grands axes : appui au processus constitutionnel, renforcement de l'état de droit et de la sécurité par un appui à la police et au système judiciaire et assistance au renforcement des ministères et autres organismes publics.

Résultats obtenus en 2008 par rapport aux objectifs et aux réalisations escomptées

56. En 2008, l'UNOPS s'est acquitté des activités prévues par le mandat révisé défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1814 (2008). Afin de renforcer les institutions fédérales de transition et à leur demande, le Groupe des affaires politiques du Bureau les a aidées à élaborer les politiques à mettre en œuvre pour améliorer le fonctionnement de leurs différentes composantes. Il s'agissait notamment de définir la structure et le mandat des cabinets du Président et du Premier Ministre, ainsi que les fonctions, la structure et l'organisation des ministères. Le Bureau a également contribué à l'élaboration d'un programme

général de formation des cadres de la fonction publique somalienne portant sur l'administration générale, les finances (trésor public, douanes et fiscalité), la magistrature et la diplomatie.

57. L'UNOPS a également aidé les institutions fédérales de transition à élaborer une stratégie de communication visant à favoriser l'indépendance des médias et à remettre en état l'infrastructure médiatique, une stratégie de prise en compte systématique de la question de l'égalité des sexes ayant pour objectif de faire accéder les femmes à l'autonomie et d'assurer l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, une stratégie de redressement économique et de reconstruction devant faciliter le passage d'une économie de guerre à une économie de paix, une stratégie pour l'emploi des jeunes devant faciliter la réinsertion socioéconomique des jeunes et des anciens miliciens, enfin une stratégie de mobilisation de la diaspora somalienne pour inciter celle-ci à appuyer la consolidation de la paix dans le pays.

58. En janvier et février 2008, l'UNPOS a parrainé, en collaboration avec une organisation non gouvernementale locale, des activités destinées à rétablir la confiance organisées avec le concours du Parlement fédéral de transition dans les régions d'Hiraan et de Bay. Ces initiatives ont notamment consisté à établir des réseaux interclaniques de soutien à la paix et à mener des actions de réconciliation à l'échelon local. L'UNPOS a dispensé à un groupe de journalistes de la radio et de la presse écrite une formation aux normes de la profession et à la gestion des médias, au cours d'un stage organisé du 7 au 13 janvier 2008 à Baidoa dans le cadre de la promotion d'une presse indépendante et responsable. Il a facilité la participation de représentantes d'associations de femmes au séminaire sur le processus constitutionnel organisé par un groupe de partenaires du 6 au 16 mai 2008 en Ouganda.

59. La recherche d'un règlement politique associant toutes les parties est l'un des principaux objectifs que le Bureau a poursuivis en 2008. La constitution par regroupement de deux grands interlocuteurs politiques en Somalie, représentés respectivement par les Institutions fédérales de transition et, dans l'opposition, par l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie, a joué un rôle déterminant en permettant l'ouverture de pourparlers intenses et productifs qui ont conduit à l'Accord de Djibouti de juin 2008. Le grand nombre de parties que réunissait auparavant ce type de pourparlers se traduisait souvent par un nouvel éclatement des formations et une dispersion des débats.

60. En janvier 2008, l'UNPOS a organisé à Chardjah (Émirats arabes unis) une réunion sur le rôle des milieux d'affaires dans la promotion de la paix et de la réconciliation en Somalie. Les participants étaient des opérateurs économiques de la Somalie et d'autres pays d'Afrique et du Moyen-Orient. En mars 2008, l'UNPOS et la Banque mondiale ont organisé conjointement à Nairobi une conférence sur l'entreprise et l'économie à laquelle a participé le Gouvernement fédéral de transition. À l'issue de cette réunion, axée sur la situation économique de la Somalie et son potentiel de croissance, les acteurs économiques internationaux, y compris des organisations multilatérales, se sont engagés à continuer d'apporter une aide à la Somalie en attendant que ce pays retrouve un minimum de stabilité. En avril, l'UNPOS a tenu à Nairobi une réunion avec les responsables de l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie afin d'étudier avec eux les modalités possibles du rétablissement de la paix et de la sécurité dans le pays. Cette réunion a débouché sur

la signature d'un mémorandum d'accord par lequel l'Alliance s'engageait à participer aux pourparlers politiques qui devaient se tenir en mai à Djibouti avec le Gouvernement fédéral de transition.

61. Après une intense concertation préliminaire, l'UNPOS a organisé en mai et juin 2008 à Djibouti des pourparlers indirects entre le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance. Pendant la première série d'entretiens, tenue du 10 au 16 mai, les deux parties se sont déclarées résolues à régler pacifiquement la crise et ont invité l'ONU à faciliter l'application de l'accord final auquel elles pourraient parvenir. Lors de la deuxième série, tenue du 31 mai au 9 juin 2008, les parties ont arrêté un calendrier pour la cessation des hostilités et le retrait des forces étrangères. Elles sont également convenues de créer un comité mixte de sécurité chargé de faciliter et de suivre l'application des accords de sécurité, ainsi qu'un comité de haut niveau chargé des questions concernant la recherche d'un règlement politique durable, la justice et la réconciliation. Avant la deuxième série de pourparlers, le Gouvernement fédéral de transition a décidé, pour créer un climat de confiance, d'arrêter les opérations menées contre les insurgés, cette mesure constituant un premier pas vers un accord de cessez-le-feu. Au cours de la deuxième série de pourparlers, les parties se sont rencontrées face à face. La signature de l'Accord de Djibouti est un événement encourageant, mais pour que le processus de paix continue de progresser, il convient de renforcer la capacité de médiation et de planification de l'UNPOS.

Priorités pour 2009

62. On prévoit que d'ici à janvier 2009 les avancées constatées sur le plan politique auront permis d'améliorer suffisamment la sécurité pour que l'UNPOS et l'équipe de pays des Nations Unies puissent envisager de s'installer à Mogadiscio. Ce transfert permettrait au Bureau d'élargir ses contacts avec les parties prenantes somaliennes et d'intensifier ses activités. Pendant le premier semestre de 2009, l'UNPOS continuera d'aider et de conseiller les Institutions fédérales de transition aux fins de l'élaboration d'une constitution, de la tenue d'un référendum constitutionnel et de l'organisation d'élections libres et régulières, comme prévu par la Charte fédérale de transition. Il s'emploiera également à préparer la réforme du secteur de la sécurité et à obtenir de nouveaux engagements de la communauté internationale.

63. L'UNPOS continuera également d'appuyer le renforcement des capacités des cabinets du Président et du Premier Ministre et des différents ministères et organisera à l'intention des membres des commissions des Institutions fédérales de transition des stages de formation sur la constitution, les élections, les activités de désarmement, démobilisation et réintégration, les droits de l'homme, la réconciliation et le secteur de la sécurité. Ces stages seront animés, selon leurs thèmes, par des fonctionnaires de l'UNPOS, de l'équipe de pays des Nations Unies ou du Siège de l'ONU, ou bien par des experts venant de l'extérieur. Pour ce qui est des élections, l'UNPOS jouera le rôle de chef de file et coordonnera les activités de la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques et du PNUD, en particulier la rédaction du code électoral et la formation des personnes qui seront à leur tour chargées de former le personnel de la Commission électorale et les observateurs ainsi que les membres des organisations de la société civile associées au processus électoral. Le Bureau mènera également des campagnes de sensibilisation pour tenir les Somaliens informés de ces activités essentielles.

64. Le personnel de l'UNPOS ne sera pas installé de manière permanente en Somalie pendant cette période, mais on prévoit qu'il se rendra régulièrement dans le pays à partir de Nairobi pour consulter les interlocuteurs nationaux si la situation politique et les conditions de sécurité le permettent.

65. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès proposés pour 2009 sont présentés ci-après.

Objectif : Promouvoir la paix, la sécurité et la réconciliation nationale en Somalie

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Progrès sur la voie d'un règlement politique représentatif, sans exclusive, grâce à des négociations plus ciblées

a) i) Participation plus large aux Institutions fédérales de transition ouvertes à toutes les parties et largement représentatives

Mesure des résultats

2007 : 3 groupes, soit le Gouvernement fédéral de transition, des membres de la société civile et la diaspora

2008 (estimation) : 4 groupes, soit le Gouvernement fédéral de transition, l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie, les membres de la société civile et la diaspora

2009 (objectif) : 4 groupes, soit le Gouvernement fédéral de transition, l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie, les membres de la société civile et la diaspora

ii) Montant des contributions faites par des donateurs aux Institutions fédérales de transition pour financer l'application de l'Accord de Djibouti (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : 145 millions de dollars

2008 (estimation) : 250 millions de dollars

2009 (objectif) : 350 millions de dollars

Produits

- Réunions hebdomadaires tenues par le Comité consultatif international pour fournir des conseils et un appui technique aux Institutions fédérales de transition au sujet de la suite à donner au document définissant les étapes critiques et à l'évaluation stratégique, y compris pour ce qui est de la constitution, de l'armée et de la police ainsi que des discussions sur le cessez-le-feu et des programmes des Nations Unies
- Contacts et consultations hebdomadaires avec les parties au conflit, à l'appui du processus politique
- 6 réunions entre les pays fournissant des contingents, l'Union africaine et les donateurs à l'appui du déploiement de l'AMISOM, en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix
- 6 rencontres sur le processus politique, réunissant des partis d'opposition et le Gouvernement fédéral de transition, ainsi que des groupes clefs de la société civile, notamment les milieux d'affaires

- Fourniture de conseils techniques portant sur des domaines spécialisés (droit, armée, police et politique) dans le cadre de la rédaction d'un accord politique et d'un accord de cessez-le-feu
- 6 réunions de consultation bimestrielles avec des organisations régionales et sous-régionales (IGAD, Union africaine, Ligue des États arabes et Organisation de la Conférence islamique), sur la situation en Somalie
- 18 réunions de consultation sur l'architecture régionale de sécurité tenues par le Représentant spécial ou le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général avec les dirigeants des pays de la sous-région et de la région
- Consultations avec la Ligue des États arabes, l'IGAD et d'autres partenaires internationaux, dont le Groupe de contact international, la Commission européenne et l'Union européenne

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

b) Renforcement de la capacité des Institutions fédérales de transition de mettre en œuvre efficacement la Charte fédérale de transition

b) i) Nombre de fonctionnaires ayant suivi une formation dans les domaines suivants : procédures et pratiques judiciaires, administration des tribunaux, droits de l'homme et déontologie, gestion des affaires publiques et administration locale (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : 70

2008 (estimation) : 130

2009 (objectif) : 200

ii) Nombre de commissions techniques appuyées par les Nations Unies créées par le Gouvernement fédéral de transition, notamment dans les domaines suivants : constitution, désarmement, démobilisation et réintégration, réforme du secteur de la sécurité, réconciliation, population nationale et recensement démographique, fonction publique, économie et relèvement, et élections (Commission électorale) (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : 15

2008 (estimation) : 20

2009 (objectif) : 25

iii) Textes adoptés par le Gouvernement fédéral de transition, soit une nouvelle constitution et un code électoral

Mesure des résultats

2007 : 0

2008 (estimation) : 0

2009 (objectif) : 2

Produits

- Réunions consultatives mensuelles tenues avec les différentes commissions techniques du Gouvernement fédéral de transition pour les aider dans leurs tâches, notamment la rédaction d'une constitution et l'organisation d'un référendum constitutionnel

- Réunions bimensuelles de rédaction du code électoral tenues avec la Commission électorale
- 2 ateliers de formation de formateurs à l'intention de 38 scrutateurs du scrutin référendaire (2 par district)
- 3 ateliers de formation sur l'information relative aux questions constitutionnelles, y compris le référendum, organisés à l'intention de 45 journalistes
- 12 ateliers, réunissant environ 350 participants, organisés à l'intention des membres des commissions du Parlement fédéral de transition sur la constitution, la sécurité et la gouvernance, ainsi que des représentants de la société civile, et portant sur les thèmes suivants : le processus constitutionnel, les droits de l'homme, le rôle de la société civile dans la prise de décisions, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la réforme du secteur de la sécurité et la réconciliation nationale
- Bons offices, mesures de confiance et services consultatifs s'adressant aux Institutions fédérales de transition et aux autorités régionales du Puntland et du Somaliland
- Réunions de coordination hebdomadaires avec l'équipe de pays des Nations Unies sur l'application des recommandations figurant dans le rapport sur l'évaluation stratégique effectuée en vue de l'élaboration d'une stratégie intégrée à l'échelle du système des Nations Unies (S/2008/178, annexe II, et Corr.2)
- Réunions mensuelles avec l'équipe de pays des Nations Unies sur l'orientation et la conduite stratégique de l'action du système des Nations Unies en Somalie
- Réunions de coordination hebdomadaires avec les organismes d'aide humanitaire aux fins de la définition des orientations et de l'échange d'informations

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

c) Progrès sur la voie d'élections libres et régulières	c) i) Nombre de bureaux de vote établis (augmentation)
	<i>Mesure des résultats</i>
	2007 : 0
	2008 (estimation) : 0
	2009 (objectif) : 38
	ii) Nombre d'électeurs inscrits (augmentation)
	<i>Mesure des résultats</i>
	2007 : 0
	2008 (estimation) : 0
	2009 (objectif) : 3 millions

Produits

- Consultations hebdomadaires avec les membres de la Commission électorale nationale pour la rédaction du code électoral
- 3 séminaires de formation de formateurs organisés à l'intention de membres de la Commission électorale nationale en collaboration avec le PNUD et les membres d'un groupement de partenaires parmi lesquels figurent, outre l'UNPOS et le PNUD, Interpeace, le National Democratic Institute, l'Agency for International Development (USAID), Oxfam, Novib Somalia et le Max Plank Institute of Law
- 3 séminaires de formation de formateurs organisés à l'intention de 38 scrutateurs nationaux en collaboration avec le PNUD et d'autres membres du groupement de partenaires (Interpeace, National Democratic Institute, USAID, Oxfam, Novib Somalia et Max Plank Institute of Law)

- 3 séminaires de formation de formateurs organisés à l'intention de 38 observateurs électoraux nationaux en collaboration avec le PNUD et d'autres membres du groupement de partenaires
- 3 séminaires de formation de formateurs sur la couverture des élections nationales organisés en collaboration avec le PNUD et d'autres membres du groupement de partenaires à l'intention de 10 journalistes (3 de la radio, 2 de la télévision, 2 de la presse écrite et 3 de sites d'information en ligne)
- Campagnes d'information et de communication à l'appui du processus électoral et, dans ce cadre, production de programmes radiophoniques et de divers supports d'information (tracts, affiches, tee-shirts)
- 12 réunions d'information sur le processus électoral organisées à l'intention des partis politiques somaliens
- Réunions de coordination hebdomadaires avec l'équipe de pays des Nations Unies et le groupement de partenaires sur la préparation et la tenue des élections

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

d) Progrès vers le renforcement de l'architecture régionale de sécurité réalisés en consultation avec l'IGAD, l'Union africaine et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)

d) i) Adoption d'une architecture régionale de sécurité

Mesure des résultats

2007 : 0

2008 (estimation) : 0

2009 (objectif) : 1

ii) Nombre de pays ayant adopté un plan d'action stratégique visant à promouvoir la paix et la sécurité dans la région (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : 0

2008 (estimation) : 0

2009 (objectif) : 6

iii) Nombre d'activités transfrontières menées par des États membres de l'IGAD (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : 2

2008 (estimation) : 2

2009 (objectif) : 5

Produits

- 20 consultations sur la sécurité régionale tenues avec des organisations régionales et sous-régionales (IGAD, Union africaine, CAE)
- 20 consultations avec les pays de la région (Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Soudan)
- Appui technique spécialisé (dans les domaines militaire, politique et économique) apporté à l'élaboration d'un projet d'architecture régionale de sécurité renforcée par un groupe d'experts des pays de l'IGAD
- Réunions mensuelles avec l'IGAD au sujet des problèmes de sécurité dans la corne de l'Afrique
- 3 documents de réflexion portant sur l'intégration régionale, les arrangements de sécurité régionaux et les stratégies propres à faciliter le règlement des problèmes régionaux transfrontières
- Facilitation de 5 initiatives de paix régionales, lancées par des gouvernements ou par la société civile

- 2 programmes de formation de hauts fonctionnaires des pays de la région
- Formation d'au moins 48 hauts fonctionnaires des pays de la région sur le thème de la paix et de la sécurité
- Apport d'une assistance technique à la mise en place d'un mécanisme régional de prévention et de règlement des conflits

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

e) Progrès en matière de promotion et de protection des droits de l'homme et de l'état de droit

e) i) Nombre de plaintes pour violation des droits de l'homme déposées par des militants des droits de l'homme (diminution)

Mesure des résultats

2007 : 3 245

2008 (estimation) : 2 740

2009 (objectif) : 1 000

ii) Nombre de centres d'information sur les droits de l'homme (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : 0

2008 (estimation) : 3

2009 (objectif) : 6

Produits

- Fourniture aux institutions somaliennes (police, administration judiciaire, forces armées et administrations locales) de conseils relatifs à l'application des normes internationales en matière de droits de l'homme
- Conseils pour la mise en place de mécanismes provisoires d'administration de la justice
- 5 ateliers de formation sur les droits de l'homme organisés à l'intention de fonctionnaires du Ministère de la justice et de magistrats du corps judiciaire
- 5 ateliers de formation de formateurs, organisés sur le thème des droits de l'homme à l'intention des responsables de l'application des lois
- Rapports périodiques sur la situation en Somalie quant au respect des droits de l'homme
- Réunions bimensuelles avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies pour la coordination des activités relatives aux droits de l'homme
- Réunions de consultation mensuelles concernant les droits de l'homme, les normes internationales relatives à ces droits et leur application en Somalie, organisées avec les Institutions fédérales de transition compétentes, notamment pour leur donner des conseils

Facteurs externes

66. L'UNPOS devrait atteindre ses objectifs à condition : a) que les Institutions fédérales de transition ne soient pas déstabilisées par une opposition interne ou externe; b) que le Gouvernement fédéral de transition et l'opposition signent un accord de paix global; c) que les gouvernements et les organisations de la région appuient le processus de paix; d) que la communauté internationale s'emploie de nouveau et de manière concertée à appuyer le processus de paix en Somalie; e) que

les pays de la région s'engagent à promouvoir la paix et la stabilité dans la corne de l'Afrique.

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2008			Prévisions de dépenses pour 2009			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Montant net	Dépenses non renouvelables	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
Personnel civil	6 395,9	4 104,1	2 291,8	3 140,3	848,5	–	(3 255,6)
Dépenses opérationnelles	8 864,2	6 543,9	2 320,3	2 853,5	533,2	372	(6 010,7)
Montant total	15 260,1	10 648,0	4 612,1	5 993,8	1 381,7	372	(9 266,3)

67. Les prévisions de dépenses ci-dessus portent sur la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2009. Dans sa résolution 1814 (2008), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de mettre en place les arrangements en matière de sécurité nécessaires au transfert de l'UNPOS de Nairobi à Mogadiscio. Une mission se rendra en Somalie au quatrième trimestre de 2008 pour évaluer la situation en matière de sécurité. Ses conclusions serviront à élaborer les hypothèses nécessaires à la planification du transfert du Bureau en Somalie et à déterminer les ressources nécessaires. Un budget supplémentaire fondé sur les recommandations de la mission d'évaluation sera présenté ultérieurement à l'Assemblée générale pour le deuxième semestre de 2009, conformément aux procédures établies.

68. Le montant net des dépenses prévues pour le premier semestre de 2009, qui s'élève à 5 998 800 dollars (montant brut : 6 420 400 dollars), comprend les traitements, dépenses communes de personnel et indemnités correspondant à 77 postes de temporaire (3 140 300 dollars), les frais de voyage (668 300 dollars) et les diverses dépenses opérationnelles : installations et infrastructures (397 200 dollars), transports terrestres (217 000 dollars), transports aériens (768 000 dollars), communications (352 400 dollars), informatique (253 200 dollars), services médicaux (27 900 dollars) et fournitures, services et matériels divers (169 500 dollars).

69. La réduction de 9 266 300 dollars prévue en 2009 par rapport à l'année 2008 est due au fait que les prévisions de dépenses pour 2009 ne portent que sur 6 mois au lieu de 12.

70. Les économies attendues pour 2008 s'expliquent par des taux de vacance de postes effectifs plus élevés que prévu et par des dépenses opérationnelles plus faibles, les économies à ce titre résultant de la situation sur le plan de la sécurité qui a empêché de transférer le Bureau en Somalie et contraint à restreindre les mouvements aériens.

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé pour 2008	1	-	1	1	7	9	9	-	28	12	4	44	12	16	-	72
Effectif proposé pour 2009	1	-	1	1	8	11	10	-	32	13	4	49	12	16	-	77
Variation	-	-	-	-	1	2	1	-	4	1	-	5	-	-	-	5

71. Au paragraphe 3 de sa résolution 1814 (2008), le Conseil de sécurité a approuvé la proposition faite par le Secrétaire général de créer un groupe de planification commune au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, afin de faciliter l'exécution efficace et efficiente de la stratégie intégrée (S/2008/178). Il est donc proposé de créer un groupe de planification commune composé de représentants de l'UNPOS et des membres de l'équipe de pays des Nations Unies. Ce groupe aurait pour mission d'aider l'UNPOS à s'acquitter de sa fonction de chef de file et de donner des conseils et des orientations concernant l'exécution du mandat défini dans la résolution 1814 (2008) afin d'assurer autant que faire se peut la mise en œuvre effective de l'accord de paix de Djibouti.

72. Le Groupe serait doté de quatre postes de temporaire : un poste P-5 pour le Chef du Groupe qui serait également le Chef du personnel, un poste P-4 et un poste P-3 pour deux planificateurs et un poste d'agent du Service mobile pour un assistant administratif.

73. Il est également proposé de créer un poste de temporaire de la classe P-4 pour un logisticien qui aurait pour tâche d'organiser et de mener à bien le transfert de l'UNPOS de Nairobi en Somalie.

E. Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone

(15 204 000 dollars)

Historique, mandat et objectif

74. Au paragraphe 1 de sa résolution 1829 (2008), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de créer pour une période de 12 mois, à compter du 1^{er} octobre 2008, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) qui prendrait la relève du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL). Il a pris note avec satisfaction des recommandations figurant dans le sixième rapport du Secrétaire général sur le BINUSIL (S/2008/281) et décidé que le mandat du BINUCSIL serait axé sur l'appui au Gouvernement sierra-léonais dans les domaines suivants :

a) Fourniture d'un appui politique aux efforts déployés sur les plans national et local pour déceler et neutraliser les tensions et les risques de conflit, quelle qu'en soit la source;

b) Suivi et promotion des droits de l'homme, des institutions démocratiques et de l'état de droit, avec notamment des mesures de lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de stupéfiants;

c) Consolidation des réformes destinées à assurer une bonne gouvernance, en prêtant une attention particulière aux instruments de lutte contre la corruption, tels que la Commission de lutte contre la corruption;

d) Appui à la décentralisation, à la révision de la Constitution de 1991 et à l'adoption des textes législatifs pertinents;

e) Coordination étroite avec la Commission de consolidation de la paix et appui à son action, ainsi qu'à la mise en œuvre du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix et des projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix.

75. Le Conseil de sécurité a souligné qu'il importait de mettre en place un bureau pleinement intégré qui puisse assurer une coordination efficace de la stratégie et des programmes des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies en Sierra Leone, et qu'il était essentiel que ces organismes soutiennent sans réserve le BINUCSIL et coopèrent pleinement avec lui, conformément au rôle exercé par le Représentant exécutif en tant que Représentant résident et Coordonnateur résident.

76. En conséquence, le BINUCSIL collaborera étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux et coordonnera l'élaboration de politiques cohérentes, l'intégration des activités de mobilisation de ressources et l'exécution conjointe des programmes et initiatives des Nations Unies. En particulier, il analysera les politiques et fournira des conseils, un concours technique et un appui aux politiques, établira des rapports et assurera un suivi concernant la situation politique et socioéconomique et les droits de l'homme, et évaluera l'incidence des activités de consolidation de la paix menées par les organismes des Nations Unies dans le pays.

77. Le Chef du BINUCSIL rendra compte à la fois au Département des affaires politiques, en sa qualité de Représentant exécutif, et au PNUD, en sa qualité de Coordonnateur résident des Nations Unies et de Représentant résident du PNUD. Le Bureau serait dirigé par le Département des affaires politiques, avec l'appui du PNUD, en étroite consultation avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et les autres parties intéressées; le Département de l'appui aux missions lui fournira une assistance administrative.

78. L'équipe de pays des Nations Unies est composée des représentants en Sierra Leone de neuf institutions, fonds et programmes des Nations Unies (PNUD, FNUAP, PAM, UNICEF, HCR, OMS, FAO, ONUSIDA et ONUDI), ainsi que de la Banque mondiale, du FMI, de la Banque africaine de développement et de l'Organisation internationale pour les migrations. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et un plan d'action commun pour la mise en œuvre des principaux volets de la résolution 1829 (2008) du Conseil de sécurité serviront de lignes directrices pour la coordination des activités d'appui menées par l'équipe de pays et le BINUCSIL. Chaque membre de l'équipe mène ses programmes et opérations dans les domaines relevant de sa compétence selon ses propres priorités et dans une perspective à plus long terme; toutefois, dans le cadre de la collaboration avec le Bureau et des activités conjointes, l'équipe de pays axera son action sur la consolidation de la paix, la sécurité, la gouvernance démocratique et

les droits de l'homme, compte étant tenu des volets de l'assistance apportée par les organismes des Nations Unies à la Sierra Leone qui ont trait à la consolidation de la paix après un conflit.

79. Pour fournir un appui efficace et rationnel à la mission tout en optimisant les synergies, le BINUCSIL passera des accords de partage des coûts avec l'équipe de pays pour ce qui concerne les services médicaux, la sûreté et la sécurité et l'utilisation des mêmes locaux dans quatre bureaux régionaux (Makeni, Bo, Kenema et Koidu). Il confiera l'entretien des bâtiments et des installations à des sous-traitants locaux.

80. Le BINUSIL cessera ses opérations à l'ouverture du BINUCSIL et entrera dans sa phase de liquidation, qui devrait s'achever au plus tard le 31 décembre 2008. Les dépenses d'environ 3 451 000 dollars liées au démarrage des opérations du BINUCSIL pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2008 se composaient d'un montant de 1 296 600 dollars pour le recrutement et le déploiement du personnel, et d'un autre de 2 154 400 dollars au titre des frais de fonctionnement, destiné à couvrir les premières dépenses d'équipement et dépenses récurrentes. Ces dépenses de mise en place ont été entièrement financées dans les limites du montant estimatif du solde non utilisé des crédits ouverts pour le BINUSIL pour 2008.

81. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès proposés pour 2009 sont présentés ci-après.

Objectif : Appuyer la paix, la sécurité et le développement à long terme de la Sierra Leone

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Progrès vers la consolidation de la paix et la prévention d'éventuels conflits

a) i) Augmentation du nombre d'instances préconisant la tolérance et le dialogue politiques entre les partis politiques et leurs sympathisants

Mesure des résultats

2008 (estimation) : 1

2009 (objectif) : 4

ii) Augmentation du nombre d'instances visant à renforcer les capacités des groupements de la société civile de participer aux efforts de règlement des différends et de médiation aux niveaux national et local

Mesure des résultats

2008 (estimation) : 1

2009 (objectif) : 4

Produits

- Consultations trimestrielles avec les partis politiques et la Commission d'enregistrement des partis sur les moyens de favoriser le dialogue et la coopération entre les partis
- Rapports trimestriels au Conseil de sécurité
- Réunions périodiques avec le Gouvernement et conseils pratiques sur la nécessité de mener une politique d'intégration et d'assurer la cohésion nationale

- Conseils et assistance techniques à la Commission d'enregistrement des partis politiques
- Consultations trimestrielles avec les organisations de la société civile, pour évaluer la situation politique et les domaines communs de collaboration
- Appui et conseils techniques aux organisations de la société civile

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Coordination accrue des efforts internationaux et nationaux de consolidation de la paix

b)i) Augmentation du nombre de rapports de situation publiés par le Gouvernement témoignant de la maîtrise accrue par celui-ci du processus de consolidation de la paix et participation accrue de nouveaux partenaires internationaux à la mise en œuvre du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix

Mesure des résultats :

2008 (estimation) : 1

2009 (objectif) : 2

ii) Augmentation du nombre de projets du Fonds pour la consolidation de la paix mis en œuvre

Mesure des résultats :

2008 (estimation) : 2

2009 (objectif) : 10

Produits

- Consultations mensuelles de haut niveau avec les partenaires internationaux sur la coordination des donateurs
- Consultations trimestrielles visant à conseiller et appuyer le Gouvernement dans la mise en œuvre du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix
- Rapports semestriels à la Commission de consolidation de la paix sur le Cadre de coopération pour la consolidation de la paix
- Coprésidence des réunions trimestrielles du Comité des partenariats pour le développement avec les organisations multilatérales, les donateurs et le Gouvernement, organisées aux fins d'évaluer l'application de la stratégie de réduction de la pauvreté
- Coprésidence des réunions trimestrielles du Comité directeur du Fonds pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, organisées aux fins d'évaluer les progrès réalisés dans l'exécution des projets du Fonds pour la consolidation de la paix
- Contribution à l'élaboration et à l'exécution d'une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté
- Consultations mensuelles avec le Gouvernement, les partenaires extérieurs et la société civile, pour répercuter l'information concernant les travaux de la Commission de consolidation de la paix
- Réunions de coordination hebdomadaires de l'équipe de pays des Nations Unies sur les processus de programmation commune, y compris pour l'application du PNUAD, aux fins d'assurer l'appui nécessaire aux stratégies, politiques et priorités nationales arrêtées par le Gouvernement
- 3 rapports au Conseil de sécurité

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

c) Progrès en vue d'une bonne gouvernance et dans le renforcement des institutions démocratiques

c) i) Capacité renforcée de la Commission de lutte contre la corruption pour ce qui de déceler les cas de corruption, d'ouvrir des enquêtes et d'engager des poursuites, mesurée d'après le nombre d'affaires ayant donné lieu à des poursuites

Mesure des résultats

2008 (estimation) : 3

2009 (objectif) : 5

ii) Nombre de rapports du Président de la Cour des comptes nationale examinés par le Parlement et augmentation du nombre des interventions de ministres et de hauts fonctionnaires au Parlement

Mesure des résultats

2008 (estimation) : 2 rapports (2005 et 2006)

2009 (objectif) : 2 rapports (2007 et 2008)
et 12 interventions

Produits

- Réunions bihebdomadaires avec la Commission de lutte contre la corruption et conseils à cette dernière sur les résultats obtenus et les problèmes rencontrés dans l'exécution de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption et du Pacte d'amélioration de la gouvernance et de la responsabilité appuyé par les donateurs
- Évaluation mensuelle et services consultatifs à l'intention du Gouvernement sur le processus de transfert des pouvoirs en coordination avec les donateurs, le secrétariat chargé de la décentralisation et les conseils locaux
- Réunions périodiques et collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'Union interparlementaire et d'autres partenaires internationaux, en vue de renforcer les capacités du Parlement
- Conseils pratiques au Gouvernement sur la consolidation de la coopération régionale et le dialogue politique dans le cadre de la CEDEAO et de l'Union du fleuve Mano
- Conseils pratiques et appui technique au Gouvernement, à la Commission d'enregistrement des partis politiques, à la Commission électorale nationale, aux partis politiques, à la société civile et aux groupes de défense des femmes, aux fins d'accroître le nombre de femmes à des postes de décision ainsi que la participation des intéressées aux processus politiques et électoraux, y compris en tant que candidates
- Conseils et assistance techniques au Ministère de l'information et de la communication en vue de la création d'un service audiovisuel public viable (la Sierra Leone Broadcasting Corporation), compte tenu des normes internationales applicables en la matière
- Direction et orientation du processus de mise en place de la Sierra Leone Broadcasting Corporation
- Conseils pratiques au Gouvernement sur les médias et la communication
- Consultations trimestrielles avec les médias et l'équipe de pays des Nations Unies, sur la façon dont les médias peuvent promouvoir la démocratie, la réconciliation et le développement

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

d) Progrès dans la défense, la promotion et le respect des droits de l'homme, ainsi que dans le renforcement de l'état de droit en Sierra Leone

d) i) Augmentation du nombre de nouvelles décisions de la Commission sierra-léonaise des droits de l'homme mises en œuvre

Mesure des résultats

2008 (estimation) : 2

2009 (objectif) : 4

ii) Nombre de rapports nationaux soumis aux organes conventionnels sur l'application de divers instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

Mesure des résultats

2008 (estimation) : 1

2009 (objectif) : 2

iii) Nouvelle diminution du nombre des affaires en souffrance (700 en juillet 2007) et délais raisonnables de comparution et de jugement

Mesure des résultats

2008 (estimation) : réduction de 70 %

2009 (objectif) : réduction de 90 %

iv) Augmentation du nombre de personnes ayant bénéficié de l'application des recommandations de la Commission de la vérité et de la réconciliation

Mesure des résultats

2008 (estimation) : non disponible

2009 (objectif) : 1 000

Produits

- Activités de coordination et services techniques et consultatifs à l'intention de la Commission sierra-léonaise des droits de l'homme, pour l'application de son mandat
- Conseils et assistance techniques au Gouvernement afin qu'il s'acquitte de son obligation de soumettre des rapports sur l'application de quatre instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, Convention contre la torture et Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale)
- Services techniques et consultatifs pour l'intégration des droits de l'homme dans les programmes scolaires
- 24 réunions avec les comités des droits de l'homme des districts sur la protection et la promotion des droits fondamentaux
- Organisation de 2 stages de formation des formateurs, à l'intention des juges et magistrats, sur le droit à un procès équitable et l'indépendance du pouvoir judiciaire
- Services techniques et consultatifs au Gouvernement aux fins de la réforme législative et des travaux de révision constitutionnelle

- Services techniques et consultatifs aux institutions du secteur de la justice (pouvoir judiciaire, Ministère de la justice, administration pénitentiaire, police et Commission de la réforme législative) sur les questions concernant les droits de l'homme et la primauté du droit
- Conseils pratiques au Gouvernement et suivi des travaux de révision de la Constitution sierra-léonaise de 1991
- 12 réunions du groupe de coordination du secteur de la justice (rassemblant les partenaires internationaux qui soutiennent ce secteur)
- Conseils et assistance techniques au Gouvernement sur l'adoption de textes pour assurer la conformité de la législation avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme
- Conseils et assistance techniques à la Commission de réforme législative
- Conseils et assistance techniques à la Commission nationale pour l'action sociale, en vue de l'application des recommandations de la Commission de la vérité et de la réconciliation, dont celles qui concernent les mesures de réparation

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

f) Renforcement des capacités du secteur de la sécurité sierra-léonais de s'acquitter de ses responsabilités concernant la gestion des menaces intérieures et extérieures

f) i) Augmentation du nombre d'organes communs du secteur de la sécurité nationale mis en place pour renforcer la coordination et la coopération concernant l'interdiction des stupéfiants à destination ou en provenance de la Sierra Leone

Mesure des résultats

2008 (estimation) : 0

2009 (objectif) : 1

ii) Augmentation du nombre de cas d'inconduite ayant fait l'objet d'enquêtes par la police sierra-léonaise

Mesure des résultats

2008 (estimation) : non disponible

2009 (objectif) : 12

Produits

- Participation aux réunions bihebdomadaires du groupe de coordination du Conseil national de sécurité, aux réunions hebdomadaires du Comité mixte de coordination (niveaux 1 et 2) et aux réunions hebdomadaires du Comité mixte de renseignement, et analyse de ces réunions
- Participation aux réunions mensuelles du groupe de travail mixte sur la sécurité aux frontières et analyse de ces réunions (en vue de donner des avis sur les mesures de suivi)
- Conseils techniques et assistance au Gouvernement en vue de la normalisation des principes et directives et de l'établissement de partenariats afin d'éliminer la menace que le trafic et le commerce des stupéfiants font peser sur la sécurité nationale
- Conseils techniques au Gouvernement sur l'élaboration d'une stratégie unifiée d'interception du trafic de stupéfiants
- Participation aux réunions mensuelles du Groupe d'interception du trafic de stupéfiants, et analyse de ces réunions (en vue de donner des conseils techniques)

- Assistance et conseils techniques au personnel de l'Autorité maritime commune des Forces armées et de la police sierra-léonaises et du service des frontières, sur le renforcement des patrouilles communes le long des frontières en vue d'intercepter le trafic de stupéfiants et d'armes à feu et la traite des personnes
- Services d'encadrement et d'assistance à l'intention de la Division des plaintes, de la discipline et des affaires internes de la police, pour la constitution d'une base de données permettant de suivre l'ensemble des enquêtes de police internes
- Services d'encadrement et d'assistance à l'intention de la Division des plaintes, de la discipline et des affaires internes de la police, pour l'inspection trimestrielle des bureaux de la Division dans les postes de police de l'ensemble du pays
- Coordination des efforts et fourniture de conseils, à l'intention des organismes internationaux, concernant les domaines prioritaires et les besoins de formation des Forces armées, aux fins de l'élaboration de projets d'appui et de valorisation appropriés

Facteurs externes

82. Le BINUCSIL devrait atteindre ses objectifs, à condition que : a) les donateurs restent déterminés à soutenir le Gouvernement sierra-léonais et à mobiliser les ressources nécessaires pour consolider la paix, renforcer la sécurité et développer durablement le pays; b) la Sierra Leone se montre déterminée à appuyer et à s'approprier le processus de renforcement de la paix et de développement durable; et c) le Gouvernement sierra-léonais reste résolu à défendre les valeurs démocratiques et fait montre de la volonté politique nécessaire pour réformer réellement la gouvernance locale et promouvoir le principe de responsabilité et la transparence au sein des processus gouvernementaux et institutionnels.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2008			Prévisions de dépenses pour 2009			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Montant net	Dépenses non renouvelables	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
Personnel civil	–	1 296,6	–	5 739,9	5 739,9	–	5 739,9
Dépenses opérationnelles	–	2 154,4	–	9 464,1	9 464,1	1 882,0	9 464,1
Montant total	–	3 451,0	–	15 204,0	15 204,0	1 882,0	15 204,0

^a Les dépenses nécessaires au démarrage du BINUCSIL pour 2008, d'un montant de 3 451 000 dollars, ont été couvertes dans les limites du montant estimatif du solde non utilisé du BINUSIL, compte étant tenu des dépenses afférentes à la liquidation de ce dernier pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2008.

83. Le montant net des ressources nécessaires, estimé à 15 204 000 dollars (montant brut : 16 290 300 dollars) permettra de couvrir les traitements, les dépenses communes de personnel et l'indemnité de subsistance (5 739 300 dollars) correspondant aux 73 postes de temporaire proposés, l'indemnité de subsistance (missions) et les frais de voyage afférents aux postes de 7 agents fournis par des gouvernements (un conseiller militaire et 6 conseillers pour les questions de police) (320 100 dollars) et les dépenses relatives aux voyages (298 500 dollars), aux

installations et infrastructures (1 606 100 dollars), aux travaux d'entretien et de réparation de 32 véhicules (233 900 dollars) et d'un hélicoptère (4 066 200 dollars), à l'établissement et à la maintenance d'un réseau de transmissions (1 804 300 dollars) et d'un réseau informatique (824 700 dollars), aux fournitures et services médicaux (210 300 dollars), ainsi qu'à d'autres services, fournitures et équipements (100 100 dollars).

84. La part du BINUCSIL dans le financement des services communs, comprise dans les montants estimatifs susvisés, s'élèvera à quelque 122 100 dollars et se décomposera comme suit.

Installations médicales communes (10 100 dollars)

85. L'infirmierie du BINUSIL et celle du PNUD ont été regroupées en une seule formation sanitaire des Nations Unies, qui comprendra un médecin (VNU), deux infirmiers, deux laborantins, un chauffeur et un assistant administratif fournis par l'équipe de pays (pour un montant total d'environ 126 000 dollars) et un médecin chef (P-4) fourni par le BINUCSIL, en sus de sa part du financement des services communs (10 000 dollars).

Bureaux locaux (80 600 dollars)

86. Les biens du BINUSIL (12 conteneurs, 4 groupes électrogènes, 1 répéteur VHF et 1 antenne VSAT) ont été transférés au BINUCSIL, les coûts annuels étant répartis au prorata du nombre des fonctionnaires comme on le voit dans le tableau ci-dessous :

Répartition des coûts par organisation et bureau régional

(En dollars des États-Unis)

<i>Organisation</i>	<i>Bureau régional</i>				Total
	<i>Bo</i>	<i>Kenema</i>	<i>Koidu</i>	<i>Makeni</i>	
BINUCSIL	33 300	8 300	22 600	16 400	80 600
HCR	–	39 800	–	–	39 800
PAM	–	48 100	–	–	48 100
UNICEF	–	16 800	–	36 700	53 500
PNUD	25 000	–	16 900	8 200	50 100
Total	58 300	113 000	39 500	61 300	272 100

Sécurité (31 400 dollars)

87. Le matériel de sécurité du BINUSIL a été transféré au BINUCSIL selon que de besoin; les dépenses annuelles communes afférentes au système de sécurité seront réparties entre chaque membre de l'équipe de pays compte tenu du nombre de fonctionnaires visés par le système. La part du BINUCSIL s'élèvera à quelque 31 400 dollars.

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies		Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité		Services généraux	Administrateurs	Agents locaux	Nations Unies	
Effectif approuvé pour 2008	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif proposé pour 2009	-	1	-	1	5	12	9	1	29	13	-	42	13	18	-	73
Variation	-	1	-	1	5	12	9	1	29	13	-	42	13	18	-	73

^a Les dépenses liées au démarrage du BINUCSIL ont été couvertes dans les limites du montant estimatif du solde non utilisé du BINUSIL, compte étant tenu des dépenses afférentes à la liquidation de ce dernier pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2008.

88. L'effectif total proposé pour le BINUCSIL se composera de 73 personnes (42 agents recrutés sur le plan international et 31 agents recrutés sur le plan national) et sera dirigé par un représentant exécutif du Secrétaire général ayant rang de sous-secrétaire général, qui sera épaulé par un groupe de planification stratégique intégrée et quatre sections techniques dont les travaux seront axés sur les principaux domaines couverts par le mandat du Bureau – consolidation de la paix, institutions démocratiques, droits de l'homme et état de droit, et police et sécurité –, ainsi qu'une section d'appui à la mission.

89. La dotation en effectifs proposée pour le Bureau est décrite dans le détail ci-après.

Services fonctionnels (43 postes de temporaire)

a) Bureau du Représentant du Secrétaire général (7 postes). L'équipe des collaborateurs directs du Représentant du Secrétaire général sera responsable de la gestion d'ensemble de la mission, ainsi que de la coordination de toutes les activités des organismes des Nations Unies en Sierra Leone. Elle comprendra le Représentant du Secrétaire général (sous-secrétaire général), un spécialiste principal de la planification (consolidation de la paix) (P-5), un assistant spécial (P-4), un conseiller spécial (administrateur recruté sur le plan national), un agent de sécurité du Service mobile et un chauffeur (agent local).

b) Section des affaires politiques et de la consolidation de la paix (14 postes). La Section des affaires politiques et de la consolidation de la paix dirigera les efforts déployés par la mission pour promouvoir le dialogue avec les partis politiques et les principaux intervenants nationaux afin d'assurer la réconciliation et la cohésion nationale; elle se composera d'un Chef des affaires politiques (D-1), d'un spécialiste des affaires politiques (P-4), de 11 spécialistes des affaires civiles (5 P-3 et 6 administrateurs recrutés sur le plan national) et d'un assistant administratif (agent du Service mobile).

c) Section des droits de l'homme et de l'état de droit (7 postes). La Section des droits de l'homme et de l'état de droit dirigera les efforts de la mission visant à renforcer l'état de droit et à promouvoir et défendre les droits de l'homme en Sierra

Leone. Conformément au mandat arrêté par le Conseil de sécurité, la Section appuiera les processus de révision constitutionnelle et de réforme législative et le renforcement de la Commission nationale des droits de l'homme, de la commission de révision constitutionnelle et de la Commission de réforme législative, par des activités d'appui aux politiques, de conseils techniques et de mobilisation politique. Elle se composera d'un spécialiste principal des droits de l'homme (P-5), d'un spécialiste des affaires judiciaires (P-4), d'un spécialiste des droits de l'homme (P-4), d'un spécialiste des questions sociales (jeunesse et égalité des sexes) (P-4), de deux spécialistes de l'état de droit et des affaires judiciaires (administrateurs recrutés sur le plan national) et d'un assistant administratif (agent local).

d) Section des institutions démocratiques (10 postes). La Section des institutions démocratiques dirigera les efforts déployés par la mission pour favoriser la consolidation et l'élargissement de la démocratie pluraliste et la bonne gouvernance en Sierra Leone, conduira les processus de conceptualisation et de formulation des politiques et fournira des conseils techniques aux institutions nationales et locales sur la lutte contre la corruption, la décentralisation, la réforme du secteur public, la réforme du secteur privé, et le renforcement général des institutions de gouvernance nationales. Elle se composera d'un spécialiste principal des institutions démocratiques (P-5), d'un spécialiste des affaires civiles (décentralisation) (P-4), d'un administrateur de programme (lutte contre la corruption) (P-4), d'un fonctionnaire de l'information (médias) (P-4), d'un fonctionnaire de l'information (gestion des radios) (P-4), d'un spécialiste des opérations électorales (P-3), de deux fonctionnaires chargés de la communication (administrateurs recrutés sur le plan national), d'un assistant d'information (agent local) et d'un assistant administratif (agent local).

e) Section de la police et de la sécurité (5 postes). La Section de la police et de la sécurité dirigera les efforts déployés par la mission pour appuyer la police sierra-léonaise, le Bureau de la sécurité nationale et d'autres institutions du secteur de la sécurité. Elle fournira une assistance concernant les politiques et une aide technique pour le renforcement des mécanismes de contrôle et de responsabilité de la police sierra-léonaise, contribuera à l'élaboration de stratégies efficaces de lutte contre les stupéfiants et la criminalité organisée et au renforcement des capacités des intervenants du secteur de la sécurité nationale, en vue d'en renforcer le professionnalisme et l'efficacité. Elle se composera d'un conseiller principal pour les questions de police (P-5), d'un spécialiste de la lutte contre les stupéfiants et de la prévention du crime (P-4), de deux conseillers pour les questions de police (administrateurs recrutés sur le plan national) et d'un assistant administratif (agent local).

Services administratifs (30 postes de temporaire)

f) Les services administratifs chargés d'appuyer les opérations de la mission se composeront d'un chef de l'administration (P-5), d'un assistant (administration/ressources humaines) (agent du Service mobile), d'un responsable du budget et des finances (P-3), d'un caissier (agent du Service mobile), d'un assistant (finances) (agent local), d'un fonctionnaire des ressources humaines (P-3), d'un fonctionnaire des services généraux (P-3), d'un assistant (services généraux) (agent du Service mobile), d'un assistant (gestion des installations) (agent local), d'un chef du service médical (P-4), d'un fonctionnaire des achats (agent du Service mobile), d'un fonctionnaire des transports (agent du Service mobile), d'un

fonctionnaire de l'information et des communications (agent du Service mobile), d'un technicien chargé des transmissions (agent du Service mobile), d'un informaticien/administrateur de réseau (agent du Service mobile), d'un chef des opérations aériennes (P-4), d'un fonctionnaire des opérations aériennes (P-2), d'un assistant aux opérations aériennes (agent du Service mobile), d'un fonctionnaire chargé du suivi des vols (agent local), d'un assistant chargé de l'aire de stationnement (agent local), de deux assistants (manutention au sol) (agents locaux), de six chauffeurs-pompiers (agents locaux) et de deux chauffeurs (agents locaux).

F. Appui de l'ONU à la Commission mixte Cameroun-Nigéria

(8 099 900 dollars)

Historique, mandat et objectif

90. L'ONU a créé la Commission mixte Cameroun-Nigéria pour faciliter l'application de la décision rendue le 10 octobre 2002 par la Cour internationale de Justice au sujet du différend frontalier entre le Cameroun et le Nigéria. La Commission mixte a notamment pour mandat d'appuyer les opérations de démarcation des frontières terrestre et maritime, de faciliter le retrait et le transfert d'autorité à la frontière, de se pencher sur la situation des populations concernées et de faire des recommandations sur les mesures de confiance.

91. Des arrangements et des accords ont été conclus sur les quatre sections de la décision de la Cour internationale de Justice portant sur le retrait et le transfert d'autorité dans le secteur du lac Tchad (décembre 2003), le long de la frontière terrestre (juillet 2004) et dans la péninsule de Bakassi (juin 2006). Le tracé de la frontière maritime a été arrêté en mai 2007 et porté sur une carte approuvée par les parties en mars 2008.

92. La Commission mixte continue de promouvoir l'élaboration de mesures de confiance visant à garantir la sécurité et le bien-être des populations concernées, ainsi que des initiatives destinées à renforcer la confiance entre les deux gouvernements et leurs citoyens. Les domaines clefs dans lesquels doivent intervenir les Gouvernements camerounais et nigérian et leurs partenaires sont la sécurité alimentaire, l'éducation, la santé, l'eau et les infrastructures de base, notamment la remise en état de la route Mutengene-Abakaliki.

93. En vue de favoriser la stabilité régionale et le renforcement de la coopération entre le Cameroun et le Nigéria, le Département des affaires politiques donne des orientations politiques et stratégiques à la Commission mixte, tout en facilitant et en supervisant l'exécution de ses travaux. Le Département de l'appui aux missions apporte pour sa part un appui administratif, financier et logistique à la Commission.

94. Le secrétariat de la Commission mixte est installé dans les locaux du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), à Dakar. Les mécanismes de participation aux coûts s'appliquent aussi bien à l'appui administratif et logistique (gestion des voyages et des bureaux, y compris l'informatique et les services financiers) qu'aux questions de fond telles que l'information et les droits de l'homme. Les bureaux du PNUD au Cameroun et au Nigéria fournissent un appui, notamment logistique et administratif, à la Commission mixte et aux observateurs des Nations Unies déployés dans leurs pays d'opération respectifs. Des

consultations régulières avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales, tels que la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, ont permis de renforcer les aspects complémentaires et synergiques de l'action menée par les parties prenantes en vue d'appuyer les travaux de démarcation de la frontière terrestre et la mise en œuvre de mesures de confiance en faveur des populations concernées. Les organismes des Nations Unies présents au Cameroun ont élaboré un programme commun d'aide humanitaire et de développement communautaire dans le secteur du lac Tchad. L'Union européenne soutient les initiatives de développement locales menées à Bakassi et dans d'autres secteurs. La Banque africaine de développement, pour sa part, travaille actuellement sur un programme routier multinational entre le Cameroun et le Nigéria.

Résultats obtenus en 2008 par rapport aux objectifs et aux réalisations escomptées

95. D'ici à la fin de 2008, deux des quatre études sur le terrain relatives au tracé de la frontière terrestre devraient être achevées, soit un tronçon supplémentaire de 380 kilomètres, ce qui portera à 1 150 kilomètres environ la longueur totale du tracé examiné. La saison des pluies, l'évolution de la situation politique au Nigéria et l'allocation tardive des crédits ouverts au budget de ce pays, notamment, ont nui au bon déroulement des missions accomplies sur le terrain en 2007 et 2008. C'est pourquoi la longueur du tracé étudié en 2008 devrait être inférieure de 350 kilomètres aux prévisions. Grâce à trois missions programmées pour 2009, 500 kilomètres de frontière supplémentaires devraient faire l'objet d'une étude de tracé. L'étude relative aux 300 kilomètres restants, constitués de tronçons sensibles, a été reportée à 2010.

96. En ce qui concerne la démarcation de la frontière, la plupart des travaux préliminaires de cartographie, notamment de cartographie à grande échelle par imagerie satellite, ont été menés à bien. Le marché portant sur l'établissement d'un réseau de points géodésiques (marché III) a également été mené à bien en 2008; c'est à partir de ce réseau que sera effectué le relevé définitif des bornes mises en place, après quoi le premier contrat d'assurance qualité sera exécuté d'ici à la fin de 2008. La procédure de passation du marché II (points d'appui au sol) est bien avancée, de même que la mise au point d'accords avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en vertu desquels celui-ci jouera le rôle de partenaire d'exécution du premier des marchés d'implantation des bornes.

97. Pour ce qui est de la frontière maritime, la Commission mixte a contribué à la matérialisation en mars 2008 sur une carte approuvée par les parties du tracé convenu en mai 2007. Les négociations sur la coopération transfrontalière au sujet des gisements de pétrole et de gaz situés à proximité de la frontière maritime se sont poursuivies tout au long de 2008.

Priorités pour 2009

98. En 2009, la Commission mixte fournira au Cameroun et au Nigéria un appui fonctionnel dans les domaines technique, politique, juridique et économique, continuera d'aider les parties à établir des levés et des cartes pour faciliter les études sur le terrain menées dans le cadre de la démarcation de la frontière terrestre entre les deux pays, et supervisera l'exécution des projets confiés à des prestataires extérieurs, en particulier le lancement des travaux d'installation des bornes frontière

financés au moyen de contributions volontaires. En outre, pour répondre à la demande formulée par le Cameroun et le Nigéria, la Commission mixte compte entreprendre des activités de renforcement des capacités juridiques et techniques, notamment des capacités de négociation, pour faciliter le règlement des désaccords qui surgissent dans le cadre de l'étude conjointe sur le terrain du tracé de la frontière terrestre.

99. La Commission mixte compte étudier le tracé du tronçon de frontière terrestre restant en 2009 et s'attaquer aux désaccords que fait naître l'étude de démarcation en 2010. Il est prévu que l'exécution des contrats d'installation des bornes débute en 2009 et s'achève en 2011, et que l'ensemble des activités de démarcation de la frontière terrestre soient terminées d'ici à 2012.

100. En ce qui concerne la frontière maritime, les négociations devraient se poursuivre en 2009 en vue de conclure un accord d'échange d'informations ouvrant la voie à une coopération transfrontalière au sujet des gisements de pétrole et de gaz situés à proximité de la frontière maritime.

101. Entre-temps, des observateurs civils de la Commission mixte suivront l'évolution de la situation dans les domaines du retrait et du transfert d'autorité dans le secteur du lac Tchad, le long de la frontière terrestre et dans la péninsule de Bakassi. L'ONU prodiguera par ailleurs des conseils sur la mise en œuvre de mesures de confiance et de projets visant à promouvoir des initiatives économiques communes, une coopération transfrontalière et des mesures de protection de l'environnement qui sont indispensables au maintien de relations de bon voisinage entre les deux pays. À cet effet, il faudra continuer d'épauler la Commission du bassin du lac Tchad, en ayant à l'esprit les dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité selon qu'il conviendra.

102. À la suite du transfert d'autorité dont a fait l'objet, le 14 août 2008, la péninsule de Bakassi, les Nigériens qui y résident bénéficient d'un statut spécial pendant cinq ans aux termes de l'Accord de Greentree. Il est prévu que des observateurs des Nations Unies continuent à suivre l'évolution de la situation et à en rendre compte. En outre, en mai 2008, le Vice-Président du Nigéria a engagé l'ONU à fournir un appui concerté au programme de rapatriement volontaire exécuté par son pays aux fins du rapatriement des Nigériens de Bakassi à New Bakassi. Le Président de la Commission mixte assurera la coordination des projets exécutés par les équipes de pays du Cameroun et du Nigéria et financés par l'Organisation des Nations Unies.

103. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès pour 2009 sont présentés ci-après.

Objectif : Mener à bien, de façon pacifique et ordonnée, l'application de la décision de la Cour internationale de Justice en date du 10 octobre 2002 concernant la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Consolidation des progrès accomplis et obtention de nouvelles avancées en ce qui concerne la démarcation de la frontière terrestre et le règlement des questions en suspens relatives à la frontière maritime

a) i) Nombre de réunions de la Commission mixte consacrées à l'étude des questions de démarcation tenues avec la participation du Cameroun et du Nigéria (maintien)

Mesure des résultats

2007 : 4

2008 (estimation) : 4

2009 (objectif) : 4

ii) Pourcentage de la longueur totale de la frontière terrestre pour lequel un accord sur l'emplacement des bornes a été obtenu à l'issue de l'étude de tracé menée conjointement sur le terrain par le Cameroun et le Nigéria (accroissement)

Mesure des résultats

2007 : 36 % (696,6 km)

2008 (estimation) : 59 % (1 150 km)

2009 (objectif) : 85 % (1 650 km)

iii) Taux d'exécution de 10 contrats de démarcation portant sur la frontière terrestre (accroissement progressif)

Mesure des résultats

2007 : 15 %

2008 (estimation) : 35 %

2009 (objectif) : 55 %

iv) Tenue d'une réunion spéciale par an concernant la mise en œuvre des accords de coopération conclus entre le Cameroun et le Nigéria sur la question de leur frontière maritime

Mesure des résultats

2007 : 1

2008 (estimation) : 1

2009 (objectif) : 1

Produits

- 4 réunions de la Commission mixte consacrées à l'examen des questions liées à l'application pacifique de la décision de la Cour internationale de Justice, y compris les questions de démarcation, l'objectif étant d'adopter les rapports des missions conjointes d'étude sur le terrain, de régler les désaccords apparus lors de ces missions et d'adopter les rapports sur les travaux exécutés par les entrepreneurs chargés d'installer les bornes et d'en effectuer le levé

- 3 missions conjointes, d'une durée moyenne de 6 semaines pour 2 d'entre elles et 9 semaines pour la troisième, consacrées à l'étude sur le terrain du tracé de la frontière terrestre en vue de convenir de l'emplacement des bornes frontière avec les parties
- 3 rapports de l'équipe technique mixte, à l'issue des 3 missions consacrées à l'étude sur le terrain du tracé de la frontière terrestre, indiquant l'état d'avancement des travaux de démarcation, pour présentation aux parties et adoption
- Réunions consultatives de nature juridique ou technique avec les parties en vue de faciliter le règlement des désaccords issus de l'étude conjointe sur le terrain du tracé de la frontière
- 4 missions le long de la frontière terrestre, d'une durée moyenne de 4 semaines chacune, consacrées à la supervision et à la certification des travaux effectués par les entrepreneurs chargés d'exécuter 2 des 10 contrats de démarcation ayant pour objet le levé et l'installation des bornes frontière
- 4 rapports des agents certificateurs sur les travaux accomplis par les entrepreneurs chargés d'exécuter les contrats de démarcation, pour présentation aux parties et approbation
- Réunions consultatives avec le Cameroun et le Nigéria en vue de les amener à s'entendre sur un mémorandum d'accord relatif à la coopération transfrontalière au sujet des gisements de pétrole et de gaz situés à proximité immédiate de la frontière maritime
- Réunion entre le Cameroun, la Guinée équatoriale et le Nigéria en vue du règlement des questions en suspens ou des différends concernant la frontière maritime

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

b) Confirmation du retrait et du transfert d'autorité dans tous les secteurs concernés, y compris la péninsule de Bakassi

b) i) Nombre de visites effectuées par des observateurs civils, avec la participation du Cameroun et du Nigéria, dans la péninsule de Bakassi en vue de s'assurer que les droits des populations concernées sont respectés (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : 2

2008 (estimation) : 4

2009 (objectif) : 8

ii) Nombre de visites effectuées dans les zones frontalières en vue de s'assurer que les droits des populations concernées sont respectés et que les activités de démarcation sont exécutées de façon pacifique, notamment en ce qui concerne la réinstallation des populations (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : 2

2008 (estimation) : 8

2009 (objectif) : 10

iii) Aucun incident frontalier ou cas de présence illégale de troupes signalé après le retrait de celles-ci et le transfert d'autorité

Mesure des résultats

2007 : aucun incident/cas de présence illégale
 2008 (estimation) : aucun incident/cas de présence illégale
 2009 (objectif) : aucun incident/cas de présence illégale

iv) Nombre de réunions tenues par la Commission de suivi sur la péninsule de Bakassi avec la participation du Cameroun et du Nigéria (maintien)

Mesure des résultats

2007 : 4
 2008 (estimation) : 4
 2009 (objectif) : 4

v) Nombre de postes de l'administration camerounaise dans l'ensemble de la péninsule de Bakassi (maintien)

Mesure des résultats

2007 : 1
 2008 (estimation) : 2
 2009 (objectif) : 2

Produits

- 4 missions d'observateurs civils à la frontière terrestre en vue de contrôler le respect des droits des populations concernées et leur bien-être
- 4 rapports à l'intention des parties sur les conclusions des missions effectuées à la frontière terrestre par les observateurs civils
- Réunions consultatives mensuelles avec les parties sur des initiatives nationales de développement et de protection de l'environnement dans la péninsule de Bakassi
- 8 réunions consultatives avec le Cameroun et le Nigéria en faveur du maintien de relations transfrontalières pacifiques, sur la base des missions d'évaluation effectuées par les observateurs civils
- 4 missions d'observateurs civils dans la péninsule de Bakassi en vue de contrôler l'application de l'Accord de Greentree, et rapports sur les conclusions de ces missions à l'intention des parties
- 4 réunions de la commission de suivi créée en vertu de l'Accord de Greentree
- 2 missions au Cameroun et au Nigéria en vue de tenir des consultations sur l'évolution de l'intégration des activités de la Commission mixte dans la péninsule de Bakassi

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

c) Les droits des populations concernées continuent d'être respectés, des activités de développement communautaire sont menées dans les zones frontalières et la Commission du Bassin du lac Tchad est réactivée.

c) i) Aucune violation signalée dans le secteur du lac Tchad

Mesure des résultats

2007 : aucune violation
 2008 (estimation) : aucune violation
 2009 (objectif) : aucune violation

ii) Nombre de mesures de renforcement de la confiance dont sont convenus le Cameroun et le Nigéria (maintien)

Mesure des résultats

2007 : 2

2008 (estimation) : 4

2009 (objectif) : 4

iii) Nombre d'initiatives menées avec la participation du Cameroun et du Nigéria en vue de mobiliser des ressources en faveur de l'application de mesures de confiance (maintien)

Mesure des résultats

2007 : 0

2008 (estimation) : 4

2009 (objectif) : 4

Produits

- 8 rapports aux parties, établis à l'issue des missions sur le terrain, sur les activités transfrontalières de renforcement de la confiance susceptibles de contribuer au bien-être des populations concernées et de prévenir les violations des droits de l'homme
 - 4 initiatives de mobilisation de ressources auprès de la Banque mondiale, des organismes des Nations Unies, des donateurs, de la Banque africaine de développement, des gouvernements et d'autres partenaires en vue d'encourager la coopération transfrontalière et les programmes économiques communs
 - Réunion consultative mensuelle avec les parties sur le thème de l'institutionnalisation de l'égalité des sexes, conformément aux dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité
 - 4 rapports sur les mesures de confiance entre les parties
 - 1 mission destinée à donner suite aux conclusions de la réunion tenue au niveau présidentiel en 2008 par la Commission du bassin du lac Tchad en vue d'appuyer les mesures de confiance entre le Cameroun et le Nigéria
-

Facteurs externes

104. L'objectif devrait être atteint si : le Cameroun et le Nigéria continuent de se conformer à la décision de la Cour internationale de Justice et de suivre le plan de travail adopté par la Commission mixte; la situation politique, économique et sociale dans les deux pays demeure propice à l'application de la décision en question; les conditions météorologiques sont bonnes; les fonds versés par les donateurs au titre des activités de démarcation sont reçus.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2008			Prévisions de dépenses pour 2009			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Montant net	Dépenses non renouvelables	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
Militaires et personnel de police	131,3	161,8	(30,5)	172,2	202,7	–	40,9
Personnel civil	2 040,8	1 930,6	110,2	2 197,0	2 086,8	–	156,2
Dépenses opérationnelles	6 101,1	5 766,4	334,7	5 730,6	5 395,9	287,3	(370,5)
Montant total	8 273,2	7 858,8	414,4	8 099,8	7 685,4	287,3	(173,4)

105. Sous réserve que le mandat de la Commission mixte soit encore prolongé d'un an, le montant net des prévisions de dépenses pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 s'élève à 8 099 800 dollars (montant brut : 8 460 400 dollars), dont 172 200 dollars pour les conseillers militaires, 2 197 000 dollars pour les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant aux effectifs indiqués dans le tableau ci-après, 1 968 900 dollars pour d'autres dépenses opérationnelles telles que celles afférentes aux consultants et aux experts, 739 300 dollars pour les frais de voyage, 275 800 dollars pour les installations et les infrastructures, 209 200 dollars pour les transports terrestres, 1 923 900 dollars pour les transports aériens, 55 500 dollars pour les transports maritimes et fluviaux, 246 900 dollars pour les communications, 117 100 dollars pour l'informatique et 194 000 dollars pour les fournitures, services et matériel divers. La diminution des ressources demandées pour 2009 par rapport à celles prévues pour 2008 s'explique avant tout par la réduction du nombre d'heures de vol qu'il est prévu d'effectuer sur l'avion de l'UNOWA et du nombre d'heures de location d'hélicoptères, compte tenu des heures de vol enregistrées en 2008.

106. Le montant estimatif des économies réalisées en 2008 est essentiellement imputable à l'annulation d'études de tracé sur le terrain en raison de la saison des pluies, ce qui a entraîné une sous-utilisation des crédits ouverts au titre des activités opérationnelles, à l'annulation de missions de la Commission de suivi et à un taux de vacance de postes plus élevé que prévu (8 %, alors qu'un taux nul avait été retenu lors de l'établissement du budget).

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total	
									Service mobile/ Services de sécurité généraux		Total (personnel recruté sur le plan inter-national)					
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service de sécurité	Services généraux	Adminis-trateurs	Agents locaux			
Effectif approuvé pour 2008	2	–	1	–	4	6	2	–	15	–	1	16	–	6	–	22
Effectif proposé pour 2009	2	–	1	–	3	7	2	–	15	–	1	16	–	6	–	22
Variation	–	–	–	–	(1)	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

107. Les postes proposés pour 2009 se répartissent en 16 postes de personnel recruté sur le plan international et 6 postes d'agent local, trois postes de temporaire étant maintenus à la Commission de suivi au titre d'engagements en vertu d'un contrat cadre, à savoir deux postes de secrétaire général adjoint dont les titulaires exerceraient respectivement les fonctions de président (fonctions non rémunérées) et de membre de la Commission pendant une période de 60 jours maximum, et un poste D-2 dont le titulaire épaulerait la Commission pendant une période limitée à la même durée.

108. Il est proposé de supprimer l'un des deux postes de temporaire (P-5) financés dans le cadre d'engagements en vertu d'un contrat cadre en 2008, et de transformer l'autre en poste de temporaire occupant des fonctions à plein temps de conseiller juridique principal (P-5).

109. En outre, il est proposé de créer un poste de temporaire pour un cartographe (P-4) à la Section de cartographie du Département de l'appui aux missions, à New York. Le titulaire de ce poste ferait bénéficier la Commission mixte de ses compétences techniques et administratives concernant le processus de démarcation en cours.

G. Commission d'enquête internationale indépendante

(3 056 900 dollars)

Historique, mandat et objectif

110. Par sa résolution 1595 (2005), le Conseil de sécurité a créé une Commission d'enquête internationale indépendante chargée d'enquêter sur l'assassinat de l'ancien Premier Ministre libanais, Rafiq Hariri, le 14 février 2005. Le 15 juin 2006, le Conseil a adopté la résolution 1686 (2006), par laquelle il a prorogé le mandat de la Commission jusqu'au 15 juin 2007 et l'a élargi en demandant à celle-ci de fournir un appui technique aux autorités libanaises pour la conduite de leurs enquêtes concernant les autres attaques perpétrées au Liban depuis le 1^{er} octobre 2004. Par sa résolution 1748 (2007), le Conseil a reconduit le mandat de la Commission jusqu'au 15 juin 2008. Il a prorogé de nouveau le mandat de la Commission jusqu'au 31 décembre 2008 par sa résolution 1815 (2008).

111. Par sa résolution 1757 (2007), le Conseil de sécurité a créé un Tribunal spécial pour le Liban, qui devrait commencer à fonctionner avant l'expiration du mandat actuel de la Commission, en décembre 2008. Celle-ci compte remettre ses conclusions au Tribunal spécial avant cette date, conformément à l'intention qui a présidé à l'organisation de ses travaux jusqu'à maintenant.

112. En 2008, on a procédé à une restructuration importante de la Division des enquêtes, à la fois pour tenir compte de l'évolution des besoins en matière d'enquête et pour préparer le transfert des dossiers au bureau du Procureur du Tribunal spécial pour le Liban. La Commission, qui désormais travaille également depuis La Haye, bénéficie de l'appui de la Section des services consultatifs juridiques, établie afin de faciliter la transition vers le Tribunal spécial. Pendant le temps qui reste d'ici à la fin de son mandat, la Commission compte principalement poursuivre ses enquêtes concernant l'affaire Hariri et 21 autres affaires, étoffer l'exposé des faits pour chaque affaire, renforcer les conclusions auxquelles elle est parvenue jusqu'à présent et élaborer des recommandations finales. Le travail de police scientifique est

l'une des activités prioritaires menées dans le cadre des enquêtes en cours. L'ensemble des preuves scientifiques et autres seront transférées à La Haye avant la fin de 2008. La Commission continuera également à développer son système de gestion des données, un outil important et complexe dont dépend au plus haut point le succès du transfert des dossiers au Tribunal spécial.

113. La Commission compte qu'elle continuera de bénéficier de la coopération constructive de plusieurs autres missions et départements du système des Nations Unies. Comme dans le passé, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban lui fournira un appui en matière de logistique et de formation. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale continuera également à fournir des services médicaux à la Commission pour la durée de son mandat. La Commission maintiendra également des liens de coopération étroits avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, le Département des affaires politiques, le Bureau des affaires juridiques et le Département des opérations de maintien de la paix.

114. On prévoit que les activités de fond se termineront le 31 décembre 2008 et que la Commission cessera de fonctionner progressivement pendant le premier trimestre 2009. À compter du 1^{er} janvier 2009, l'équipe de liquidation commencera ses travaux aux côtés d'une équipe réduite chargée des activités de fond, qui achèvera d'emballer et de détruire les documents confidentiels.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2008			Prévisions de dépenses pour 2009			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Montant net	Dépenses non renouvelables	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
Personnel civil	25 297,6	26 191,4	(893,8)	1 827,2	2 721,0	—	(23 470,4)
Dépenses opérationnelles	5 488,7	8 054,9	(2 556,2)	1 229,7	3 795,9	—	(4 259,0)
Montant total	30 786,3	34 246,3	(3 460,0)	3 056,9	6 516,9	—	(27 729,4)

115. Le montant net à prévoir pour financer la liquidation de la Commission est estimé à 3 056 900 dollars (montant brut : 3 262 600 dollars) doit couvrir les objets de dépense suivants : traitements et dépenses communes de personnel (1 827 200 dollars) correspondant à un effectif comportant 73 postes de temporaire (44 agents recrutés sur le plan international et 29 recrutés sur le plan national) qui se réduira progressivement jusqu'à la fin du mois d'avril 2009, comme indiqué dans le tableau ci-après; voyages (22 100 dollars), et autres dépenses opérationnelles, soit les installations et infrastructures (589 300 dollars), les transports terrestres (173 600 dollars), les communications (137 700 dollars), l'informatique (79 500 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (227 500 dollars).

116. Les dépassements de crédits enregistrés en 2008 sont imputables principalement aux facteurs suivants : l'obligation de recourir à des spécialistes dans différents domaines (analyse scientifique, exploitation du logiciel iBase, services de conseil en enquêtes, analyse des enquêtes, analyse de l'ADN et analyse

des communications), afin d'établir définitivement tous les éléments de preuve et de clore les enquêtes pour que les affaires puissent être transférées au Tribunal spécial pour le Liban d'ici à la fin du mandat, le 31 décembre 2008; la création d'un bureau de la Commission à La Haye, où l'indemnité journalière de subsistance est plus élevée, d'où une augmentation des dépenses de personnel; le relèvement de l'indemnité journalière de subsistance versée à Beyrouth (207 dollars pour les 60 premiers jours au lieu des 164 dollars prévus et 156 dollars après 60 jours au lieu des 123 dollars prévus); et la nécessité d'engager des consultants supplémentaires pour mener à bien le transfert de tous les dossiers au Tribunal spécial le 31 décembre 2008 au plus tard, conformément aux modifications apportées au plan stratégique et au mandat de la Commission, alors que les prévisions de dépenses pour 2008 reposaient sur l'hypothèse du maintien des activités. Aux 17 affaires en cours correspondant au budget initial se sont ajoutées 4 nouvelles affaires qui requièrent des services d'expert supplémentaires dans différents domaines : police scientifique, analyse de l'information, présentation des pièces à conviction, conseils juridiques, gestion de documents, coordination des mesures de protection des témoins, analyse des lieux du crime, et aide aux enquêtes.

Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2008	1	–	1	3	12	33	42	5	97	92	7	196	4	53	253	19
Effectif proposé pour 2009	–	–	–	–	1	4	8		13	31	–	44	–	29	73	
Janvier 2009	–	–	–	–	1	4	8		13	31	–	44	–	29	73	
Février 2009	–	–	–	–	1	3	7		11	25	–	36	–	27	63	
Mars 2009	–	–	–	–	1	1	4		6	16	–	22	–	22	44	
Avril 2009	–	–	–	–	1	0	4		5	9	–	14	–	22	36	25
30 avril 2009	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	6

117. Les propositions afférentes aux effectifs tiennent compte des besoins en matière d'activités de fond et d'appui administratif, technique et logistique au cours de la phase de liquidation, ainsi que du volume de travail exigé par le rappel, l'inspection et l'entretien du matériel, notamment les véhicules, le matériel d'information et de communication en vue de leur expédition, cession et mise au rebut; l'administration des effectifs au cours de la phase de liquidation, en ce qui concerne notamment la cessation de service ou la réaffectation du personnel international, les conseils en matière d'organisation des carrières, la cessation de service du personnel recruté sur le plan local et les programmes de formation du personnel national aux fins du renforcement des capacités, la réaffectation des locaux à leur usage initial et le transfert de ces locaux et installations à leurs propriétaires ainsi que le démantèlement des camps militaires.

H. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

(2 293 600 dollars)

Historique, mandat et objectif

118. Dans une lettre du 7 mai 2007 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2007/279), le Secrétaire général a proposé la création du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. La réponse du Président du Conseil de sécurité figure dans sa lettre du 15 mai 2007 (S/2007/280).

119. La principale fonction du Centre est de renforcer la capacité de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention des conflits en Asie centrale. Le Centre contribue à répondre aux multiples menaces qui pèsent sur la région, notamment le terrorisme international et l'extrémisme, le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée, en s'acquittant de son mandat, lequel consiste à :

a) Assurer la liaison, pour les problèmes relevant de la diplomatie préventive, avec les gouvernements de la région et, sous réserve d'obtenir leur consentement, avec les autres parties intéressées;

b) Suivre et analyser la situation sur le terrain et tenir le Secrétaire général informé des mesures prises en matière de prévention des conflits;

c) Entretenir des contacts avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la Communauté d'États indépendants (CEI), l'Organisation de Shanghai pour la coopération et les autres organisations régionales, encourager leur action et leurs initiatives de rétablissement de la paix, et faciliter la coordination et les échanges d'informations entre elles, compte dûment tenu de la spécificité de leurs mandats respectifs;

d) Définir un cadre et une direction politiques pour les activités préventives des équipes de pays des Nations Unies dans la région, et soutenir les efforts faits par les coordonnateurs résidents et les organismes des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, pour promouvoir une conception intégrée de l'aide préventive au développement et de l'assistance humanitaire;

e) Entretenir des rapports étroits avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) de manière que l'analyse de la situation dans la région soit complète et intégrée.

120. Le Centre est basé à Achgabat. Le Gouvernement turkmène lui fournit gratuitement des locaux et règlera les dépenses d'eau, d'électricité et d'entretien pendant toute la durée du mandat.

121. Le Département des affaires politiques donne au Centre des directives politiques et techniques, notamment pour tout ce qui concerne les rapports que celui-ci doit entretenir avec les États Membres, les organisations régionales, la société civile et les autres partenaires pour s'acquitter de son mandat. Conforme aux principes directeurs suivis par le Siège, le programme de travail du Centre est exécuté en consultation avec le Département des affaires politiques ainsi qu'avec le Département de l'appui aux missions. Le Centre coopère étroitement avec les

bureaux, programmes, fonds et organismes du système des Nations Unies afin de promouvoir une approche intégrée dans la région.

122. Le PNUD fournit un appui logistique et administratif au Centre, lequel, pour sa composante droits de l'homme, bénéficie des compétences, des conseils et de l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Le Centre se concerta avec le Bureau des affaires de désarmement sur des sujets tels que l'appui international aux activités de déminage, ainsi qu'avec le Bureau du Conseiller régional pour l'intervention d'urgence du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à Almaty (Kazakhstan) et le bureau de l'ONU DC à Tachkent, afin de renforcer la coopération entre les pays d'Asie centrale dans les domaines de la planification en prévision des catastrophes et de la lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée. Le Centre entretient également des relations étroites avec la MANUA afin que la situation dans la région soit analysée de manière globale et intégrée.

Résultats obtenus en 2008 par rapport aux objectifs et aux réalisations escomptées

123. En 2008, le Centre a mené de nombreuses consultations avec les cinq gouvernements d'Asie centrale, les organisations régionales, la CEI, l'Organisation du Traité de sécurité collective, l'Union européenne, la Communauté économique eurasiennne, l'OSCE, l'Organisation de Shanghai pour la coopération, les organismes des Nations Unies et les partenaires internationaux afin de recenser précisément les principales causes potentielles de conflit dans la région et d'établir un plan d'action pour y apporter des réponses, grâce au travail concerté des pays concernés. À cette fin, le Centre a organisé en septembre 2008 une conférence internationale au niveau opérationnel, qui sera suivie en novembre 2008 de discussions de haut niveau au terme desquelles le programme de travail du Centre devrait être adopté. Ce processus permet au Centre de travailler directement avec les gouvernements en vue d'identifier les sujets de préoccupation communs, d'encourager les initiatives conjointes et d'appuyer les approches fondées sur la coopération dans des domaines tels que la gestion de l'eau et des ressources naturelles et la sécurité alimentaire. En 2008 également, le Centre a accueilli avec le HCR un séminaire régional à l'intention des autorités d'Asie centrale sur le traitement des demandes d'asile, en liaison avec la situation en Afghanistan notamment, a encouragé l'adoption de mesures transfrontières dans le cadre de la coopération régionale en vue de réduire le risque de crise humanitaire pendant les mois d'hiver et a l'intention de prendre des initiatives pour favoriser le dialogue entre les partis politiques, les organisations non gouvernementales et les parlementaires au Kirghizistan.

Priorités pour 2009

124. En 2009, le Centre s'attachera en priorité à exécuter les produits indiqués ci-après, en particulier deux rencontres concernant les questions de sécurité transfrontières en Asie centrale, qui porteront notamment sur la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée et le trafic de stupéfiants et sur la gestion efficace des frontières, et un programme de formation des jeunes diplomates d'Asie centrale dans le domaine de la diplomatie préventive

125. Les objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de succès sont présentés ci-dessous.

Objectif : Préserver la paix et la sécurité en Asie centrale*Réalisations escomptées*

Coopération régionale plus étroite entre les cinq gouvernements d'Asie centrale (Kazakhstan, Turkménistan, Ouzbékistan, Kirghizistan et Tadjikistan) aux fins du maintien la paix et de la prévention des conflits

Indicateurs de succès

i) Nombre d'initiatives conjointes de renforcement des capacités menées par les gouvernements d'Asie centrale dans le domaine de la diplomatie préventive (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : sans objet

2008 (estimation) : 1

2009 (objectif) : 2

ii) Nombre d'instances s'attachant à promouvoir une démarche intégrée en matière de diplomatie préventive et d'aide humanitaire (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : sans objet

2008 (estimation) : 1

2009 (objectif) : 2

Produits

- Conseils aux gouvernements d'Asie centrale sur les mesures à prendre face aux menaces transfrontières, aux problèmes auxquels se heurte la coopération régionale, aux situations de crise et aux nouvelles tendances observées en ce qui concerne la paix et la stabilité dans la région
- Aide sous forme de conseils, de recommandations et de facilitation d'une assistance technique, apportée aux cinq gouvernements d'Asie centrale, aux fins de l'élaboration de réponses adaptées aux problèmes régionaux
- Deux rencontres régionales à l'intention des cinq gouvernements d'Asie centrale ainsi que du Gouvernement Afghan, des organisations régionales et des organismes des Nations Unies, sur des thèmes liés à la paix et à la sécurité dans la région, tels que la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme, le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée et la gestion efficace des frontières
- Élaboration et mise en œuvre d'un plan de travail avec les cinq gouvernements d'Asie central et les organisations régionales afin de régler les questions thématiques que sont la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme, le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée, et la gestion efficace des frontières
- Activités de sensibilisation et de communication visant à faciliter le financement d'une assistance technique aux ministères concernés par la gestion des frontières, les ressources en eau et les migrations de main-d'œuvre, ainsi que pour les programmes de formation y relatifs à l'intention du personnel essentiel
- Consultations trimestrielles avec les organisations non gouvernementales internationales et nationales dans chacun des cinq pays d'Asie centrale sur des thèmes tels que le développement de la société civile, le rôle des minorités et le chômage des jeunes
- 5 tables rondes (1 par pays) avec les instituts nationaux de recherche stratégique, les centres de réflexion, les chercheurs universitaires, les organisations non gouvernementales et d'autres spécialistes sur des thèmes tels que la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme, le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée et la gestion efficace des frontières
- 1 programme de formation des jeunes diplomates d'Asie centrale consacré à la diplomatie préventive

- Participation aux réunions au sommet de la CEI, de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, de l'OSCE, de l'Organisation de coopération économique et de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie en vue d'encourager les efforts et les initiatives de rétablissement de la paix, d'établir des partenariats et d'élaborer des initiatives conjointes
- Consultations avec les secrétariats des organisations régionales à Moscou, Beijing, Vienne, Téhéran et Almaty
- Consultations trimestrielles avec l'équipe de pays des Nations Unies afin de promouvoir l'échange d'informations, l'élaboration d'évaluations conjointes et l'harmonisation des activités
- 1 consultation à Kaboul avec le Gouvernement afghan et la MANUA de manière que l'analyse de la situation dans la région soit complète et intégrée
- Bulletins mensuels d'information et communiqués de presse sur les activités du Centre et des organismes des Nations Unies dans la région
- 2 documents d'information à l'intention des gouvernements et des instituts de recherche d'Asie centrale sur les nouvelles tendances en matière de rétablissement de la paix qui concernent l'Asie centrale
- Conférences de presse trimestrielles et mise à jour hebdomadaire du site Web du Centre

Facteurs externes

126. Le Centre devrait atteindre ses objectifs et donner corps aux réalisations escomptées, à condition que les gouvernements et les parties prenantes nationales s'engagent à avoir recours à la diplomatie préventive et au dialogue.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2008			Prévisions de dépenses pour 2009			Analyse de la variation 2008-2009 (7) = (4) - (1)
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart (3) = (1) - (2)	Montant total (4)	Montant net (5) = (4) - (3)	Dépenses non renouvelables (6)	
Personnel civil	1 434,0	655,0	706,4	1 471,5	765,1	–	37,5
Dépenses opérationnelles	883,5	1 084,5	(201,0)	822,1	1 023,1	414,4	(61,4)
Total, budget ordinaire	2 317,5	1 812,1	505,4	2 293,6	1 788,2	414,4	(23,9)
Contributions volontaires budgétisées	120,0	120,0	–	120,0	120,0	–	–
Montant total	2 437,5	1 812,1	505,4	2 413,6	1 908,2	414,4	(23,9)

127. Le montant net des ressources à prévoir, estimé à 2 293 600 dollars (montant brut : 2 519 600 dollars), couvrirait les dépenses ci-après : traitements, dépenses communes de personnel et indemnités de subsistance (missions) (1 302 300 dollars) pour le maintien de 19 postes de temporaire et la création de 6 postes supplémentaires; voyages (258 000 dollars); installations et infrastructures (51 500 dollars); entretien des véhicules (29 800 dollars); communications (380 600 dollars); informatique (62 900 dollars); et fournitures, services et matériel divers (39 300 dollars).

128. Le montant prévu ne tient pas compte du coût estimatif de la location de bureaux ni des frais d'éclairage, chauffage, énergie et eau (environ 120 000 dollars par an) pour les installations qui seront mises à la disposition du Centre par le pays hôte.

129. La réduction des ressources nécessaires en 2009 par rapport à 2008 s'explique essentiellement par la diminution des dépenses opérationnelles, du fait des achats de véhicules et de matériel effectués en 2008, cette baisse étant en partie annulée par la création des postes supplémentaires proposés.

130. Les économies réalisées en 2008 s'expliquent principalement par le retard pris dans le lancement des activités de la mission et dans le déploiement du personnel. Ces économies ont été en partie compensées par le coût plus élevé que prévu des communications en raison du besoin de bandes passantes plus larges et de l'augmentation du coût de location du répéteur qui en a découlé, ainsi que par les dépenses supplémentaires encourues pour maintenir un niveau minimum de prestations informatiques en appui à la mission, notamment des systèmes de sauvegarde standards, l'achat d'équipement supplémentaire en appui à l'infrastructure informatique et de communication utilisant des systèmes satellites, la mise en place de systèmes d'alimentation sans coupure pour les alimentations électriques peu fiables et l'achat d'imprimantes supplémentaires.

Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		Total (personnel recruté sur le plan inter-national)	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ sécurité</i>		<i>Services généraux</i>	<i>Adminis- trateurs</i>			<i>Agents locaux</i>
Effectif approuvé pour 2008	-	1	-	-	1	2	1	-	5	2	-	7	-	12	-	19
Effectif proposé pour 2009	-	1	-	-	1	2	2	-	6	2	-	8	-	17	-	25
Variation	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	-	5	-	6

131. À la lumière de l'examen des effectifs réalisé en 2008, il est proposé de créer six postes de temporaire supplémentaires, à savoir un spécialiste des affaires politiques (P-3) devant permettre au Centre de gérer correctement ses nombreux programmes relatifs à cinq pays et plusieurs organisations régionales, qui seront répartis entre le poste existant et le nouveau poste; ainsi que cinq postes d'agent local, à savoir deux gardes chargés d'assurer en permanence la sécurité du siège de la mission; un assistant informaticien responsable des réseaux locaux et longue distance (LAN/WAN), y compris leur installation, leur entretien et leur réparation, ainsi que de la configuration des serveurs, des ordinateurs et des autres équipements informatiques; un assistant aux télécommunications chargé du fonctionnement et de l'entretien du central téléphonique de la mission, notamment la programmation, la réparation et l'activation ou la désactivation des postes téléphoniques, et des liaisons par satellite avec la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, notamment la programmation des modems satellites, l'entretien et la réparation des émetteurs-récepteurs satellites et l'entretien de la microstation; et un chauffeur

affecté comme chauffeur auxiliaire auprès du chef de la mission et sera chargé de diverses tâches – messagerie, distribution du courrier (nombreuses notes verbales et demandes) et retrait et distribution des billets d’avion, entre autres.

I. Bureau intégré des Nations Unies au Burundi

(37 898 400 dollars)

Historique, mandat et objectif

132. Le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) a été créé par la résolution 1719 (2006) du Conseil de sécurité. Conformément à la structure proposée et au mandat recommandé par le Secrétaire général dans l’additif à son septième rapport sur l’Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) (S/2006/429/Add.1), le BINUB a été créé en vue d’appuyer les efforts déployés par le Gouvernement burundais pour parvenir à la paix et à la stabilité au Burundi. Dans sa résolution 1791 (2007), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat du Bureau jusqu’au 31 décembre 2008. Compte tenu de la portée du mandat du Bureau tel que défini dans les résolutions 1719 (2006) et 1791 (2007), celui-ci devrait être à nouveau prorogé en 2009, au moins jusqu’à ce qu’un accord de paix global soit conclu.

133. En étroite coordination avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, le Gouvernement et les autres parties prenantes, le Bureau a centré ses efforts sur l’appui à la reprise de la mise en œuvre de l’accord général de cessez-le-feu, la consolidation des institutions démocratiques et la bonne gouvernance, l’achèvement du processus de désarmement, démobilisation et réintégration et la réforme du secteur de la sécurité, et sur la protection des droits de l’homme et la réforme de la justice. Le Bureau mène ses activités conformément au plan d’exécution de son mandat. La stratégie intégrée d’appui à la consolidation de la paix de l’ONU pour la période 2007-2008, qui a été approuvée par le Gouvernement burundais le 16 mars 2007, constitue le cadre général de programmation dans lequel s’inscrit l’exécution des programmes communs et des projets de consolidation de la paix financés par le Fonds pour la consolidation de la paix, et vient appuyer les activités des organismes des Nations Unies au Burundi. Ces projets contribuent également à la mise en œuvre de la résolution 1791 (2007). Dans ce cadre, la plupart des programmes communs mis en œuvre dans les domaines de la paix et de la gouvernance, de la réforme du secteur de la sécurité et des armes légères et des droits de l’homme et de la justice ont pour objet de fournir une aide ciblée au processus de consolidation de la paix et d’aider le Bureau à atteindre les principaux objectifs énoncés dans l’additif au rapport du Secrétaire général en date du 14 août 2006 (S/2006/429/Add.1).

134. La présence des Nations Unies au Burundi est placée sous la direction d’un Représentant exécutif du Secrétaire général, qui assume également les fonctions de coordonnateur résident des Nations Unies et coordonnateur de l’action humanitaire, de représentant résident du PNUD et de responsable des questions de sécurité. Le Représentant exécutif veille à l’intégration des activités de tous les organismes des Nations Unies et est le principal interlocuteur du Gouvernement en ce qui concerne l’ensemble des questions politiques et de développement. Outre le Bureau du Représentant exécutif, le BINUB comprend cinq sections organiques, qui sont responsables des domaines clefs relevant de son mandat, à savoir : a) les affaires politiques; b) la paix et la gouvernance; c) la réforme du secteur de la sécurité et les

armes légères; d) les droits de l'homme et la justice; et e) l'information et les communications. Les sections de l'appui et de la sécurité du BINUB apportent l'appui nécessaire sur les plans de la logistique, de l'administration et de la sécurité.

135. Au cours du premier semestre 2008, la situation politique générale et les conditions de sécurité se sont sensiblement détériorées. Les hostilités ont repris en avril entre les forces nationales de sécurité et le Parti pour la libération du peuple hutu (Palipehutu)/Forces nationales de libération (FNL), tandis qu'un regain de tension entre les partis politiques a déclenché une nouvelle crise politique, qui a paralysé les activités du Parlement et, dans une large mesure, le programme législatif du Gouvernement de coalition largement représentatif formé en novembre 2007. Les sources de préoccupation relevées au cours de la période considérées sont les déplacements de populations provoqués par les hostilités, la poursuite des violations généralisées des droits de l'homme perpétrées par les forces de sécurité nationales et par des combattants présumés du FNL, l'absence de progrès en matière de justice transitionnelle et une situation socioéconomique difficile, encore aggravée par les prix élevés des denrées alimentaires et du carburant. La situation générale sur le plan de la sécurité a commencé à s'améliorer en mai avec la reprise du processus de paix suite au retour de la direction du Palipehutu-FNL au Burundi.

136. Les crises politiques incessantes, qui paralysent les travaux du Parlement, demeurent l'un des problèmes clefs qui, s'il n'est pas réglé, menace le processus de paix et la tenue d'élections libres, régulières et pacifiques en 2010.

137. Le BINUB continuera de travailler en étroite coopération avec la MONUC. Il utilise, en cas de besoin, les moyens aériens de la Mission moyennant paiement et fait appel à ses compétences en ce qui concerne l'entretien du dispositif de restauration des données et de continuité des opérations à la base de soutien logistique d'Entebbe. De son côté, le BINUB apporte un appui à la MONUC en vertu d'arrangements administratifs lors de la relève des contingents à l'aéroport international de Bujumbura et assure la gestion du camp de transit de la MONUC à Bujumbura. Le BINUB collabore aussi avec la MONUC en vue d'élaborer les mesures d'urgence à prendre dans l'éventualité d'une détérioration de la sécurité au Burundi.

138. Le Représentant exécutif du Secrétaire général assume aussi les fonctions de coordonnateur résident pour les activités opérationnelles, de coordonnateur de l'action humanitaire et de responsable des questions de sécurité. Le Représentant exécutif adjoint et les chefs des sections du BINUB sont également membres de l'Équipe de gestion intégrée des Nations Unies, qui n'est autre qu'un bureau de pays élargi. Le BINUB gère trois programmes thématiques communs dans les domaines relevant de son mandat, à savoir la paix et la gouvernance, la réforme du secteur de la sécurité et les armes légères, et les droits de l'homme et la justice. Les services de planification de la mission et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies appliquent tous la stratégie d'appui intégré à la consolidation de la paix, ce qui est révélateur de l'intégration des programmes et des stratégies. L'intégration des activités du BINUB avec celles des différents organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents au Burundi a régulièrement progressé sur les plans politique, stratégique et opérationnel. En particulier, les responsabilités du BINUB dans les domaines de la paix et de la gouvernance, de la réforme du secteur de la sécurité et des armes légères et des droits de l'homme et de la justice sont exécutés conjointement avec le PNUD et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

L'intégration a également progressé sur le plan opérationnel. Un accord relatif aux services communs permet à d'autres entités du système de bénéficier d'un large éventail de services offerts par le BINUB tels que des services de transport terrestre et aérien, la mise à disposition de bureaux, des services informatiques, des services de génie, l'achat de fournitures et des services médicaux.

Résultats obtenus en 2008 par rapport aux objectifs et aux réalisations escomptées

139. En 2008, la mission a : a) intensifié ses efforts visant à améliorer la concertation entre les principaux partis politiques, les aidant à réaliser les compromis nécessaires à la reprise des activités et du fonctionnement normal des institutions nationales, notamment du Gouvernement et de l'Assemblée nationale, et continué d'aider le Gouvernement à améliorer la gouvernance et l'administration publique; b) joué un rôle crucial en facilitant la reprise du processus devant aboutir à l'application intégrale de l'accord général de cessez-le feu après les hostilités qui ont éclaté entre les forces gouvernementales et les combattants du Palipehutu-FNL en avril 2008, grâce au retour des dirigeants du Palipehutu-FNL à Bujumbura pour reprendre des négociations portant sur tous les aspects, sous les auspices de la mission de facilitation sud-africaine; c) veillé et aidé à maintenir un équilibre entre les sexes dans les institutions nationales; d) initié et/ou appuyé le renforcement des capacités et la professionnalisation des médias en organisant de nombreux ateliers et activités de formation; e) aidé le Gouvernement et les forces nationales de défense et de sécurité à concevoir et à mettre au point les outils et instruments pertinents en vue de la réforme du secteur de la sécurité et de l'ajustement des effectifs dans ce secteur, et coordonné l'aide reçue des donateurs internationaux à l'appui de la réforme du secteur de la sécurité et des activités de démobilisation, de désarmement et de réintégration; et f) renforcé le suivi de l'application des normes en matière de droits de l'homme et organisé des campagnes de formation et de sensibilisation dans tout le pays.

Priorités pour 2009

140. Conformément aux objectifs fixés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1719 (2006), et réaffirmés dans sa résolution 1791 (2007), et sous réserve que le Conseil proroge le mandat actuel, le BINUB continuera de jouer un rôle politique important à l'appui du processus de paix, en coordination avec ses partenaires régionaux et internationaux. En outre, le Bureau continuera d'aider le Gouvernement et le peuple burundais à réaliser les objectifs clefs de la consolidation de la paix, entre autres : a) une gouvernance plus démocratique et plus responsable; b) un plus grand professionnalisme et une responsabilité accrue dans le secteur de la sécurité; c) un respect accru pour les droits de l'homme, y compris ceux des groupes les plus vulnérables, des femmes et des enfants; d) un système judiciaire transparent et équitable; e) des progrès plus marqués pour ce qui est de la lutte contre l'impunité et de l'institution de mécanismes de justice transitionnelle; et f) une intégration et une harmonisation accrues des activités menées par les organismes des Nations Unies, ainsi qu'une coordination et un partenariat renforcés entre le Gouvernement burundais, les organismes des Nations Unies présents au Burundi et les partenaires internationaux en vue de faire progresser la consolidation de la paix et le relèvement socioéconomique.

141. La majorité des objectifs fixés pour le BINUB dans l'additif au rapport du Secrétaire général (S/2006/429/Add.1) n'ont pas été atteints. La séquence et le détail des opérations de toute stratégie de retrait dépendront des mesures qui seront prises en 2009 pour régler les problèmes cruciaux que reflètent les objectifs assignés au Bureau, et, tout particulièrement, des progrès réalisés dans l'application de l'Accord général de cessez-le-feu entre le Gouvernement burundais et le Palipehutu-FNL, pour lequel les négociations ont repris en mai 2008. Il n'est pas possible à ce stade d'indiquer le délai dans lequel la situation sera suffisamment stable pour que la Mission puisse se retirer sans mettre en péril les avancées fragiles du processus de paix. Tant que le processus de paix demeure réversible, le BINUB peut apporter un appui extrêmement utile aux acteurs nationaux, régionaux et internationaux qui participent aux efforts de consolidation de la paix au Burundi, ainsi qu'aux travaux que mène l'équipe de pays des Nations Unies dans ce domaine. Dès le départ, la planification intégrée du processus de consolidation de la paix au sein de l'équipe de pays a été conçue dans la perspective d'une transmission des activités du Bureau à l'équipe de pays, qui continuera d'accompagner les Burundais au cours de la période de transition entre la phase de reconstruction et de consolidation de la paix après le conflit et la phase de développement à long terme. Les activités du BINUB ont d'emblée été élaborées de façon à préparer les acteurs burundais à se prendre en charge.

142. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont présentés ci-après.

Objectif : Consolidation de la paix et de la stabilité au Burundi

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Application intégrale de l'accord général de cessez-le-feu de septembre 2006

a) i) Mise en œuvre intégrale du programme d'action de la mission de médiation

Mesure des résultats

2007 : sans objet

2008 (estimation) : retour des dirigeants du Palipehutu-FNL au Burundi; reprise des activités du mécanisme commun de vérification et de suivi et des équipes de liaison conjointes; achèvement du Programme de désarmement, démobilisation et réintégration des combattants du Palipehutu-FNL

2009 (objectif) : réintégration socioéconomique et intégration politique du Palipehutu-FNL

ii) Pourcentage de questions politiques réglées parmi celles figurant dans l'Accord de principe du 18 juin 2006, en tant que critère de bon fonctionnement de la Direction politique

Mesure des résultats

2007 : sans objet

2008 (estimation) : 25 %

2009 (objectif) : 75 %

Produits

- Participation aux réunions ordinaires et extraordinaires des mécanismes de mise en œuvre, notamment le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance et ses organes subsidiaires
- En sa qualité de membre de la Direction politique, le BINUB a facilité le dialogue entre les deux parties en vue d'éliminer les obstacles à l'application intégrale de l'Accord général de cessez-le-feu

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Amélioration de la gouvernance pour la rendre plus démocratique et responsable

b) i) Nombre de sessions parlementaires convoquées et pourcentage de mesures adoptées parmi celles inscrites au programme législatif du Gouvernement (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : 2 sessions et 11 %

2008 (estimation) : 2 sessions et 15 %

2009 (objectif) : 3 sessions et 50 %

ii) Nombre d'enquêtes relatives à des cas de fraude menées par le tribunal et la brigade anticorruption

Mesure des résultats

2007 : 18

2008 (estimation) : 40

2009 (objectif) : 40

iii) Mise en place du cadre juridique relatif aux élections de 2010

Mesure des résultats

2007 : sans objet

2008 (estimation) : sans objet

2009 (objectif) : création d'une commission électorale indépendante et révision du cadre juridique

iv) Pourcentage de femmes au Gouvernement ou au Parlement ou participant au processus de consolidation de la paix (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : 26 %

2008 (estimation) : 26 %

2009 (objectif) : 30 %

v) Renforcement du cadre réglementaire concernant les médias

Mesure des résultats

2007 : la loi sur les fonctions, la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil national des communications est promulguée

2008 (estimation) : la loi relative au Conseil national des communications et la réglementation concernant les médias prennent effet

2009 (objectif) : le Conseil national des communications fonctionne et le statut juridique des journalistes est amélioré

Produits

- Réunions périodiques avec les partenaires nationaux et internationaux pour promouvoir la réconciliation nationale par le dialogue
- Appui aux activités de renforcement des capacités (ateliers, séminaires) s'adressant spécialement aux membres du Parlement, aux fonctionnaires parlementaires et aux responsables gouvernementaux afin d'appuyer les efforts déployés à l'échelle nationale en faveur du respect des dispositions de la constitution et en vue de la reprise des travaux du Parlement
- Sensibilisation des institutions nationales à la participation des femmes aux processus de prise de décisions dans les principales institutions nationales et entités décentralisées
- Appui à la création d'un groupe de femmes parlementaires
- Encouragement et appui au Gouvernement, au Parlement, aux organisations de la société civile concernées et aux partenaires internationaux en ce qui concerne la création de mécanismes électoraux
- Assistance technique au Gouvernement pour la mise en œuvre de la politique et du plan de décentralisation
- Facilitation de la mise à disposition d'experts internationaux pour appuyer les institutions démocratiques, en particulier le Parlement et le Conseil économique et social
- Consultations à l'échelle de tout le pays avec les responsables nationaux et locaux en vue de la création d'un parlement des jeunes
- Échanges réguliers avec les institutions et mécanismes nationaux de lutte contre la corruption
- Séminaires/ateliers de formation à l'intention de journalistes sur les questions d'éthique et de déontologie et sur le cadre réglementaire régissant la profession
- Séminaires/ateliers de formation à l'intention de journalistes sur les aspects techniques de la profession
- Séminaires/ateliers de formation sur les communications et la liberté de la presse et les droits des médias à l'intention des responsables de l'information dans les institutions publiques
- Réunions avec le Gouvernement en vue de le conseiller sur la façon d'améliorer les cadres juridique et réglementaire concernant les médias
- Conseils techniques au Gouvernement sur les études de faisabilité relatives à la création d'un programme initial de formation des futurs journalistes
- Interventions auprès du Gouvernement pour qu'il adopte un texte portant statut des journalistes

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

c) Réalisation d'un haut sens du professionnalisme et des responsabilités dans le secteur de la sécurité et de la sûreté publique

c) i) Adoption et exécution de plans sectoriels pour les Forces de défense nationale (FDN), la Police nationale du Burundi (PNB) et le Service national de renseignement (SNR)

Mesure des résultats

2007 : le plan sectoriel des FDN a été adopté et a commencé à être mis en œuvre

2008 (estimation) : les plans sectoriels des FDN et du SNR ont été adoptés et ont commencé à être mis en œuvre. L'exécution du plan sectoriel des FDN se poursuit

2009 (objectif) : les plans de réforme du secteur de la sécurité ont tous été mis en œuvre

ii) Création du Conseil national de sécurité

Mesure des résultats

2007 : sensibilisation du Gouvernement et de l'Assemblée nationale à la création du Conseil national de sécurité

2008 (estimation) : adoption et promulgation de la loi organique portant création du Conseil national de sécurité

2009 (objectif) : le Conseil national de sécurité est créé

iii) Réduction du nombre d'armes légères détenues illégalement en circulation, conformément au Protocole de Nairobi

Mesure des résultats

2007 : formation logistique des forces de sécurité en matière de stockage, de traçage et de destruction des armes

2008 (estimation) : destruction de 3 000 armes obsolètes par les forces nationales de sécurité. Mise en œuvre d'un programme de désarmement civil volontaire. Remise en état des arsenaux, construction de sites destinés à la destruction d'armes pour les FDN et la PNB

2009 (objectif) : réduction de 10 % du stock d'armes (estimé à 100 000 détenues par des civils)

Produits

- Conseils à la Présidence et aux ministres de la défense et des anciens combattants, de l'intérieur et de la sécurité publique sur la mise en œuvre des plans sectoriels pour les FDN, la PNB et le SNR
- Encadrement et formation générale et spécialisée d'officiers et de membres des FDN, de la PNB et du SNR par des experts de la police, de la défense et du renseignement, au niveau des plans sectoriels et sous-sectoriels
- Formation et sensibilisation permanentes des forces de sécurité et de défense aux fonctions de direction, aux normes et valeurs militaires internationales, aux droits de l'homme, à la déontologie et au code de conduite
- Renforcement des mécanismes de contrôle interne des inspecteurs généraux de la PNB et des FDN
- Assistance technique et matérielle aux partenaires nationaux du secteur de la sécurité. Amélioration des systèmes de communication, des moyens de transport et des structures d'hébergement des forces de sécurité

- Renforcement des capacités du Ministère de la sécurité publique dans les domaines de la justice pour mineurs et de la violence à l'égard des femmes, grâce à une formation ciblée de membres de la PNB et à la mise en place dans quatre provinces d'unités spécialisées de la PNB qui seront chargées de gérer et de suivre ces questions
- Mesures visant à faire en sorte que les normes internationales en matière de justice pour mineurs soient prises en compte dans le cadre de la réforme des systèmes judiciaire et pénitentiaire
- Formation de parlementaires concernant leur rôle de contrôle du secteur de la sécurité
- Assistance technique à la Commission technique sur les armes légères et au Centre national de coordination des programmes humanitaires de lutte antimines, y compris la sensibilisation, la remise en état des arsenaux et la construction de sites de destruction des armes pour les FDN et la PNB. Appui aux FDN et à la PNB pour les aider à coordonner leur action avec ces deux entités
- Appui à la mise en œuvre du programme de désarmement volontaire, y compris le lancement de projets Armes contre développement
- Appui technique au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance, à l'Union africaine et au Secrétariat exécutif de la Commission nationale de la démobilisation, de la réinsertion et de la réintégration, en vue d'assurer la démobilisation et la réintégration de tous les membres du Palipehutu-FNL remplissant les conditions requises
- Suivi et vérification de l'intégration de tous les ex-combattants du Palipehutu-FNL remplissant les conditions requises aux FDN et à la PNB, conformément à l'Accord général de cessez-le-feu et selon les quotas indiqués dans les Accords d'Arusha
- Services de suivi et de conseils fournis au Gouvernement, à l'Union africaine et au Programme multinational de démobilisation et de réintégration de la Banque mondiale concernant les activités du Programme national de démobilisation, de réinsertion et de réintégration, notamment le recensement et la démobilisation des enfants associés aux forces et groupes armés et l'aide à ces enfants

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

d) Donner une importance accrue au respect des droits de l'homme au Burundi, particulièrement en ce qui concerne les groupes vulnérables, les femmes et les enfants

d) i) Nombre de violations présumées des droits de l'homme soumises au Gouvernement aux fins d'enquêtes par le système judiciaire national, y compris les cas soumis par des groupes vulnérables (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : 200

2008 (estimation) : 400

ii) Création d'une commission nationale indépendante des droits de l'homme

Mesure des résultats

2007 : travaux préparatoires et larges consultations en vue de la création d'une commission des droits de l'homme

2008 (estimation) : adoption de la loi portant création de la Commission

2009 (objectif) : élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action national relatif aux droits de l'homme

iii) Sensibilisation et mobilisation accrues en faveur des droits de l'homme grâce à des activités de promotion

Mesure des résultats : nombre de responsables communautaires et de membres de la société civile formés

2007 : 500

2008 (estimation) : 1 000

2009 (objectif) : 1 500

Produits

- Assistance technique au Gouvernement en vue de la création d'une commission nationale des droits de l'homme indépendante (formation et sensibilisation, acquisition de compétences dans l'élaboration d'instruments juridiques, matériel logistique et suivi des travaux de la commission à ses débuts)
- Prestation de conseils au Gouvernement à l'occasion de réunions sur la mise au point du plan national d'action relatif aux droits de l'homme
- Vérification de tous les cas de violations des droits de l'homme signalés sur l'ensemble du territoire national et suivi avec les autorités aux niveaux national et régional
- Prestation de services consultatifs au Gouvernement à l'occasion de réunions sur la mise en œuvre d'une législation nationale conforme aux instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme, s'agissant notamment des violences sexuelles et sexistes et des droits de l'enfant
- Appui au Gouvernement pour la diffusion des principes relatifs aux droits de l'homme auprès du public, y compris les fonctionnaires, les forces de l'ordre, les forces de défense, la société civile, les associations de jeunes et de femmes et les médias
- Prestation d'un appui technique au Gouvernement à l'occasion de réunions sur la mise en œuvre de mécanismes de suivi et de dénonciation des violations graves des droits des femmes et des enfants, conformément aux résolutions 1325 (2000) et 1612 (2005) du Conseil de sécurité
- Prestation d'un appui technique au Gouvernement à l'occasion de réunions sur l'élaboration d'un plan national d'action sur les droits de l'homme et la violence sexuelle et sexiste
- Poursuite de l'action de sensibilisation du Gouvernement à l'occasion de réunions sur une politique de protection des victimes et des témoins en vue de l'établissement de mécanismes de justice transitionnelle
- Organisation d'un séminaire sur la protection des victimes et des témoins à l'intention des deux mécanismes de justice transitionnelle, compte tenu des besoins particuliers des enfants et des victimes de sévices sexuels
- Action de sensibilisation du Gouvernement à l'occasion de consultations sur la diffusion de textes de lois révisés concernant notamment les droits successoraux des femmes et la justice pénale
- Action de sensibilisation du Gouvernement à l'occasion de consultations sur la mise au point et en œuvre d'un plan général de protection des droits de l'homme, de programmes de défense et d'activités ciblant les groupes particulièrement vulnérables
- Campagne de sensibilisation en faveur de la mise en application des lois relatives à la protection des droits des femmes et des enfants, notamment celles qui portent sur les droits successoraux des femmes
- Action de sensibilisation du Gouvernement à l'occasion de réunions afin de promouvoir davantage la liberté d'expression et l'indépendance des médias ainsi que la capacité des organisations de la société civile de traiter les questions relatives aux droits de l'homme, l'objectif étant d'accroître la transparence et l'obligation de rendre des comptes

- Assistance technique au Gouvernement à l'occasion de réunions en vue de l'aider à mettre au point un programme d'enseignement des droits de l'homme destiné aux écoles primaires et secondaires

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

e) Amélioration du fonctionnement du secteur de la justice, renforcement des capacités et mise en œuvre de réformes judiciaires permettant d'assurer l'indépendance et la conformité aux normes internationales

e) i) Nombre de bénéficiaires de services d'assistance judiciaire notamment parmi les groupes marginalisés, y compris les femmes et les enfants (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : 272

2008 (estimation) : 600

2009 (objectif) : 900

ii) Nombre de cas concernant des mineurs qui ont été traités conformément aux normes minimales applicables à la justice pour mineurs (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : non disponible

2008 (estimation) : 150

2009 (objectif) : 300

iii) Nombre de membres du personnel judiciaire et pénitentiaire, notamment au bureau du Procureur, ainsi que d'huissiers de justice et de greffiers ayant suivi une formation axée sur la justice pour mineurs, l'administration des tribunaux, la violence à l'égard des femmes et la déontologie (augmentation)

Mesure des résultats

2007 : 300

2008 (estimation) : 800

2009 (objectif) : 1 500

iv) Adoption et mise en application des dispositions novatrices du Code pénal et du Code de procédure pénale révisés

Mesure des résultats

2007 : révision du Code pénal et du Code de procédure pénale

2008 (estimation) : adoption et promulgation du Code pénal et du Code de procédure pénale révisés

2009 (objectif) : mise en application des procédures et mécanismes novateurs du Code pénal et du Code de procédure pénale révisés

Produits

- Prestation d'une assistance technique au Ministère de la justice pour l'aider à procéder à une évaluation générale des besoins liés à la réforme du secteur de la justice touchant la législation, les procédures et l'infrastructure, ainsi qu'à mettre au point une planification stratégique fondée sur l'évaluation des besoins

- Formulation d'avis techniques et spécialisés pour aider le Gouvernement à mettre sa législation en conformité avec les dispositions du droit international relatif aux droits de l'homme dans les domaines de l'administration de la justice et du traitement des prisonniers, et à harmoniser sa législation relative aux droits de l'homme et toutes les dispositions pertinentes de son droit interne
- Appui technique au Gouvernement pour renforcer ses capacités, grâce à la formation de personnel judiciaire et pénitentiaire, notamment au bureau du Procureur, d'huissiers de justice et de greffiers, l'accent étant mis sur la justice pour mineurs, l'administration des tribunaux, la violence à l'égard des femmes, la déontologie et le déroulement des procès
- Sensibilisation du Gouvernement et appui technique à celui-ci pour l'aider à accélérer les procédures judiciaires, à faire appliquer les décisions de justice et à réduire le nombre d'affaires en instance dans les tribunaux
- Prestation d'une assistance technique au Gouvernement pour l'aider à mettre au point les stratégies et structures nécessaires à la mise en application des dispositions relatives aux mineurs figurant dans le Code pénal et le Code de procédure pénale révisés, s'agissant notamment du niveau de juridiction, des prisons, des fonctions de la police, de mécanismes de détermination des peines différents, des centres de rééducation et des services sociaux communautaires répondant notamment aux besoins spécifiques des jeunes filles dans le système de justice pour mineurs
- Aide au Gouvernement dans ses efforts de mobilisation des fonds nécessaires à l'application des réformes et à la remise en état des infrastructures des tribunaux et des prisons afin de leur permettre de fonctionner efficacement et conformément aux normes internationales
- Prestation d'un appui au Gouvernement concernant le suivi de la détention provisoire, l'évaluation de la situation et la liaison avec les magistrats en vue de réduire la surpopulation carcérale, de limiter la durée de la détention provisoire et d'encourager le recours à des peines autres que l'incarcération
- Appui au Gouvernement pour l'aider à mettre en place un système d'auxiliaires de justice afin de faciliter l'accès à la justice et à l'aide judiciaire pour les groupes les plus vulnérables grâce à un plan national d'aide judiciaire, comprenant la définition des conditions d'octroi de cette aide et l'élaboration d'un budget assorti d'un cadre de mobilisation des ressources mis au point et adopté par les parties intéressées, dont le Ministère de la justice et l'Ordre des avocats burundais
- Prestation d'un appui à l'Ordre des avocats afin d'améliorer son fonctionnement et ses compétences sur le plan de l'organisation et de renforcer sa contribution à la stratégie nationale d'aide judiciaire
- Prestation d'une assistance au Ministère de la justice et aux partenaires nationaux intéressés pour les aider à élaborer une stratégie et un plan traduisant une approche plus efficace, mieux coordonnée et intégrée des victimes d'abus sexuels

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

f) Progrès réalisés dans la lutte contre l'impunité et en faveur de la réconciliation nationale

f) i) Consultations entre le Gouvernement burundais et l'ONU sur les modalités et le calendrier concernant la création de la commission vérité et réconciliation et du tribunal spécial conformément aux plus hauts principes de justice et des droits de l'homme internationaux

Mesure des résultats

2007 : le Comité directeur commun tripartite, qui comprend 6 membres désignés, a été créé le 2 novembre 2007

2008 (estimation) : le Comité directeur commun est opérationnel et l'élaboration de son mandat est achevée

2009 (objectif) : un accord-cadre entre le Gouvernement et l'ONU concernant les modalités de création d'une commission vérité et réconciliation est mis au point

ii) Consultations élargies sur la mise en place de la commission vérité et réconciliation, y compris du cadre juridique pertinent

Mesure des résultats

2007 : sans objet

2008 (estimation) : les modalités et le calendrier des consultations élargies sont définis conjointement avec le Gouvernement

2009 (objectif) : tous les travaux préparatoires, y compris le processus consultatif national pour la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle, sont achevés

Produits

- Assistance technique et appui fourni par l'ONU au Gouvernement et à la société civile dans le cadre de consultations élargies et d'activités d'information sur les mécanismes de justice transitionnelle, y compris des réunions à l'échelon municipal et des entretiens entre groupes de contact
- Appui technique pour mener à son terme le processus national de consultations sur la création de la commission vérité et réconciliation, y compris un appui à la planification de la mobilisation de ressources et à la poursuite jusqu'en 2009 des enquêtes visant à faire le point sur les violations des droits de l'homme commises dans le passé
- Avis donnés au Gouvernement sur la manière d'élaborer un cadre juridique pour la mise en place d'une commission vérité et réconciliation ainsi que d'un tribunal spécial et de ses structures opérationnelles conformément aux normes internationales
- Mobilisation en faveur de la création d'une commission vérité et réconciliation et d'un tribunal spécial en tant qu'instruments de lutte contre l'impunité
- Appui à la formation des parties intéressées du secteur de la justice transitionnelle nationale (magistrats, membres des jurys, société civile, barreaux locaux) sur les questions se rapportant à la justice transitionnelle
- Assistance au Gouvernement pour l'aider à établir un centre de documentation opérationnel sur la réconciliation nationale comprenant une base de données sur les violations
- Réunions périodiques avec les pouvoirs publics pour donner des avis sur la création d'un tribunal spécial au Burundi et sur la réalisation de ce projet

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

g) Coordination et partenariats renforcés entre le Gouvernement, le système des Nations Unies au Burundi et les partenaires internationaux de la consolidation de la paix et du redressement économique

g) i) Capacité accrue du Gouvernement en matière de coordination de l'action des partenaires, ainsi que de suivi et d'évaluation du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix

Mesure des résultats

2007 : le mandat du groupe de coordination des partenaires et de ses organes subsidiaires est élaboré

2008 (estimation) : le groupe de coordination est officiellement créé et tient 2 réunions de ses organes

2009 (objectif) : le groupe de coordination tient 4 réunions aux niveaux stratégique et politique

ii) Utilisation accrue du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en vue de renforcer le dialogue politique entre le Gouvernement et ses partenaires pour relever les défis de la consolidation de la paix

Mesure des résultats

2007 : la Commission de la consolidation de la paix a adopté le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en juin et son mécanisme de suivi et de surveillance en décembre.

2008 (estimation) : le Groupe de suivi et d'évaluation du Cadre stratégique est créé. Les deux premiers rapports d'activités sur la mise en œuvre du Cadre stratégique sont établis. La Commission de consolidation de la paix tient deux réunions avec l'instance politique du Groupe de coordination des partenaires.

2009 (objectif) : deux rapports d'activités sur la mise en œuvre du Cadre stratégique sont établis. La Commission de consolidation de la paix tient deux réunions avec l'instance politique. Il est procédé à un examen à mi-parcours du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix.

Produits

- Aide à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un mécanisme national de coordination, de suivi et d'évaluation de l'aide internationale, et mise en œuvre du plan d'action lié au document de stratégie pour la réduction de la pauvreté ainsi que du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix
- Fourniture d'un appui technique et stratégique en vue d'aider le Comité directeur mixte Nations Unies/Gouvernement pour la consolidation de la paix à faire en sorte que les projets financés à l'aide du Fonds de consolidation de la paix apportent les dividendes de paix escomptés

- Facilitation des mécanismes de consultation technique et sectorielle et de coordination entre le Gouvernement, les donateurs et les Nations Unies, se concrétisant par la tenue d'au moins 12 réunions conjointes axées sur l'intégration durable des groupes vulnérables de la population (rapatriés, personnes déplacées, femmes, jeunes, etc.)
- Coordination de la mise en œuvre de trois programmes communs dans les domaines de la paix et de la gouvernance, des droits de l'homme et de la justice, et de la réforme du secteur de la sécurité et des armes de petit calibre

Facteurs externes

143. On prévoit que l'objectif sera atteint et que les réalisations escomptées seront obtenues sous réserve que : a) le Gouvernement et le Palipehutu-FNL demeurent acquis au processus de consolidation de la paix; b) les combats ne reprennent pas; c) la communauté internationale reste engagée au Burundi et fournisse l'appui politique et financier indispensable pour renforcer les capacités nécessaires à la mise en œuvre des programmes de réforme et d'autres initiatives cruciales de consolidation de la paix; d) la situation socioéconomique, politique et en matière de sécurité, y compris les préparatifs des élections de 2010, permette à la BINUB de s'acquitter de son mandat; et e) la situation politique et en matière de sécurité dans la région ne se détériore pas.

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2008			Prévisions de dépenses pour 2009			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Montant net	Dépenses non renouvelables	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
Militaires et personnel de police	984,8	806,9	177,9	1 002,7	824,8	–	17,9
Personnel civil	19 821,6	21 574,4	(1 752,8)	23 642,4	25 395,2	–	3 820,8
Dépenses opérationnelles	10 318,2	9 870,3	447,9	13 253,3	12 805,4	338,3	2 935,1
Total	31 124,6	32 251,6	(1 127,0)	37 898,4	39 025,4	338,3	6 773,8

144. Le montant estimatif des ressources nécessaires au BINUB pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 s'établit à 37 898 400 dollars nets (montant brut : 40 720 500 dollars). Il permettrait de financer les dépenses afférentes à 7 conseillers militaires (364 600 dollars), 14 conseillers de la police (638 100 dollars), les traitements, dépenses communes de personnel et indemnités (23 642 400 dollars) correspondant à 452 postes de temporaire, les services de consultants (150 900 dollars), les voyages officiels (722 400 dollars), et d'autres dépenses opérationnelles au titre des installations et de l'infrastructure (5 493 000 dollars), les transports terrestres (1 287 900 dollars), les transports aériens (2 819 300 dollars), les communications (1 513 400 dollars), les technologies de l'information (621 200 dollars), les services médicaux (338 100 dollars), et des fournitures, services et matériel divers (307 100 dollars). Les augmentations prévues

au titre de 2009 s'expliquent essentiellement par la création de postes de temporaire, comme indiqué ci-après, et par l'augmentation du prix du carburant destiné aux groupes électrogènes, du coût des services de sécurité et de l'entretien des locaux à usage de bureau, ainsi que par des frais d'affrètement et de carburant plus élevés au titre de l'utilisation d'un avion prêté par la MONUC, frais en partie compensés par une réduction des dépenses opérationnelles due au recours à des vacataires pour occuper les postes d'agent local.

145. Pour l'année 2008, les dépassements de crédits s'expliquent principalement par une augmentation de 30 % du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national et des taux de vacance de postes effectifs inférieurs à ceux qui avaient été prévus au titre du personnel recruté tant sur le plan international que sur le plan national (15 % au lieu de 30 % pour le personnel recruté sur le plan international et 5 % et 3 % respectivement au lieu de 10 % pour les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>		Total (personnel recruté sur le plan international)	<i>Admin- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
										<i>Services généraux</i>						
Effectif approuvé pour 2008	–	1	1	4	7	27	31	4	75	68	–	143	18	218	51	430
Effectif proposé pour 2009	–	1	1	4	7	30	31	4	78	68	–	146	18	237	51	452
Variation	–	–	–	–	–	3	–	–	3	–	–	3	–	19	–	22

146. Il est proposé de créer les postes de temporaire suivants : un poste de spécialiste des affaires humanitaires (P-4), dont le titulaire aidera le Représentant exécutif du Secrétaire général pour le Burundi à exercer ses fonctions de Coordonnateur résident et de Coordonnateur de l'action humanitaire, compte tenu du fait que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a réduit ses activités au Burundi, et un poste d'interprète (P-4) pour faire face à l'augmentation sensible de la demande de services d'interprétation depuis la reprise du processus de paix au Burundi, demande que le personnel en poste ne peut pas absorber. En outre, il est proposé de créer un poste de temporaire pour un spécialiste des questions pénitentiaires (P-4), qui sera chargé du domaine visé à l'alinéa d) du paragraphe 2 de la résolution 1719 (2006) du Conseil de sécurité, selon lequel le BINUB devra appuyer les efforts du Gouvernement burundais visant à consolider l'état de droit, en particulier en renforçant les systèmes judiciaire et pénitentiaire, y compris en ce qui concerne l'indépendance et les capacités du système judiciaire. Le Ministère de la justice burundais a également demandé au BINUB de lui fournir un appui dans le domaine pénitentiaire.

147. Il est enfin proposé de créer un poste d'agent local, dont le titulaire remplira les fonctions d'assistant caméraman précédemment exercées par un vacataire. Par ailleurs, l'examen d'ensemble des fonctions administratives, techniques et de bureau actuellement exercées par des vacataires – comme les fonctions de mécanicien, de

chauffeur ou d'ouvrier, les services d'appui informatique ou les travaux de construction – ayant fait apparaître que ces fonctions revêtaient un caractère continu, il est également proposé de créer 18 postes de temporaire à pourvoir par des agents locaux pour s'acquitter des tâches correspondantes.

J. Mission des Nations Unies au Népal

(6 932 600 dollars)

Historique, mandat et objectif

148. Par sa résolution 1740 (2007), le Conseil de sécurité a établi la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) pour une période de 12 mois, sous la direction d'un représentant spécial du Secrétaire général, en réponse à la demande d'assistance adressée aux Nations Unies par l'Alliance des sept partis composant le Gouvernement et le Parti communiste népalais-maoïste pour la mise en œuvre du processus de paix au Népal (S/2006/920), et dans le cadre de l'Accord de paix global signé le 21 novembre 2006. Conformément aux souhaits des parties à cet accord, la MINUNEP s'est vu confier le mandat suivant :

a) Surveiller la gestion des armements et du personnel armé de l'Armée népalaise et de l'armée maoïste;

b) Aider les parties à mettre en œuvre l'accord sur la surveillance de la gestion des armements et du personnel armé de leurs deux armées par l'intermédiaire d'un comité conjoint de coordination de la surveillance;

c) Faciliter la surveillance de l'application du cessez-le-feu;

d) Apporter un appui technique à la Commission électorale afin de faciliter l'organisation, la préparation et le déroulement de l'élection d'une assemblée constituante dans un climat de liberté et d'impartialité.

149. Par ailleurs, une équipe indépendante d'observateurs électoraux nommés par le Secrétaire général et devant lui rendre compte a passé en revue tous les aspects du processus électoral et du déroulement des élections.

150. Conformément à son mandat, la MINUNEP a apporté son concours à plusieurs réalisations importantes en 2008. Ainsi, elle a aidé à organiser l'élection de l'Assemblée constituante le 10 avril. L'équipe d'experts électoraux a également rempli sa mission. L'équipe des conseillers de la police chargée de fournir des avis sur la sécurité pendant le déroulement des élections a été dissoute. À sa première réunion, le 28 mai 2008, l'Assemblée constituante a adopté une résolution déclarant le Népal République fédérale démocratique.

151. Le 22 juillet 2008, le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité que le Gouvernement népalais souhaitait qu'il proroge le mandat de la Mission de six mois, à compter du 23 juillet 2008, à l'exception du volet concernant les élections (S/2008/476). Par sa résolution 1825 (2008), le Conseil a décidé de proroger ce mandat jusqu'au 23 janvier 2009, afin de permettre à la MINUNEP de s'acquitter des tâches suivantes, compte tenu de l'exécution de certains éléments du mandat établi par le Conseil dans sa résolution 1740 (2007) :

a) Continuer de surveiller et de gérer les armements et le personnel armé de l'armée maoïste et de l'Armée népalaise, conformément à l'Accord du 25 juin conclu entre les partis politiques, qui sert de base au processus de paix;

b) Aider les parties à mettre en œuvre leur accord sur la surveillance de la gestion des armements et du personnel armé dans le cadre d'une mission politique spéciale.

152. La MINUNEP coordonne les activités du système des Nations Unies relatives au processus de paix, suivant la démarche concertée adoptée depuis la création de la Mission. Ainsi, elle coopère avec l'équipe de pays des Nations Unies dans les domaines du contrôle des armements et des affaires civiles. Avec la réduction des effectifs de la Mission, la plupart de ses composantes – lutte antimines, protection de l'enfance, égalité des sexes, participation sociale et VIH/sida – devraient être transférées à l'équipe de pays. La Mission continuera d'apporter son concours au Fonds des Nations Unies pour la paix au Népal, créé le 13 mars 2007 pour compléter le Fonds d'affectation spéciale pour la paix au Népal géré par le PNUD. Ces deux Fonds dépendent de la même structure de gouvernance.

153. La Mission continuera de recevoir les directives techniques et l'appui opérationnel du Secrétariat, en premier lieu du Département des affaires politiques, ainsi que du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions.

154. Le Bureau de contrôle des armements de la MINUNEP a bien travaillé, assurant notamment une surveillance continue de l'ensemble des zones de stockage des armements des sept principales zones de cantonnement de l'armée maoïste et du site désigné de l'Armée népalaise à Katmandou. Le Comité conjoint de coordination de la surveillance, présidé par la Mission, reste un interlocuteur de premier plan pour le règlement des litiges et le rétablissement d'un climat de confiance. La prochaine étape va consister à libérer et réintégrer les militaires démobilisés de l'armée maoïste (mineurs et dernières recrues). À cet égard, la Mission a engagé des consultations avec les parties en présence et les organismes des Nations Unies pour trouver des solutions dans le cadre plus large du programme d'intégration et de réadaptation des combattants maoïstes, en vue de préparer la configuration de l'ensemble du secteur de la sécurité.

155. La MINUNEP a fermé tous ses bureaux de région. Toutefois, un petit nombre d'attachés de liaison resteront en place pour traiter avec l'administration locale et les autres parties prenantes au processus de paix et pour établir des partenariats avec les organismes des Nations Unies en vue du transfert de responsabilités à l'équipe de pays et au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

156. Bien que l'élection de l'Assemblée constituante ait marqué une avancée décisive dans la transition politique du Népal, le processus de paix se heurte encore à de nombreux obstacles, notamment au problème des deux armées. L'Accord du 25 juin a mis en place un cadre et un calendrier pour traiter de cette question, mais il n'a pas réglé les désaccords sur l'étendue et les modalités de l'intégration du personnel de l'armée maoïste, ni sur le plan d'action pour la démocratisation de l'Armée népalaise. Le mandat de la Mission a été prorogé de six mois pour qu'elle puisse apporter l'appui nécessaire au processus de paix, notamment dans le domaine du contrôle des armements. Cela devrait aboutir à un démantèlement progressif du dispositif de surveillance, une fois le comité spécial reconstitué. Un rapport destiné

à évaluer les progrès accomplis dans ce domaine sera présenté au Conseil de sécurité en octobre 2008.

Prévisions de dépenses

(E milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2008			Prévisions de dépenses pour 2009			Variation 2008-2009
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Montant total	Montant net	Dépenses non renouvelables	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
Militaires et personnel de a police	3 092,0	4 263,4	(1 171,4)	412,7	1 584,1	–	(2 679,3)
Personnel civil	25 322,4	26 256,2	(933,7)	2 832,5	3 766,2	–	(22 489,9)
Dépenses opérationnelles	26 707,1	24 564,9	2 142,2	3 687,4	1 545,2	–	(23 019,7)
Total	55 121,5	55 084,4	37,1	6 932,6	6 895,5	–	(48 188,9)

157. Le montant des crédits ouverts pour la MINUNEP en 2008 (55 121 500 dollars) devait permettre de financer les activités prescrites jusqu'en juillet 2008 et la liquidation de la Mission d'août à décembre 2008. Or au paragraphe 1 de sa résolution 1825 (2008), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MINUNEP jusqu'au 23 janvier 2009.

158. Conformément aux dispositions de cette résolution, la MINUNEP a continué à fonctionner dans des proportions réduites, avec 72 conseillers militaires et les effectifs indiqués dans le tableau ci-dessous, en utilisant les crédits déjà approuvés pour 2008 pour faire face jusqu'au 31 décembre aux besoins opérationnels découlant de la prorogation de son mandat.

159. D'après les estimations, la Mission ne devrait donc pas avoir besoin de ressources supplémentaires pour 2008. En effet, le rapatriement prématuré des Volontaires des Nations Unies, après les élections, a permis de réaliser des économies au titre des dépenses opérationnelles et les crédits ainsi inutilisés ont suffi à financer la poursuite des opérations avec des effectifs réduits.

160. Le montant net de 6 932 600 dollars (montant brut : 7 384 000 dollars) prévu pour 2009 devrait permettre de financer les activités prescrites jusqu'en janvier 2009, ainsi que la phase de liquidation de la Mission de février à mai 2009. Il couvre le coût des postes de conseillers militaires (412 700 dollars), les traitements et les dépenses communes de personnel (2 832 500 dollars), compte tenu de la réduction progressive des effectifs indiquée dans le tableau ci-dessous, et les autres dépenses opérationnelles, telles que les services de consultants et d'experts (10 400 dollars), les voyages (80 100 dollars), les installations et infrastructures (552 500 dollars), les transports terrestres (136 000 dollars), les transports aériens (1 811 000 dollars), les transmissions (356 000 dollars), l'informatique (239 600 dollars), les services médicaux (104 900 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (396 900 dollars).

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Total (personnel recruté sur le plan inter-national)	Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies		Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux		Adminis- trateurs	Agents locaux	Nations Unies		
Effectif approuvé janvier à juillet 2008	1	1	-	7	16	42	82	12	161	99	-	260	60	324	239	883	
Effectif approuvé août 2008	-	-	-	1	2	13	25	1	42	67	-	109	-	169	54	332	
Effectif révisé août 2008	1	-	1	3	4	16	42	1	68	54	-	122	21	149	32	324	
Variation	1	-	1	2	2	3	17	-	26	(13)	-	13	21	(20)	(22)	(8)	
Effectif approuvé septembre 2008	-	-	-	1	2	13	25	1	42	66	-	108	-	156	52	316	
Effectif révisé septembre 2008	1	-	1	3	4	16	42	1	68	54	-	122	21	149	32	324	
Variation	1	-	1	2	2	3	17	-	26	(12)	-	14	21	(7)	(20)	8	
Effectif approuvé octobre 2008	-	-	-	1	2	12	24	1	40	57	-	97	-	131	31	259	
Effectif révisé octobre 2008	1	-	1	3	4	16	42	1	68	54	-	122	21	149	32	324	
Variation	1	-	1	2	2	4	18	-	28	(3)	-	25	21	18	1	65	
Effectif approuvé novembre 2008	-	-	-	1	2	11	15	1	30	45	-	75	-	88	20	183	
Effectif révisé novembre 2008	1	-	1	3	4	16	42	1	68	54	-	122	21	149	32	324	
Variation	1	-	1	2	2	5	27	-	38	9	-	47	21	61	12	141	
Effectif approuvé décembre 2008	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Effectif révisé décembre 2008	1	-	1	3	4	16	42	1	68	54	-	122	21	149	32	324	
Variation	1	-	1	3	4	16	42	1	68	54	-	122	21	149	32	324	

Remarque : La révision des données par rapport aux prévisions approuvées pour 2008 résulte de la prorogation du mandat de la MINUNEP.

Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel recruté sur le plan international)	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectif proposé fin janvier 2009	1	–	1	3	4	15	40	1	65	52	–	117	20	142	29	308
Effectif proposé fin février 2009	–	–	–	1	2	8	12	–	23	40	–	63	1	91	22	177
Effectif proposé fin mars 2009	–	–	–	1	2	8	9	–	20	33	–	53	1	72	17	143
Effectif proposé fin avril 2009	–	–	–	–	1	4	5	–	10	19	–	29	1	48	10	88
Effectif proposé fin mai 2009	–	–	–	–	–	1	–	–	1	3	–	4	–	–	–	4
Effectif proposé fin juin 2009	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

161. Les propositions afférentes aux effectifs tiennent compte des éléments suivants : appui administratif, technique et logistique nécessaire au cours de la phase de liquidation; volume de travail exigé par le rappel, l'inspection et l'entretien du matériel, notamment les véhicules, le matériel informatique et les équipements de transmission en vue de leur expédition, cession ou mise au rebut; administration des effectifs au cours de la phase de liquidation, en ce qui concerne notamment la cessation de service ou la réaffectation du personnel international, les conseils en matière d'organisation des carrières, la cessation de service du personnel recruté sur le plan national et les programmes de formation de cette dernière catégorie de personnel aux fins du renforcement des capacités; réaffectation des locaux à leur usage initial et transfert de ces locaux et installations à leurs propriétaires; et démantèlement des camps militaires.